

ski-doo®



2016

GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprenant
Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien

REV-XP^{MC}

(2-temps L/C)

⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide du conducteur.
Il contient d'importantes consignes de sécurité.
Âge minimal recommandé du conducteur: 16 ans.
Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.

5 2 0 0 0 1 5 6 8

Traduction des
instructions originales

⚠ AVERTISSEMENT

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans ce Guide du conducteur, le *DVD DE SÉCURITÉ* et les avertissements de sécurité sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris le décès.

⚠ AVERTISSEMENT

Le rendement de ce véhicule peut être supérieur à celui de tout autre véhicule utilisé antérieurement. Prenez le temps de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

⚠ AVERTISSEMENT

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou présenter d'autres dangers pour la reproduction.



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

HPG^{MC}

RER^{MC}

SUMMIT^{MC}

XPS^{MC}

MZ X^{MC}

REV-XP^{MC}

Ski-Doo®

RAVE^{MC}

ROTAX^{MC}

tMotion^{MC}

Renegade^{MC}

SC^{MC}

TRATM

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguide.brp.com .
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguide.brp.com .
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguide.brp.com .
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: www.operatorsguide.brp.com .
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguide.brp.com .
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguide.brp.com .
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу www.operatorsguide.brp.com .
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguide.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguide.brp.com .

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige Ski-Doo®. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie de Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) et serez soutenu par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges Ski-Doo disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour faire la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages en fonction de votre poids et du type de terrain avant que vous en preniez possession.

À la livraison, on vous a expliqué la garantie et on vous a fait signer la **LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON** pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

S'instruire avant de partir

Pour votre sécurité, celle de votre passager en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre véhicule:

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE.*

Lire également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur la motoneige et visionner attentivement le *DVD DE SÉCURITÉ*.


Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours de sécurité donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, communiquer avec votre concessionnaire ou les autorités locales.

Ne pas tenir compte des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.


Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

Le symbole d'alerte de sécurité  avertit d'une situation comportant des risques possibles de blessure.

 AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 ATTENTION Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire, le conducteur et le passager à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement, sa conduite sécuritaire et son entretien.

La terminologie suivante concernant le conducteur, le passager et la configuration du véhicule est utilisée tout au long du présent guide:

- **Conducteur:** fait référence à la personne aux commandes et conduisant la motoneige.
- **Passager:** fait référence à la personne assise derrière le conducteur.

- **Modèle 1 place:** fait référence à un modèle sur lequel seul le conducteur peut s'asseoir.
- **Modèle 2 places:** fait référence à un modèle sur lequel le conducteur et un passager peuvent s'asseoir.

Conservez ce guide dans le véhicule pour pouvoir vous y référer relativement à l'entretien, au diagnostic et à la formation des autres.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site www.operatorsguide.brp.com.

L'information présentée dans ce document est correcte au moment de publier. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *DVD DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'instruire avant de partir	1
Information concernant la sécurité	2
À propos de ce guide du conducteur	2

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	8
Empoisonnement au monoxyde de carbone	8
Incendies et autres dangers associés à l'essence	8
Brûlures sur les composants chauds	8
Accessoires et modifications	8

MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX	10
--	-----------

CONDUITE DE LA MOTONEIGE	14
Vérification de préutilisation	14
Comment conduire	16
Transport d'un passager	18
Variations dans la conduite et le terrain	19
Environnement	23

PRODUITS DE TRACTION	26
Manoeuvrabilité	26
Accélération	27
Freinage	27
Consignes de sécurité importantes	28
Effets des produits de traction sur la durabilité de la motoneige	28
Installation de crampons approuvés pour les chenilles BRP	28
Entretien et remplacement	30

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE PRODUIT	31
Étiquettes mobiles	31
Étiquettes de sécurité	32
Étiquettes de conformité	35
Étiquettes de renseignements techniques	36

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	40
1) Guidon	41
2) Manette d'accélérateur	41
3) Manette de frein	41
4) Manette du frein de stationnement	41
5) Interrupteur coupe-circuit du moteur	42
6) Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	42
7) Bouton d'étrangleur	43
8) Interrupteur multifonctionnel	43

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT (suite)	
9) Poignée du démarreur à rappel	44
10) Soupape de chauffage du carburateur	44
11) Rétroviseurs réglables	45
12) Siège	45
13) Nécessaire d'outils	46
14) Pare-chocs avant et arrière	46
15) Indicateur analogique/numérique	47
16) Sangle de maintien (modèles Summit)	50
17) Compartiment de rangement	51
18) Garde-courroie d'entraînement	51
19) Support de courroie d'entraînement de rechange	52
20) Capot	53
21) Panneaux latéraux	54
22) Raccord rapide de barre stabilisatrice	54
23) Guide du conducteur	54
ESSENCE	55
Exigences en matière de carburant	55
Pour faire le plein	56
HUILE À INJECTION	57
Huile à injection recommandée	57
Vérification du niveau d'huile à injection	57
PÉRIODE DE RODAGE	58
Fonctionnement pendant le rodage	58
PROCÉDURES DE BASE	59
Démarrage du moteur	59
Démarrage d'urgence	60
Réchauffement du véhicule	61
Embrayage de la marche arrière (RER)	61
Arrêt du moteur	62
CONDITIONS D'UTILISATION ET VOTRE MOTONEIGE	63
Altitude	63
Température	63
Neige durcie	63
OPÉRATIONS SPÉCIALES	64
Remorquage d'un accessoire	64
Remorquage d'une autre motoneige	64
PERSONNALISATION DE LA CONDUITE	65
Réglage de la suspension arrière (SC-5)	66
Réglage de la suspension arrière (SC-5M)	70
Réglage de la suspension arrière (tMotion)	74
Réglage de la suspension avant	78
Conseils de réglage selon le comportement du véhicule	80
TRANSPORT DU VÉHICULE	81

ENTRETIEN

INSPECTION INITIALE	84
PROGRAMME D'ENTRETIEN	85
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	87
Filtre à air à admission d'air simple (sauf Summit)	87
Filtre à air à admission d'air simple (Summit)	87
Liquide de refroidissement	88
Système d'échappement	88
Bougies	89
Butée de moteur	90
Liquide de frein	91
Huile du carter de chaîne	92
Chaîne d'entraînement	93
Courroie d'entraînement	93
Poulie motrice	96
Chenille	97
Suspension	101
Skis	102
Fusibles	102
Feux	103
SOINS DU VÉHICULE	106
Entretien après utilisation	106
Nettoyage et protection du véhicule	106
REMISAGE	107
Lubrification du moteur	107
PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	109

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DE VOTRE MOTONEIGE	112
Autocollant de description du véhicule	112
Numéros d'identification	112
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (CE)	113
MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA	114
Information sur les émissions d'échappement	114
FICHES TECHNIQUES	115

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC	122
SYSTÈME DE CONTRÔLE	125
Voyants et codes de panne	125

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2016	128
GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS.....	132
GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2016.....	135
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2016.....	140

INFORMATION SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	148
CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE	149

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Empoisonnement au monoxyde de carbone

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

Incendies et autres dangers associés à l'essence

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- N'utilisez qu'un bidon d'essence approuvé pour entreposer l'essence.
- Suivez scrupuleusement les instructions présentées au chapitre *POUR FAIRE LE PLEIN*.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner lorsque le bouchon de réservoir est mal installé.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

Brûlures sur les composants chauds

Le système d'échappement et le moteur peuvent être chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils ont cessé de fonctionner.

Accessoires et modifications

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme

certaines changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule illégale.

Des sièges pour passager offerts en tant qu'accessoire, approuvés par BRP et répondant aux normes du SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee) sont offerts pour certains modèles. Si un tel siège est utilisé, suivre les directives et les recommandations relatives au transport d'un passager dans le présent guide.

 **AVERTISSEMENT**

Le siège du passager doit être muni d'une courroie de sécurité et de poignées de maintien en plus de répondre aux normes du SSCC.

Consultez un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour connaître la liste des accessoires offerts.

MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

Des **BLESSURES GRAVES OU MORTELLES** peuvent survenir si on ne respecte pas ces instructions:

- Inspectez toujours le véhicule **AVANT** de faire démarrer le moteur.
- Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement et s'il revient en position de ralenti avant de faire démarrer le moteur.
- Fixez l'oeillet du cordon d'attache à vos vêtements avant de démarrer le moteur.
- Ne faites jamais tourner le moteur si le garde-courroie et le protecteur de disque de frein n'est pas posé ou si le capot ou les panneaux latéraux sont ouverts ou retirés. Ne faites jamais tourner le moteur sans que la courroie d'entraînement ne soit posée. Faire fonctionner un moteur, sans courroie d'entraînement ou si la chenille n'est pas en contact avec le sol, par exemple, peut être dangereux.
- Actionnez le frein de stationnement avant de démarrer le moteur.
- Quelle que soit l'expérience acquise au volant d'autres types de véhicule, nous sommes tous débutants lorsqu'on prend les commandes d'une motoneige pour la première fois. La sécurité en motoneige dépend de nombreux facteurs tels que la visibilité, la vitesse, la température, l'environnement, la circulation ainsi que l'état de la motoneige et du conducteur.
- Pour faire une utilisation sécuritaire de votre motoneige, il faut maîtriser les notions de base. Lisez bien votre Guide du conducteur et prêtez attention aux mises en garde (attention) et avertissements. Devenez membre du club de motoneigistes de votre région: ses activités sociales et son réseau de sentiers sont conçus pour votre plaisir et votre sécurité. Demandez à votre concessionnaire, à vos amis, aux membres de votre club de vous apprendre les règles de base ou suivez une des formations sur la sécurité en motoneige qui se donnent dans votre région.
- Tout débutant doit lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité sur la motoneige et dans le Guide du conducteur ainsi que visionner le *DVD DE SÉCURITÉ* avant d'utiliser la motoneige. Ne lui permettez d'utiliser le véhicule qu'en terrain plat jusqu'à ce qu'il se soit familiarisé avec la conduite de la motoneige. S'il y a des cours de conduite de motoneige dans votre région, inscrivez-le.
- La performance de certaines motoneiges peut être très supérieure à celle des autres motoneiges que vous avez déjà conduites. Il n'est donc pas recommandé que des conducteurs novices ou inexpérimentés les conduisent.
- Les motoneiges sont utilisées dans de nombreuses régions et de nombreuses conditions d'enneigement. Tous les modèles ne se comportent pas de la même manière dans des conditions similaires. Consultez votre concessionnaire pour choisir le modèle de motoneige qui convient le mieux à vos besoins.
- Le conducteur, son passager ou toute autre personne à proximité peut subir des blessures ou perdre la vie si on dépasse ses propres capacités, celles du passager ou celles du véhicule.
- BRP recommande que tout conducteur soit âgé d'au moins 16 ans. Vérifiez également quels sont les règlements de votre région en matière d'âge et de formation.
- Il est très important d'aviser tout utilisateur, peu importe son expérience, des caractéristiques de conduites de la motoneige. La configuration de la motoneige, telle que l'écartement des skis, le type de skis, la suspension ainsi que la longueur, la largeur et le type de chenille varie d'un modèle à l'autre. Ces éléments influencent considérablement le comportement de la motoneige.

- Le conducteur novice devrait se familiariser avec la motoneige en s'entraînant sur une surface de niveau et à basse vitesse avant de s'aventurer loin sur les pistes.
- Connaissez les lois en vigueur dans votre région. Les organismes fédéraux, provinciaux et locaux ont édicté des lois et des règlements relatifs à l'utilisation et au fonctionnement sécuritaires des motoneiges. À titre de motoneigiste, vous devez connaître et respecter ces lois et règlements. Le respect et l'observation de ces lois et règlement permet de rendre la pratique de la motoneige sécuritaire pour tous. Il est important de bien connaître les lois sur la responsabilité en regard des dommages à la propriété et les lois régissant les assurances en regard de votre véhicule.
- Les excès de vitesse peuvent être fatals. Souvent, vous ne pouvez pas réagir ou répondre assez rapidement à un événement imprévu. Conduisez toujours à une vitesse appropriée à l'état du sentier, aux conditions climatiques et à vos capacités. Respectez les lois en vigueur dans sa région. Des limites de vitesse peuvent être en vigueur et doivent être respectées.
- Dans les sentiers, circuler à droite.
- Restez toujours à bonne distance des autres motoneiges et des passants.
- N'oubliez pas que le matériel publicitaire montrant une utilisation audacieuse et risquée de la motoneige est tourné dans des conditions idéales et que la conduite est assurée par des pilotes professionnels. Ne pas tentez jamais ces manoeuvres dangereuses si vous ne possédez pas les habiletés requises.
- N'utilisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de la drogue. Ils augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler sur la voie publique.
- Évitez de circuler sur les routes. Si vous devez le faire et que c'est permis, circulez lentement. Votre motoneige n'est pas conçue pour circuler sur la chaussée Avant de traverser une route, arrêtez-vous complètement, regardez dans les deux directions, puis traversez à un angle de 90 degrés. Méfiez-vous des véhicules stationnés!
- Il peut être agréable de conduire une motoneige la nuit, mais en raison de la visibilité réduite, soyez particulièrement prudent. Évitez les terrains inconnus et assurez-vous que les phares et les feux fonctionnent bien. Emportez toujours avec vous une lampe de poche et des ampoules de rechange.
- N'enlevez aucune pièce d'origine de votre véhicule. Chaque motoneige comporte de nombreux dispositifs de sécurité intégrés. Il peut s'agir de protecteurs, de consoles, de bandes réfléchissantes et d'étiquettes de sécurité.
- La beauté de la nature ne doit pas vous distraire lorsque vous conduisez votre motoneige. Si vous désirez contempler un paysage, arrêtez-vous en bordure du sentier pour ne pas gêner les autres motoneigistes.
- Les clôtures représentent un danger de taille pour les motoneigistes. Tenez-vous loin des poteaux de téléphone et d'électricité.
- Les fils cachés ou difficiles à percevoir peuvent causer de graves accidents.
- Portez un casque protecteur, des lunettes de protection et une visière approuvés. Cette règle de sécurité s'applique également à votre passager.
- Sachez que la conduite hors sentiers est dangereuse en raison des risques d'avalanches ou des obstacles naturels et artificiels.

- Ne pas talonner une autre motoneige. Si la motoneige devant vous ralentit, cette négligence pourrait blesser le conducteur et son passager. Prévoyez une bonne distance de freinage entre votre motoneige et celle qui vous précède. Soyez prudent, car selon les conditions du terrain, la distance de freinage peut être plus courte que prévu. Soyez prudent. Préparez-vous à toute éventualité.
- Il peut être dangereux de partir seul en motoneige. Vous pourriez manquer d'essence, avoir un accident ou endommager votre véhicule. Souvenez-vous qu'en motoneige, vous pouvez parcourir une plus grande distance en une demi-heure qu'en une journée complète de marche. Soyez toujours accompagné d'un ami ou d'un membre de votre club de motoneigistes. Informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure approximative de votre retour.
- Il arrive parfois que de l'eau s'accumule dans les prés et gèle lorsque l'hiver arrive. Il s'agit habituellement de glace vive. Toute tentative de tourner ou de freiner sur ce type de surface peut occasionner un tête-à-queue. Ne jamais freiner, accélérer ou tourner sur la glace vive. Si vous circulez sur une telle surface, ralentissez en relâchant graduellement la manette d'accélérateur.
- Ne faites aucun saut avec votre motoneige.
- Lorsque vous circulez en groupe, évitez de faire des accélérations brusques. La chenille peut projeter de la neige ou de la glace sur le motoneigiste derrière vous. En agissant de la sorte, le véhicule peut s'enliser et endommager le sentier.
- Circuler en groupe est très plaisant. Mais n'essayez pas d'impressionner les autres ni de les dépasser. Un motoneigiste moins expérimenté pourrait tenter de vous imiter et échouer sa manœuvre. Quand vous circulez en groupe, sachez adapter vos habiletés à celles de vos compagnons.
- Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, appuyez sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur ou débranchez le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur, puis actionnez les freins.
- Serrez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en marche.
- Ne faites jamais tourner le moteur dans un endroit mal aéré et/ou si la motoneige est sans surveillance.
- **Modèles à démarreur électrique seulement:** Ne chargez et ne survoltez jamais une batterie lorsque celle-ci est installée dans la motoneige.
- Vérifiez qu'aucun obstacle et que personne ne se trouve derrière vous avant de faire marche arrière.
- Toujours retirer le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsqu'on n'utilise pas le véhicule afin de prévenir un démarrage accidentel, une utilisation non autorisée par des enfants ou d'autres personnes, ou un vol.
- Ne vous tenez jamais derrière une chenille en mouvement ou à proximité. Des débris peuvent être projetés et causer des blessures graves. Pour retirer la neige durcie ou la glace, arrêtez le moteur, basculez la motoneige sur le côté et utilisez le tournevis dans le nécessaire d'outils.
- N'installez pas de crampons sur la chenille, à moins que celle-ci soit approuvée en conséquence. À haute vitesse, une chenille qui n'a pas été approuvée en conséquence et présentant de tels crampons pourrait se déchirer et se séparer du véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour savoir quelles sont les disponibilités et les applications actuelles des crampons.

- La chenille de ce modèle peut être équipée de crampons. Cependant, il FAUT utiliser uniquement les crampons spéciaux approuvés par BRP sur les motoneiges Ski-Doo. NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que nos chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule.
- Portez toujours un casque approuvé et habillez-vous selon les recommandations données pour le conducteur dans ce guide.
- Vous devez pouvoir vous asseoir de façon stable en ayant les pieds bien à plat sur les marchepieds ou repose-pieds et en tenant solidement les poignées de maintien.
- Souvenez-vous que, dans le cas des modèles biplaces, le conducteur est responsable de la sécurité de son passager. N'oubliez pas que la conduite avec un passager a un effet sur la manoeuvrabilité, la stabilité et la distance de freinage.
- Avant de partir en randonnée, demandez à votre passager de vous aviser de ralentir ou d'arrêter immédiatement si, en cours de route, il se sent inconfortable ou ne se sent pas en sécurité. Demeurez attentif à votre passager pendant la randonnée.

CONDUITE DE LA MOTONEIGE

Les conducteurs ont la responsabilité d'assurer la sécurité des autres adeptes du plein air ou des passants.

Vous avez la responsabilité de voir au bon fonctionnement de votre motoneige et de former ceux qui vous accompagnent ou ceux à qui vous permettez de conduire votre motoneige. La performance et la maniabilité peuvent grandement varier d'une motoneige à l'autre.

Il est relativement facile de conduire une motoneige. Cependant, comme tout autre véhicule ou tout autre équipement mécanique, la motoneige peut être dangereuse si vous et votre passager êtes imprudents, irréfléchis ou inattentifs. Nous vous encourageons à faire faire une inspection de sécurité annuelle de votre motoneige. Communiquez avec un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour en savoir plus. Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé qu'un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo fasse la préparation présaisonnaire de votre véhicule. Lors de chacune de vos visites, votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo peut en profiter pour vérifier si votre véhicule est concerné par une campagne de sécurité. Nous vous prions aussi de vous rendre chez votre concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo dès que possible si vous prenez connaissance de toute campagne reliée à la sécurité.

S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour connaître la disponibilité des accessoires dont vous pourriez avoir besoin.

Avant de vous aventurer dans les sentiers, conduisez la motoneige dans un secteur réservé, sur une surface plane jusqu'à ce que vous soyez tout à fait familier avec son fonctionnement et que vous estimiez pouvoir faire face à des situations difficiles en toute sécurité. Bonne randonnée.

Vérification de préutilisation

AVERTISSEMENT

Il est très important de vérifier le véhicule avant de l'utiliser. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de toutes les commandes essentielles, des dispositifs de sécurité et de tous les composants mécaniques.

Avant de démarrer le moteur

1. Enlever la neige et la glace de la carrosserie sans oublier les feux, le siège, les repose-pieds, les commandes et les instruments.
2. S'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation de neige dans le préfiltre du silencieux d'admission d'air.
3. S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier le mouvement des skis par rapport à celui du guidon.
4. Vérifier les niveaux d'essence et d'huile et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Refaire le plein au besoin et en cas de fuite, s'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section *GARANTIE DEL' EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
5. Tous les compartiments de rangement doivent être bien fermés et ne contenir aucun objet lourd ou fragile. Le capot et les panneaux latéraux doivent aussi être bien fermés.
6. Actionner l'accélérateur à quelques reprises pour voir si la manette fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.

7. Actionner la manette de frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
8. Actionner le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien. Laisser le mécanisme de frein de stationnement serré.

Après le démarrage du moteur

Pour savoir comment démarrer le moteur, se référer à la section *DÉMARRAGE DU MOTEUR*.

1. Vérifier le fonctionnement des feux de route et de croisement, du feu arrière, du feu d'arrêt et des voyants.

REMARQUE: Il est possible qu'on ait à détacher le cordon d'attache de ses vêtements pour vérifier si les feux fonctionnent. S'ils fonctionnent, rattacher le cordon dès qu'on retourne aux commandes de la motoneige.

2. Vérifier l'interrupteur coupe-circuit du moteur (en débranchant le capuchon du cordon d'attache) ainsi que le fonctionnement de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.
3. Relâcher le frein de stationnement.
4. Se référer à la section *RÉCHAUFFEMENT* et suivre les instructions.

Liste de contrôle avant utilisation

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
Carrosserie y compris le siège, les repose-pieds, les phares et les feux, le filtre à air, les commandes et les instruments	Vérifier l'état et retirer la neige ou la glace.	
Ski et direction	Vérifier s'il y a liberté de mouvement.	
Essence et huile	Vérifier les niveaux et s'il y a des fuites.	
Liquide de refroidissement	Vérifier les niveaux et s'il y a des fuites.	
Compartiment de rangement	S'assurer qu'il est verrouillé et qu'il ne contient pas d'objets lourds ou fragiles.	
Accélérateur	Vérifier s'il fonctionne adéquatement.	
Chenille	Vérifier l'état et retirer la neige ou la glace.	
Manette de frein	Vérifier si elle fonctionne adéquatement.	
Mécanisme de frein de stationnement	Vérifier s'il fonctionne adéquatement.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur et interrupteur coupe-circuit du moteur (capuchon du cordon d'attache)	Vérifier s'ils fonctionnent adéquatement. Attacher le cordon d'attache à un œillet du vêtement du conducteur.	
Feux	Vérifier s'ils fonctionnent adéquatement.	

Comment conduire

Habillement

Portez des vêtements appropriés à l'utilisation de la motoneige. Ils doivent être confortables et pas trop ajustés. Vérifiez les prévisions météorologiques avant de partir. Habillez-vous en fonction de la température la plus basse prévue. Le port d'un sous-vêtement thermique assure une bonne isolation.

Pour votre confort et votre sécurité, portez toujours un casque protecteur approuvé. En plus de garder au chaud, il réduit le risque de blessure. Portez ou ayez toujours avec vous une tuque, un passe-montagne et un masque. Des lunettes ou une visière qui se fixent au casque sont indispensables.

Pour vous protéger les mains, vous devez porter des gants ou des mitaines de motoneigiste bien isolés et permettant de manier facilement les commandes de la motoneige.

Pour faire de la motoneige, on vous recommande de porter des bottes de nylon ou de cuir à semelle de caoutchouc et doublure de feutre.

Essayez de vous garder bien au sec lorsque vous faites de la motoneige. Dès que vous êtes à l'intérieur, enlevez votre habit et vos bottes, et faites-les sécher avant de les remettre.

Ne portez pas de foulard long ou de vêtements amples qui pourraient se prendre dans des pièces mobiles de la motoneige.

Apportez des lunettes de sécurité à lentilles de couleur.

Ce qu'il faut emporter

Une trousse de premiers soins	Le nécessaire d'outils fourni
Un téléphone cellulaire	Un couteau
Des bougies de rechange	Une lampe de poche
Du ruban adhésif	Une carte des sentiers
Une courroie d'entraînement de rechange	Des collations

Position de conduite (en marche avant)

La position de conduite et le transfert de poids sont deux principes de base qui permettent de manier une motoneige. Lorsque vous tournez sur une pente, vous et votre passager devez être prêts à transférer votre poids pour aider la motoneige à tourner dans la direction voulue. Le conducteur de même que le passagers ne doit jamais mettre les pieds à l'extérieur de la motoneige. Avec l'expérience, vous apprendrez à transférer votre poids dans les courbes à différentes vitesses et à franchir une pente en maintenant votre équilibre.

La position assise assure généralement le meilleur équilibre et le meilleur contrôle. Cependant, il est préférable dans certains cas de se tenir debout, à genoux ou semi-accroupi.

AVERTISSEMENT

Ne tentez pas de manœuvres qui dépassent vos capacités.

Position assise

Pour conduire votre motoneige sur un terrain plat qui vous est familier, vous placez au centre du siège et gardez les pieds sur les marchepieds. Conser-

vez une certaine flexibilité dans les genoux et les hanches afin d'absorber les chocs.



Position semi-accroupie

Position semi-accroupie non assise et pieds sous le corps en position accroupie, de façon que les jambes puissent absorber les chocs lorsque vous circulez en terrain inégal. Évitez les arrêts brusques.



Position à genoux

Placez un pied sur le marchepied et le genou opposé sur le siège. Évitez les arrêts brusques.



Position debout

Placez les deux pieds sur les marchepieds. Les genoux doivent rester souples pour absorber les chocs des surfaces inégales. Cette position offre une meilleure visibilité et facilite le transfert de poids. Évitez les arrêts brusques.



Position de conduite (en marche arrière)

Il est recommandé de s'asseoir lorsqu'on recule.

Évitez de vous tenir debout. Votre corps pourrait basculer vers l'avant sur la manette d'accélérateur alors que vous reculez, ce qui ferait soudainement accélérer la motoneige.

⚠ AVERTISSEMENT

Une accélération soudaine lorsqu'on recule peut entraîner une perte de la maîtrise de la motoneige.

Transport d'un passager

Certaines motoneiges ne peuvent prendre à leur bord que le conducteur (1 place), alors que sur d'autres, un passager peut s'y asseoir (2 places). Voir à consulter et à respecter les indications sur le véhicule.

Même si un passager peut s'y asseoir, on doit s'assurer que celui-ci présente les caractéristiques physiques que requiert la pratique d'un sport comme la motoneige.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est assis sur le véhicule, le passager doit pouvoir en tout temps garder les pieds bien à plat sur les repose-pieds et garder les mains sur les poignées de maintien ou la courroie du siège. Il est important que le passager respecte ces exigences physiques pour assurer sa stabilité et réduire les risques d'éjection.

Il revient à chaque conducteur d'assurer la sécurité de son passager et de l'informer des notions de base entourant la pratique du sport de la motoneige.

AVERTISSEMENT

- Le passager ne doit utiliser que le siège conçu à cet effet. Ne jamais permettre à quiconque de s'asseoir entre le guidon et le conducteur.
- Le passager et le conducteur doivent toujours porter un casque approuvé, ainsi que des vêtements chauds et convenant à ce sport. S'assurer qu'aucune partie de peau n'est exposée.
- Si, une fois en route, le passager est inconfortable ou ne se sent pas en sécurité pour quelque raison que ce soit, il doit demander tout de suite au conducteur de ralentir ou d'arrêter.

La conduite avec un passager diffère de la conduite seule. Le conducteur est avantagé, puisqu'il connaît la prochaine manœuvre et peut se préparer en conséquence. Le conducteur bénéficie également de la stabilité que lui offre le guidon auquel il s'agrippe. Le passager, par contre, dépend de l'utilisation prudente et sécuritaire du véhicule par le conducteur. De plus, le langage corporel est limité avec le passager et le conducteur voit parfois bien mieux la piste devant lui que le passager. Par conséquent, il doit effectuer les démarrages et les arrêts en douceur s'il transporte un passager, sans compter qu'il doit réduire sa vitesse de conduite. Le conducteur doit également aviser le passager de la présence de côtes, bosses, branches, etc. Une bosse imprévue peut faire tomber le passager. Il est important de rappeler au passager de s'incliner également dans les virages sans toutefois faire basculer le véhicule. On recommande de procéder avec un soin extrême, de circuler doucement et de jeter souvent un œil sur le passager.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'on circule avec un passager:

- La capacité de freinage et la maniabilité diminuent. Ralentir et prévoir un espace additionnel pour manœuvrer.
- Ajuster la suspension selon le poids.

Pour de plus amples renseignements sur le réglage de la suspension, voir le chapitre *PERSONNALISATION DE LA CONDUITE*.

Conduite avec un enfant

Sur une motoneige sur laquelle deux passagers peuvent s'asseoir (avec siège en option), lorsqu'un adulte et un enfant sont passagers, BRP recommande que l'enfant s'assoie au

centre. L'adulte assis à l'arrière pourra ainsi surveiller l'enfant et le retenir au besoin. De plus, l'enfant sera mieux protégé du vent et du froid s'il est au centre.

Faire preuve d'extrême prudence et circuler encore plus lentement avec un jeune passager. Vérifier fréquemment si l'enfant se tient solidement et s'il est bien placé avec les pieds sur les marchepieds.

Variations dans la conduite et le terrain

Sentier entretenu

Pour circuler sur un sentier entretenu, on préfère généralement la position assise. Ne faites pas la course et surtout gardez la droite. Soyez prêt à toute éventualité. Conformez-vous aux indications des panneaux de signalisation. Ne pas zigzaguer sur le sentier.

Sentier non entretenu

À moins qu'il ait neigé récemment, attendez-vous à circuler sur des surfaces ondulées et à traverser des bancs de neige. À vitesse excessive, ces surfaces peuvent être douloureuses. Ralentir. Maintenir le guidon et se tenir en position semi-accroupie. Les pieds doivent se trouver sous le corps en position semi-accroupie pour absorber les secousses. Si le sentier est ondulé sur une longue distance, on peut adopter la position à genoux. Cette position offre un certain confort et permet une plus grande liberté de mouvement pour conduire. Méfiez-vous des pierres et des souches cachées sous la neige récente.

Neige épaisse

Quand la neige est épaisse et pou-dreuse, votre motoneige peut avoir tendance à s'enfoncer. Si c'est le cas, tournez en faisant la plus grande courbe possible et dirigez-vous vers

une surface plus ferme. Si la motoneige s'enfonce, et cela nous arrive tous, ne faites pas patiner la chenille, car cela enfoncera davantage le véhicule. Il faut plutôt arrêter le moteur, descendre, puis soulever et déplacer l'arrière du véhicule. Ensuite, tapez un chemin devant la motoneige. Quelques pieds suffisent généralement. Refaire démarrer le moteur. Placez-vous debout et balancez légèrement la motoneige tout en actionnant lentement et graduellement l'accélérateur. Si l'avant cale, placez les pieds vers l'arrière des repose-pieds; si l'arrière cale, placez les pieds vers l'avant. Ne rien mettre sous la chenille en guise de support. Assurez-vous que personne ne se trouve devant ou derrière la motoneige lorsque le moteur tourne. Tenez-vous loin de la chenille. Tout contact avec une chenille en mouvement peut occasionner des blessures.

Glace

Circuler sur des lacs ou des rivières gelés peut être fatal. Évitez les cours d'eau. Si vous ne connaissez pas la région, demandez aux autorités locales ou aux gens qui habitent cette région de vous renseigner sur les conditions de la glace, les charges et les décharges d'eau, les sources, les courants d'eau ou les autres sources de danger. Ne circulez jamais sur une surface de glace trop mince pour supporter votre poids et celui de votre motoneige. Il peut être dangereux de circuler en motoneige sur toute surface glacée si vous omettez de prendre certaines précautions. La glace ne permet pas de bien maîtriser une motoneige ou tout autre véhicule. La traction au démarrage, lors des virages et des arrêts est beaucoup moins efficace sur la glace que sur la neige. Ainsi, ces distances peuvent être beaucoup plus grandes. Notez également que la maniabilité de la motoneige est alors réduite à son minimum et que les dangers de dérapage sont omniprésents.

Pour conduire sur la glace, ralentissez et soyez prudent. Prévoyez une assez grande distance pour vous arrêter et pour virer. Cela est particulièrement nécessaire la nuit.

Neige compactée

Ne sous-estimez pas le danger que représente la neige compactée. Il peut être difficile de circuler sur cette surface à cause du manque d'adhérence au sol des skis et de la chenille. Il est recommandé de ralentir et d'éviter d'accélérer, de tourner ou de freiner brusquement.

Montée

Il existe deux types de pentes — la pente découverte comportant quelques arbres, falaises ou autres obstacles, et la pente qu'on doit gravir en ligne droite. Dans le premier cas, vous devez monter à flanc de colline ou en slalom. Placez-vous en angle par rapport à la colline. Mettez-vous à genoux sur la motoneige. Gardez toujours votre poids vers le haut de la pente. Circulez à une vitesse moyenne et constante. Dirigez-vous le plus loin possible dans une direction, puis bifurquez en déplaçant votre poids en conséquence.

Le deuxième cas peut comporter certaines difficultés. Adoptez la position debout, accélérez avant de commencer à monter, puis diminuez l'accélération afin d'empêcher la chenille de patiner.

Dans les deux cas, plus l'inclinaison est grande, plus il faut aller vite. Ralentissez toujours en arrivant au sommet. S'il devient impossible d'avancer, ne faites pas tourner la chenille inutilement. Arrêtez le moteur, dégagez les skis en les tirant vers la partie descendante et placez l'arrière de la motoneige vers le haut de la pente. Faites redémarrer le moteur et maintenez une légère pression sur l'accélérateur. Placez-vous de façon à ne pas basculer, puis redescendez.

Descente

Quand on descend, il est important de bien maîtriser sa motoneige en tout temps. Lorsque vous descendez une pente abrupte, maintenez votre centre de gravité le plus bas possible et gardez les deux mains sur le guidon. Maintenez une légère pression sur l'accélérateur et laissez descendre la motoneige pendant que le moteur tourne. Si vous prenez trop de vitesse, freinez fréquemment à petits coups. Ne freinez jamais au maximum, sinon la chenille se bloquera.

Circulation à flanc de colline

Pour circuler à flanc de colline ou pour monter ou descendre une pente, il faut observer certaines règles de sécurité. Conducteur et passager doivent transférer leur poids vers l'amont afin d'assurer une certaine stabilité. La position recommandée est la position à genoux ou accroupie, le genou de la jambe du côté aval sur le siège et le pied de la jambe du côté amont sur le marche-pied. Préparez-vous à transférer votre poids aussi vite que nécessaire. Nous recommandons aux débutants de ne pas circuler à flanc de colline ni de monter de pentes abruptes.

Avalanches

Lorsque vous circulez en région montagneuse, soyez conscient des risques d'avalanches. L'ampleur et la forme des avalanches varient et elles surviennent généralement sur pentes raides où la neige est instable.

De la neige fraîche, des animaux, des gens, le vent et des véhicules peuvent provoquer une avalanche. Évitez de monter ou de traverser une pente raide s'il y a risque d'avalanches. Lorsque la neige est instable, ne circulez que sur les pentes douces. Évitez les corniches formées par le vent. Ne pas s'aventurer sur terrains instables constitue un élément clé de la conduite en toute sécurité en ré-

gion montagnaise. Il est essentiel d'être constamment au courant des conditions et du danger en montagne. Consultez quotidiennement les prévisions d'avalanches avant de partir en randonnée et suivez les conseils du prévisionniste.

Apportez toujours une pelle, une sonde et un appareil de recherche de victime d'avalanche lorsque vous vous aventurez en montagne. Il est recommandé à tous les motoneigistes circulant en région montagnaise de suivre un cours afin de se familiariser avec les conditions de la neige et d'apprendre comment utiliser adéquatement leur équipement.

Voici des sites Internet qui vous permettront de trouver d'importants renseignements:

- Aux États-Unis:
www.avalanche.org
- En Europe:
www.avalanches.org
- Au Canada:
www.avalanche.ca

Neige fondante

Il faut toujours éviter la neige fondante. Assurez-vous qu'il n'y a pas de neige fondante avant de traverser un lac ou une rivière. Si vous apercevez des taches sombres sous la glace, quittez immédiatement cette surface. De la glace et de l'eau peuvent être projetées sur la motoneige qui suit. De plus, il est difficile et parfois impossible de dégager une motoneige enfoncée dans de la neige fondante.

Brouillard et tempêtes de neige

Sur les sentiers comme sur les lacs ou rivières, un brouillard ou une tempête de neige peuvent réduire la visibilité. Si vous devez circuler dans le brouillard ou lors d'une tempête de neige, assurez-vous que vos phares et feux sont allumés et conduisez lentement de façon à être à l'affût des obstacles. Si vous n'êtes pas certain

de votre chemin, arrêtez-vous. Gardez une bonne distance derrière les autres motoneigistes pour améliorer votre visibilité et votre temps de réaction.

Région inconnue

Lorsque vous circulez dans une région inconnue, conduisez très prudemment. Avancez assez lentement pour reconnaître les différents dangers (clôtures, poteaux, ruisseaux, pierres, fossés, fils, etc.) qui peuvent mettre un terme à votre randonnée. Soyez prudent même dans les sentiers entretenus. Circulez à vitesse modérée afin de voir ce qui vous attend à la sortie d'une courbe ou au sommet d'une colline.

Éblouissement

Les journées ensoleillées peuvent réduire considérablement votre vision. L'éblouissement causé par le reflet du soleil sur la neige peut vous aveugler au point que vous ne puissiez plus distinguer les ravins, fossés ou autres obstacles. Portez toujours des lunettes de soleil pour conduire dans de pareilles conditions.

Obstacles imprévus

Il peut y avoir des obstacles sous la neige. Si vous conduisez hors des sentiers ou dans les bois, circulez lentement et redoublez de prudence. Si vous conduisez trop vite, le moindre petit obstacle peut devenir très dangereux. Même une petite pierre ou une souche peut faire perdre la maîtrise de la motoneige et occasionner des blessures à ses utilisateurs. Conduisez dans les sentiers reconnus pour réduire les risques d'accident. Soyez prudent, circulez lentement et admirez le paysage.

Fils cachés

Soyez toujours sur vos gardes, surtout sur les terres agricoles anciennement ou actuellement exploitées. Trop d'accidents ont été provoqués par des

fil de clôture, des câbles de haubans près des poteaux ou des routes, ou de chaînes et câbles servant à fermer les chemins. Il est essentiel de circuler lentement.

Obstacles et sauts

Il peut être dangereux de sauter les bancs de neige, ponceaux et autres obstacles indiscernables. Pour les éviter, portez une visière ou des lunettes de protection teintées de la bonne couleur et circulez lentement.

Il peut être dangereux d'effectuer des sauts en motoneige. Avant de retomber au sol, préparez-vous à absorber le choc et protégez-vous le mieux possible en vue de l'impact. Pliez les genoux afin d'absorber le choc. Si vous réalisez soudainement que vous devez le faire à cause d'un obstacle imprévu, accroupissez-vous vers l'arrière et maintenez les skis bien droits vers le haut. Accélérez légèrement et protégez-vous le mieux possible en vue de l'impact. Pliez les genoux afin d'absorber le choc.

Virages

Selon les conditions du terrain, il y a deux façons de faire un virage en motoneige. Sur la plupart des surfaces enneigées, le langage du corps est essentiel pour effectuer un virage. Vous devez vous pencher vers l'intérieur de la courbe et déplacer votre poids sur la jambe qui est à l'intérieur de façon à hausser la chenille. En adoptant cette position et en vous avançant le plus possible, vous déplacerez votre poids sur le ski intérieur.

Pour tourner dans de la neige épaisse, il peut être nécessaire dans certains cas de soulever la motoneige pour la déplacer manuellement. Ne vous fatiguez pas trop. Demandez de l'aide. Souvenez-vous qu'il faut soulever avec les jambes et non avec le dos.



Traversée des routes

Vous pourriez avoir à franchir un fossé ou un banc de neige avant de traverser une route. Choisissez un endroit où vous pourriez monter facilement. Mettez-vous en position debout et n'utilisez que la vitesse nécessaire pour monter. Arrivé en haut, arrêtez complètement et assurez-vous qu'il n'y a aucune voiture en vue. Évaluez la descente jusqu'à la route. Traversez la route sous un angle de 90°. S'il y a un banc de neige de l'autre côté de la route, placez les pieds près de l'arrière de la motoneige. N'oubliez pas qu'une motoneige n'est pas conçue pour circuler sur l'asphalte et qu'il est plus difficile de la diriger sur ce type de surface.

Passages à niveau

Ne circulez jamais sur les voies ferrées. Cela est illégal. Les voies ferrées et les droits de passage sont des propriétés privées. Une motoneige ne peut se mesurer à un train. Avant de franchir un passage à niveau, arrêtez, regardez et écoutez.

Randonnées de nuit

Il peut être plus difficile de voir ou d'être vu selon l'intensité de la lumière du jour ou des lumières artificielles. Il est agréable de se promener en motoneige la nuit. Ce peut être une expérience unique si vous tenez compte que la visibilité est réduite. Avant de partir, assurez-vous que vos phares et

vos feux sont propres et qu'ils fonctionnent bien. Ne conduisez pas trop vite de façon à pouvoir vous arrêter facilement lorsque des obstacles se présentent. Ne quittez pas les sentiers et ne vous aventurez jamais en terrain inconnu. Évitez les rivières et les lacs. Les câbles de haubans, les clôtures en fils de fer barbelé, les entrées fermées par des câbles et les autres obstacles ont difficiles à distinguer la nuit. Ne conduisez jamais seul. Ayez toujours une lampe de poche à votre disposition. Tenez-vous loin des quartiers résidentiels et respectez le sommeil des autres.

Randonnées en groupe

Avant de partir, il est important de nommer un chef de sentier pour mener le groupe et un adjoint pour demeurer à l'arrière. Assurez-vous que tous les participants connaissent l'itinéraire et la destination finale. Apportez les outils et l'équipement nécessaires et veillez à avoir assez d'essence pour faire le trajet. Ne doublez jamais le chef de sentier ou tout autre motoneigiste. Servez-vous des signaux manuels pour avertir ceux qui vous suivent des dangers ou des changements de direction. Aidez les autres motoneigistes au besoin.

Il est toujours **IMPORTANT** de maintenir une distance de sécurité entre chaque motoneige. Il faut toujours conserver une bonne distance de façon à se laisser l'espace nécessaire pour s'arrêter. Ne suivez jamais une motoneige de trop près. Connaissez la position du motoneigiste qui vous précède.

Signaux

Lorsque vous devez vous arrêter, levez une main au-dessus de la tête. Pour tourner à gauche, étendez le bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendez le bras gauche et levez la main en position verticale pour

que le coude soit replié à angle droit. Signalez toujours vos intentions à ceux qui suivent.

Arrêts dans un sentier

Lorsque c'est possible, garez la motoneige hors du sentier lorsque vous vous arrêtez. Cela réduit les risques de collision avec les autres motoneigistes empruntant le sentier.

Signalisation des sentiers

Les panneaux de signalisation servent à contrôler, diriger ou régir l'utilisation des motoneiges dans les sentiers. Veillez à connaître la signification des panneaux utilisés dans votre région.

Environnement

La faune agrmente vos randonnées en motoneige. Souvenez-vous que, dans leurs déplacements, les animaux traversent les sentiers. Respectez leur privilège; ne les pourchassez pas et ne les harcelez pas. La fatigue et les gaz d'échappement peuvent tuer les animaux. Éviter les zones dédiées à la protection ou à l'alimentation de la faune.

Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le en silence.

Les principes évoqués dans ce guide ne visent pas à limiter votre plaisir en motoneige; ils visent plutôt à prolonger la sensation de liberté que l'on éprouve en motoneige! Il s'agit de garantir une pratique saine et agréable pour vous et pour les autres et à encourager d'autres gens à partager votre enthousiasme et votre loisir d'hiver préféré. Donc, la prochaine fois que vous chevaucherez votre motoneige, par un beau matin clair, rappelez-vous que vous jouez une partie importante pour l'avenir de ce sport. Contribuez à montrer l'exemple! BRP vous remercie de faire votre part.

Rien n'est plus exaltant que la motoneige. S'aventurer dans les innombrables sentiers qui sillonnent les immensités est une façon saine et agréable de profiter de nos hivers. Cependant, plus le nombre de motoneigistes augmente dans les parcs et les sentiers, plus l'environnement est exposé à différents dommages. L'utilisation abusive de terrains privés et publics, des installations et des ressources entraîne inévitablement des restrictions et des interdictions.

À l'heure actuelle, la plus grande menace à laquelle notre sport fait face est autour de nous. La solution est simple: il faut avoir une attitude responsable quand on fait de la motoneige.

La grande majorité des gens respecte les règles et l'environnement. Chacun de nous doit montrer l'exemple à ceux qui, jeunes et vieux, se familiarisent avec cette activité.

Il y va de notre intérêt de protéger l'environnement. Parce que, à long terme, c'est l'avenir même de notre sport que nous préservons.

Sensible à l'importance de cette question et du rôle que peuvent jouer les motoneigistes pour préserver les endroits où ils pratiquent leur sport, BRP a lancé la campagne «Laisser peu de traces» à leur intention.

Quand on parle de laisser peu de traces, il ne s'agit pas seulement de l'empreinte que la chenille laisse dans la neige. Il s'agit d'un endossement, d'un rapport de respect, d'une volonté de donner l'exemple en agissant concrètement. C'est un engagement envers la protection de l'environnement en général, les soins dont il faut l'entourer, les animaux qui y vivent et les amateurs de plein air qui aiment aussi s'y retrouver. Avec ce thème, nous espérons rappeler aux motoneigistes que le respect de l'environnement est crucial non seulement pour notre sport, mais pour les générations à venir aussi.

Si on vous demande de laisser peu de traces derrière vous, ce n'est pas pour modérer votre enthousiasme! C'est une invitation à le pratiquer avec respect!

Laisser peu de traces, c'est conduire sa motoneige de façon responsable en respectant le lieu où l'on se trouve. Vous laissez peu de traces quand vous suivez les principes suivants.

Vous êtes informés. Vous vous procurez des cartes, des copies de règlements et d'autres renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune ou d'autres organismes publics. Vous connaissez les règlements et les respectez, y compris les limites de vitesse!

Vous évitez de passer sur les arbrisseaux, les arbustes ainsi que sur les pelouses et vous ne coupez pas de bois. En terrain plat ou dans les zones où circulent de nombreuses motoneiges, vous suivez les pistes prévues pour la motoneige. Souvenez-vous qu'il y a un lien entre la protection de l'environnement et votre sécurité.

Vous respectez la faune et prêtez une attention toute particulière aux femelles accompagnées de petits et aux animaux qui souffrent du manque de nourriture. Le stress peut rapidement épuiser leurs dernières réserves d'énergie. Laissez aux animaux les endroits qui leur sont réservés!

Vous respectez l'affichage sur les barrières et les autres indications en général, et n'oubliez pas que ceux qui laissent peu de traces ne jettent pas d'ordures!

Éloignez-vous des zones de nature protégées. Les véhicules y sont interdits. Vous savez reconnaître les limites.

Vous demandez la permission avant de passer sur un terrain privé. Vous respectez le droit de propriété et la tranquillité d'autrui. Bien sûr, les motoneiges sont beaucoup moins

bruyantes qu'auparavant, mais vous évitez quand même de faire tourner le moteur à haut régime dans les endroits paisibles.

Les motoneigistes connaissent mieux que quiconque les efforts qui ont été faits pour leur donner accès à des endroits pour pratiquer leur sport en toute sécurité et dans le respect des autres. Ces efforts se poursuivent avec la même énergie aujourd'hui.

En respectant les endroits que l'on visite, peu importe la région, nous aidons à faire en sorte de pouvoir utiliser ces sentiers longtemps encore. Vous conviendrez que c'est une bonne raison de faire un effort pour laisser peu de traces. Mais il y en a d'autres.

Les motoneigistes aiment profiter de l'hiver et de la nature majestueuse qui nous entoure; laisser le moins de traces possible contribue à protéger ce privilège. Ainsi, nous pourrions faire connaître les plaisirs de l'hiver et de la motoneige à d'autres. Et notre sport se développera!

Laisser peu de traces est une preuve de bon sens. Après tout, il est inutile de labourer les sentiers ou de sillonner des forêts vierges en écrasant tout sur votre passage! Que vous utilisiez une motoneige Ski-Doo haute performance, une MX Z sportive ou toute autre marque ou modèle, montrez que vous savez ce que vous faites. Montrez qu'on peut s'amuser sans tout détruire!

PRODUITS DE TRACTION

REMARQUE: Cette section concerne les motoneiges munies d'une chenille installée en usine et ayant été approuvée par BRP pour l'ajout de crampons spéciaux.

AVERTISSEMENT

Ne jamais cramponner une chenille n'ayant pas été approuvée pour l'utilisation de crampons. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille.

AVERTISSEMENT

La chenille de ce modèle peut être équipée de crampons. Cependant, il FAUT utiliser uniquement les crampons spéciaux approuvés par BRP sur ces motoneiges Ski-Doo. NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que d'autres chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour savoir quelles sont les disponibilités et les applications actuelles des crampons.

L'utilisation de produits de traction comme des lisses au carbure et/ou des crampons plus mordants sur votre motoneige changera le comportement de celle-ci, notamment au niveau de la manoeuvrabilité, de l'accélération et du freinage.

L'utilisation de produits de traction augmente l'adhérence de la chenille sur la neige durcie et la glace, sans toutefois avoir d'effet marqué sur la neige molle. De ce fait, la conduite d'une motoneige munie de produits de traction demande une certaine période d'adaptation. Prenez bien le temps de vous familiariser avec le comportement de

votre motoneige, en virages, en accélération et au freinage, si celle-ci est munie de produits de traction.

De plus, renseignez-vous toujours sur les règlements locaux concernant l'utilisation de produits de traction sur les motoneiges. Conduisez toujours votre motoneige de façon responsable; respectez l'environnement et la propriété d'autrui.

Manoeuvrabilité

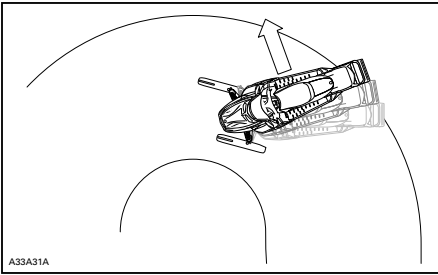
L'utilisation de produits de traction comme des lisses au carbure et/ou des crampons plus mordants augmente l'adhérence au sol de la motoneige à l'avant et à l'arrière. En conséquence, les skis de la motoneige nécessitent l'utilisation de lisses au carbure pour augmenter leur adhérence et équilibrer ainsi la partie avant de la motoneige avec la partie arrière. Bien que les lisses au carbure de série soient adéquates, elles n'offrent pas nécessairement un contrôle optimal puisque celui-ci dépend de vos préférences personnelles, de votre type de conduite, et de vos ajustements de suspension.

AVERTISSEMENT

Un déséquilibre entre la partie avant et l'arrière de la motoneige due à une mauvaise combinaison de produits de traction peut rendre le véhicule survireur ou sous-vireur, ce qui peut entraîner une perte de contrôle.

Survirage

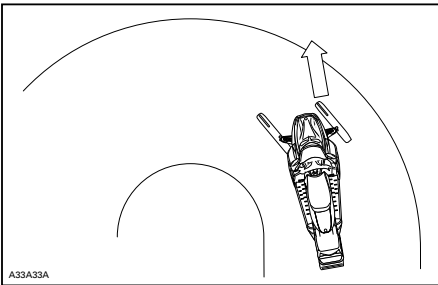
Dans certaines conditions, l'utilisation de lisses au carbure plus mordantes alors que la chenille arrière est dépourvue de crampons pourrait rendre la motoneige survireuse (voir l'illustration).



SURVIRAGE

Sous-virage

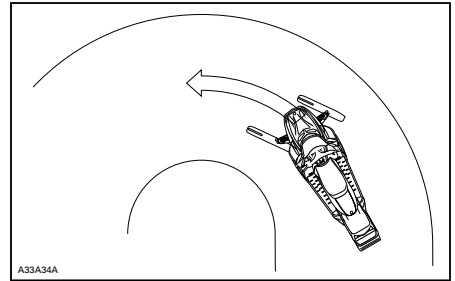
Dans certaines conditions, une chenille munie de crampons pourrait rendre la motoneige sous-vireuse si les skis ne sont pas munis de lisses au carbure assez mordantes (voir l'illustration).



SOUS-VIRAGE

Conduite en contrôle

Une combinaison équilibrée de lisses au carbure et de crampons sur la chenille assure un contrôle adéquat et une meilleure manoeuvrabilité (voir l'illustration).



CONDUITE EN CONTRÔLE

Accélération

Une chenille munie de crampons augmente la capacité d'accélération de votre motoneige sur la neige durcie et la glace sans toutefois avoir d'effet appréciable sur la neige molle. Par conséquent, le niveau de traction peut varier brusquement dans certaines conditions.

⚠ AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle de la motoneige:

- Toujours utiliser la manette d'accélérateur avec douceur.
- Ne JAMAIS tenter de faire patiner la chenille afin de faire dérapé l'arrière de la motoneige.

Cela pourrait entraîner la projection violente de débris ou de glace pouvant causer des blessures aux personnes dans l'entourage ou sur les motoneiges qui suivent.

Freinage

Tout comme en conditions d'accélération, une chenille munie de crampons augmente la capacité de freinage de la motoneige sur la neige durcie et la glace sans toutefois avoir d'effet appréciable sur la neige molle. Par conséquent, le niveau de freinage peut varier brusquement dans certaines conditions. Ainsi, utilisez toujours la manette de frein avec retenue pour

éviter de bloquer la chenille et éviter ainsi les surprises pouvant entraîner une perte de contrôle.

Consignes de sécurité importantes

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les blessures graves aux personnes à proximité de la motoneige :

- NE JAMAIS se tenir derrière ou près d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support pour motoneige à socle large muni d'un panneau déflecteur arrière s'il est nécessaire de faire tourner la chenille.
- Faire tourner la chenille seulement à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des pièces d'une chenille qui se déchirerait, ou la chenille elle-même si elle se séparait pourraient être projetés avec grande puissance à l'arrière du tunnel.

Effets des produits de traction sur la durabilité de la motoneige

L'utilisation de produits de traction peut augmenter la charge et le stress sur certaines composantes de la motoneige ainsi que le niveau de vibration. Il peut en résulter une usure prématurée de certaines pièces telles : courroie, garnitures de frein, roulements, chaîne et roues dentée du carter de chaîne. Noter que cela peut également diminuer la longévité d'une chenille à crampons approuvée. Toujours inspecter visuellement sa chenille avant chaque utilisation. Pour de plus amples renseignements, consulter le passage *CHE-NILLE* dans la section *ENTRETIEN*.

De plus, l'utilisation de crampons peut causer des dommages graves à votre motoneige si celle-ci n'est pas munie des protecteurs de tunnel conçus pour votre modèle. Il pourrait en résulter des dommages aux câblages électriques ainsi que la perforation des échangeurs de chaleur, ce qui provoquerait une surchauffe du moteur et un endommagement sévère de celui-ci.

AVERTISSEMENT

L'absence de protecteurs de tunnel adéquats ou leur usure excessive peut causer la perforation du réservoir à essence, ce qui pourrait résulter en un incendie.

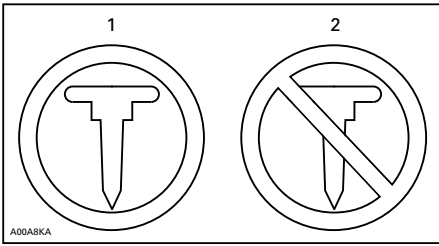
AVIS Référez-vous à votre concessionnaire pour connaître le modèle et numéro d'ensemble de protecteurs de tunnel requis pour votre motoneige.

REMARQUE: Référez-vous à la garantie limitée de BRP pour connaître les limitations de garantie liées à l'installation de crampons.

Installation de crampons approuvés pour les chenilles BRP

AVERTISSEMENT

Ne jamais cramponner une chenille autre que celles qui sont approuvées pour l'utilisation de crampons, identifiées par un symbole de crampon (voir l'illustration) moulé dans la surface de la chenille. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille.

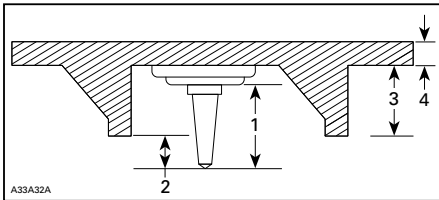


SYMBOLES DE CRAMPON

1. Approuvée
2. NON approuvée

De façon à assurer une installation adéquate et sécuritaire, BRP recommande de confier l'installation de crampons au soin de votre concessionnaire.

- Utilisez seulement les crampons spéciaux approuvés par BRP.
- Ne jamais utiliser une longueur de crampon pouvant excéder de plus de 9.5 mm la hauteur du profil de la chenille de votre motoneige.



INSTALLATION DES CRAMPONS

1. Taille du crampon
2. Profondeur de pénétration de 6.4 mm à 9.5 mm
3. Hauteur du profil de la chenille
4. Épaisseur de la chenille

⚠ AVERTISSEMENT

- Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour connaître les disponibilités et les applications actuelles des crampons.
 - NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que nos chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule.
 - Les crampons ne doivent être installés qu'aux endroits indiqués par des protubérances moulées dans la surface de la chenille. Certains modèles de chenilles présentent deux types de protubérances moulées: triangulaires et circulaires. Voir l'avertissement moulé dans la surface de la chenille pour savoir quel type de protubérance utiliser.
 - Ne jamais faire cramponner une chenille dont les profils mesurent 35 mm ou plus.
 - Le nombre de crampons installés doit toujours correspondre au patron de protubérances moulées dans la chenille.
 - Toujours se référer aux recommandations et consignes d'installation du fabricant de produits de traction avant de faire installer des crampons et des lisses par son concessionnaire. Il est crucial que le couple de serrage spécifié pour les écrous des crampons soit respecté.
- UNE INSTALLATION INADÉQUATE DES CRAMPONS OU UN NOMBRE INAPPROPRIÉ DE CRAMPONS PEUT AUGMENTER LES RISQUES DE DÉCHIREMENT ET DE SÉPARATION DE LA CHENILLE.**

Entretien et remplacement

PROCÉDEZ À UNE INSPECTION VISUELLE DE VOTRE CHENILLE AVANT CHAQUE UTILISATION.

Détectez toutes anomalies telles que:

- Perforation de la chenille
- Déchirement de la chenille (particulièrement autour des trous de traction d'une chenille cramponnée)
- Bris ou arrachement de profils laissant apparaître une partie de la tige
- Délamination de la bande de caoutchouc
- Tiges brisées
- Crampons cassés (chenille cramponnée)
- Crampons pliés (chenille cramponnée)
- Crampon arrachés
- Crampons manquants
- Segments-guides manquants
- De plus, s'assurer que l'écrou des goujons est serré au couple recommandé.

Remplacez immédiatement les crampons brisés ou endommagés sur une chenille à crampons approuvée. Si votre chenille montre des signes de détérioration, elle doit immédiatement être remplacée. Dans le doute, consultez votre concessionnaire. Inspectez toujours visuellement votre chenille avant chaque utilisation.





AVERTISSEMENT

L'utilisation d'une chenille ou de crampons endommagés peut causer une perte de contrôle.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE PRODUIT

Étiquettes mobiles

<p>DESCRIPTION DU MOTEUR DU VEHICULE: XXXXX</p> <p>EPA CERTIFIÉ</p> <p>TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = XX SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.</p>  <p>*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.</p> <p>512061127</p>	<p>VEHICLE ENGINE DESCRIPTION: XXXXX</p> <p>EPA CERTIFIED</p> <p>NER (NORMALIZED EMISSION RATE) = XX ON A 0 TO 10 SCALE, 0 BEING THE CLEANEST</p>  <p>*NOT TO BE REMOVED PRIOR TO SALE</p> <p>! WARNING PROPOSITION 65</p> <p>Snowmobile engines discharge fuel and exhaust, which contain chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm, onto the snow on which they operate. Keep this engine properly tuned and avoid unnecessary idling and spillage during fueling.</p> <p>512061127</p>
---	---

512061127

TYPIQUE

ATTENTION

Cette motoneige est calibrée en fonction d'une utilisation en altitude situé entre 600 mètres et 2400 mètres. Si on utilise cette motoneige à moins de 600 mètres et au-delà de 2400 mètres il est nécessaire de la régler et d'installer certaines pièces de calibration. Pour plus de détails, se référer au Guide du conducteur ou consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. SANS CE RÉGLAGE, LE MOTEUR PEUT ÊTRE GRAVEMENT ENDOMMAGÉ


mimo2008-003-053_fr

MODÈLES SUMMIT^{MC}

Avez-vous demandé à votre concessionnaire d'ajuster votre suspension selon **VOTRE** style de conduite?

• Courroie d'arrêt
• Pré-charge des ressorts

pour plus d'informations.
Voir le guide du conducteur
- Section Personnalisation de la conduite



***À être enlevé par le consommateur SEULEMENT.**

516004302

mimo2010-003-100_fr

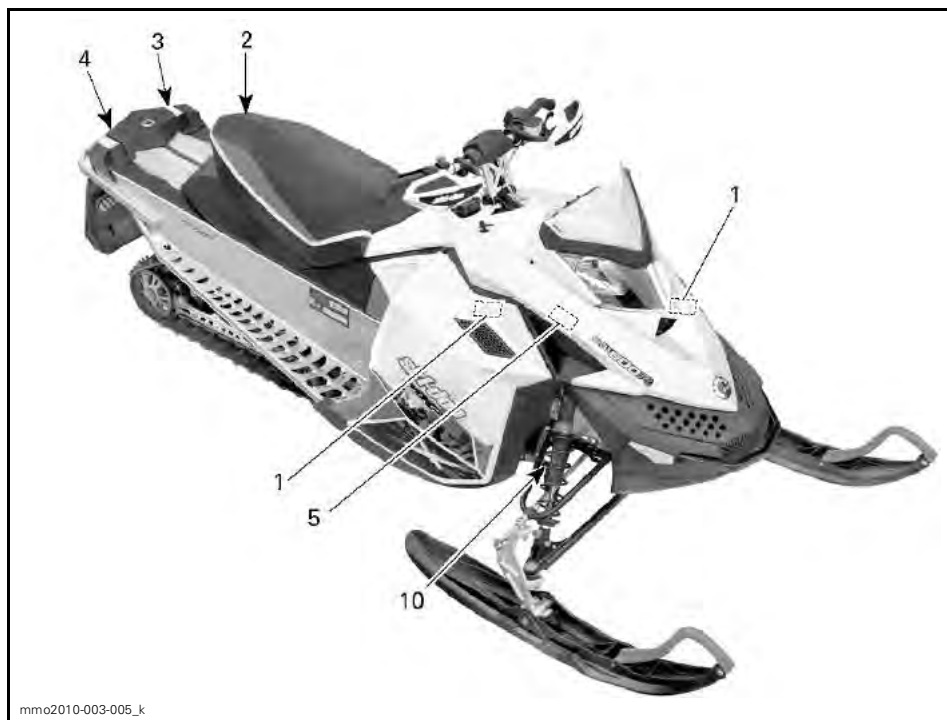
MODÈLES SUMMIT

Étiquettes de sécurité

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur, du passager et des passants.

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule. Elles en font partie intégrante. Si les étiquettes se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

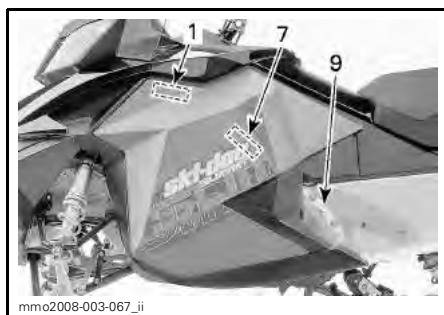
REMARQUE: En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentées dans ce guide.



TYPIQUE



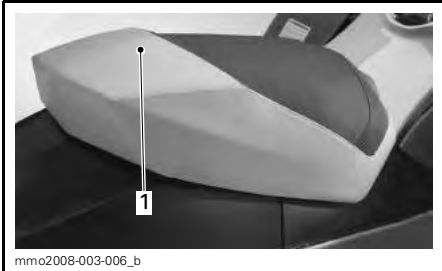
TYPIQUE



TYPIQUE



ÉTIQUETTE 1



ÉTIQUETTE 2 - MODÈLES 1 PLACE
1. NE PAS S'ASSEOIR ICI



ÉTIQUETTE 3



ÉTIQUETTE 4 - MODÈLES CONCERNÉS



ÉTIQUETTE 5



ÉTIQUETTE 6

⚠ AVERTISSEMENT

• Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, le guide du conducteur et visionner votre DVD de sécurité avant l'utilisation. Le guide du conducteur est situé soit dans le siège passager ou sous le siège du conducteur. Pour accéder au guide sous le siège du conducteur, soulever l'avant de la mousse du siège et tirer la languette pour découvrir le siège (si applicable, le siège passager doit être levé en premier).

• Familiarisez-vous avec votre véhicule. Les personnes inexpérimentées peuvent sous-estimer les risques et être surprises par le comportement spécifique du véhicule et des conditions du terrain. Conduisez lentement.

• La vitesse excessive et la conduite irresponsable peuvent causer la mort! TOUJOURS adapter votre vitesse selon les conditions de neige et les circonstances environnementales.

• Le contrôle de la direction et le freinage peuvent être réduits sur la neige compactée, la glace ou les routes. Réduisez votre vitesse et laissez plus d'espace pour tourner ou freiner.

• Respectez les lois sur l'âge minimal du conducteur. Le fabricant recommande que le conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.

• N'ouvrez jamais les panneaux latéraux ou le capot lorsque le moteur tourne ou si le véhicule est en mouvement. Assurez-vous d'enlever la clé DESS avant l'ouverture de ceux-ci.

AVANT DE DÉMARRER :

1. Fixez le cordon d'attache à votre vêtement.
2. Vérifiez le bon fonctionnement des manettes d'accélérateur et de frein avant chaque démarrage. Elles doivent revenir à leur position initiale lorsque relâchées.
3. Engagez le frein de stationnement.
4. Tournez le guidon au maximum de chaque côté pour vérifier les interférences et le libre fonctionnement.

APRÈS LE DÉMARRAGE :

1. Débranchez le cordon d'attache pour vérifier si le moteur s'arrête.
2. Redémarrez et enfoncez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur pour vérifier si le moteur s'arrête.
3. Désengagez le frein de stationnement avant le départ pour éviter la diminution de la performance de freinage.

516004591C

ÉTIQUETTE 7

⚠ AVERTISSEMENT

Ce véhicule a été conçu pour un (1) conducteur et autant de passagers qu'il y a de sièges avec courroies ou poignées installés sur le véhicule et rencontrant la norme SSCC.

This vehicle is designed for one (1) operator and as many passengers as there are seats with straps or handgrips installed on the vehicle conforming to SSCC standards.

Lors de la conduite avec passager :

- La capacité de freinage et la direction sont réduites. Réduisez votre vitesse et prévoyez plus d'espace pour manœuvrer.
- Ajustez les suspensions selon le poids.

N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOTRE PASSAGER!

TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DOIVENT LIRE CE QUI SUIT:

Évitez les surprises!
SOYEZ AUX AGUETS pour les imprévus. Conduisez défensivement.

- Scrutez constamment pour repérer personnes, objets, conditions et autres véhicules.
- Évitez la glace mince / étendue d'eau non gelée.
- Redoublez de vigilance hors sentier.

TOUJOURS porter un CASQUE approuvé DOT et des vêtements appropriés à la motoneige.

Ne JAMAIS utiliser ce véhicule sous l'influence de drogues ou alcool même en tant que passager.

516004903

ÉTIQUETTE 8

⚠ AVERTISSEMENT

Ce garde doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne

⚠ WARNING

This guard must ALWAYS be in place when engine is running.

mno2008-008-023

ÉTIQUETTE 9 - SUR LE PROTECTEUR DE DISQUE DE FREIN (TUNNEL EN MÉTAL NU)

⚠ AVERTISSEMENT

Ce garde doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne.

⚠ WARNING

This guard must ALWAYS be in place when engine is running.

516005525

ÉTIQUETTE 9 - SUR LE PROTECTEUR DE DISQUE DE FREIN (TUNNEL PEINT)

⚠ AVERTISSEMENT

- Cet amortisseur est sous pression.
- Une explosion peut survenir si chauffé ou perforé.
- Ne pas démonter.

516004190

mmo2010-003-101_fr

ÉTIQUETTE 10 - SUR LES AMORTISSEURS À GAZ

Étiquettes de conformité



mmo2008-003-067_u



mmo2011-001-001_j

TYPIQUE

Étiquette de conformité de l'EPA

EMISSION CONTROL INFORMATION		EC	
THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS XXXX U.S. EPA REGULATIONS FOR SNOWMOBILE SI ENGINES. 121			
ENGINE FAMILY	XXXXXXXXXXXX	FAMILLE DE MOTEUR	
PERMEATION FAMILY	XXXXXXXXXXXX	FAMILLE DE PERMEATION	
FEL	XX g/kW-hr HC XXX g/kW-hr CO X.X g/m ² /day	LIMITES DES ÉMISSIONS DES FAMILLES	
ENGINE DISPLACEMENT	XXX cm ³	CYLINDRÉE	
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	XXXX	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS	
RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION			
CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES XXXX DE L'EPA DES É.-U. POUR LES MOTONEIGES À MOTEUR SI.			
SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIENS			
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC. 6865			

516006865

TYPIQUE: ÉTIQUETTE DE CONFORMITÉ 1 - DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR

Étiquette du SSCC

Les normes de sécurité ont été établies par le SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee), dont BRP fait partie. Pour facilement constater si votre motoneige est conforme à ces normes, repérez l'étiquette de certification apposée sur une partie verticale à droite du véhicule.

L'étiquette suivante indique que des essais ont été faits par un laboratoire indépendant pour déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité.

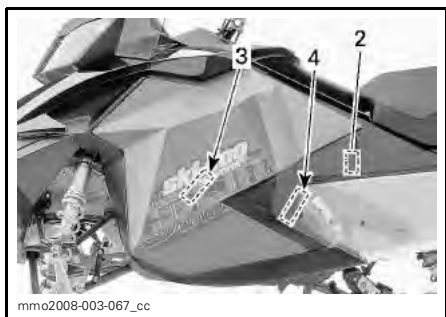
<p>CE MODÈLE A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN LABORATOIRE D'ESSAIS INDÉPENDANT ET SATISFAIT TOUTES LES NORMES DE SÉCURITÉ DU SSCC EN VIGUEUR À LA DATE DE FABRICATION.</p> <p>PARRAINÉ PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ ET CERTIFICATION DE LA MOTONEIGE, INC.</p>	<p>CERTIFIED</p> <p>CERTIFIÉ</p>	<p>THIS MODEL HAS BEEN EVALUATED BY AN INDEPENDENT TESTING LABORATORY AND IT MEETS ALL SSCC SAFETY STANDARDS IN EFFECT ON THE DATE OF ITS MANUFACTURE.</p> <p>SPONSORED BY THE SNOWMOBILE SAFETY AND CERTIFICATION COMMITTEE, INC.</p>
A00A1MA		

ÉTIQUETTE 2

Étiquettes de renseignements techniques



TYPIQUE



TYPIQUE

AVIS

Le moteur de cette motoneige a été développé et validé en utilisant le lubrifiant XPS^{MC} approuvé de BRP. BRP recommande l'utilisation de son lubrifiant XPS^{MC} approuvé ou équivalent.

Les dommages causés par de l'huile inappropriée pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP. Voir le guide du conducteur.

516007444

ÉTIQUETTE 1

AVIS

- **Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatifs au bruit.**
- **Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.**

516004573

516004573

ÉTIQUETTE 2

AVIS

Couple de serrage recommandé pour le boulon de la poulie motrice 115-125 N·m / 85-92 lb·pi

Ne pas appliquer le couple de serrage recommandé pour entraîner un bris majeur à la poulie motrice et au moteur. Référez au manuel de réparation pour avoir la procédure complète d'assemblage.

516005504

516005504

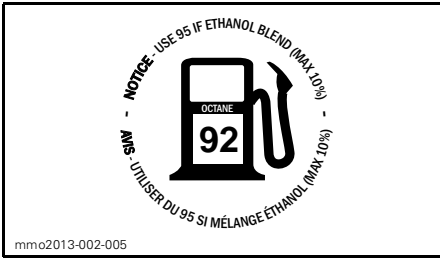
ÉTIQUETTE 3

mmo2013-002-003

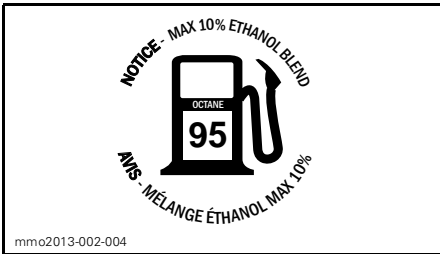
SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE - DANS LES PAYS OÙ ON UTILISE LES INDICES D'OCTANE AKI (RON+MON)/2 AFFICHÉS SUR LA POMPE

mmo2013-002-002

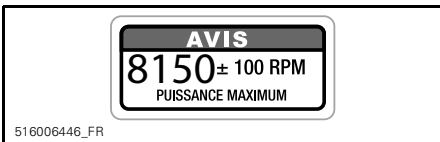
SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE - DANS LES PAYS OÙ ON UTILISE LES INDICES D'OCTANE AKI (RON+MON)/2 AFFICHÉS SUR LA POMPE



*SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR
D'ESSENCE - DANS LES PAYS OÙ ON
UTILISE LES INDICES D'OCTANE RON*



*SUR LE BOUCHON DU RÉSERVOIR
D'ESSENCE - DANS LES PAYS OÙ ON
UTILISE LES INDICES D'OCTANE RON*



*ÉTIQUETTE 4 - PRÈS DE LA POULIE
MOTRICE - 800R Power TEK*

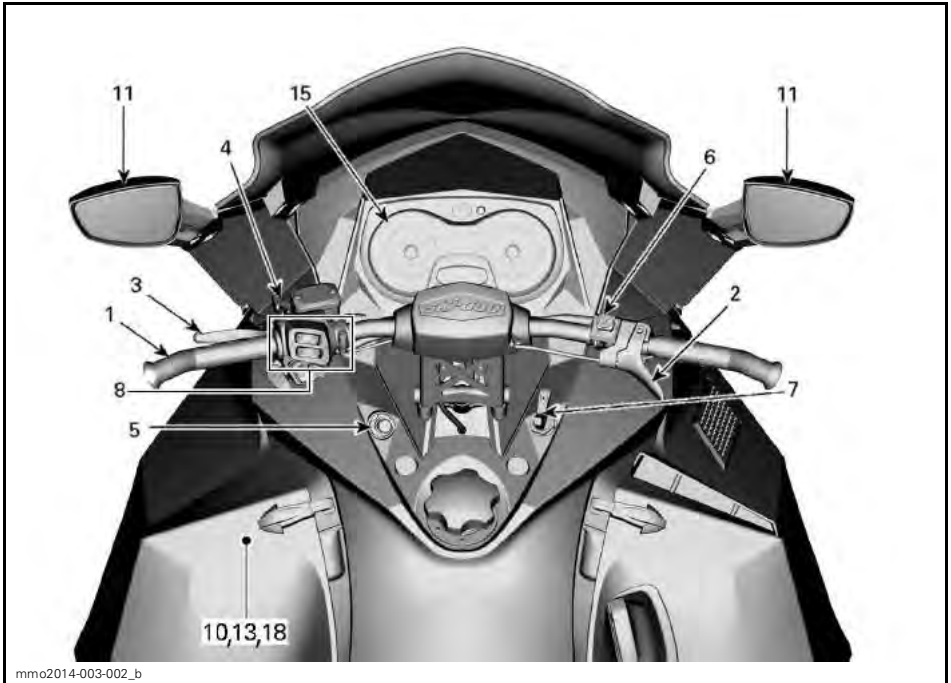
***Cette page est
blanche intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

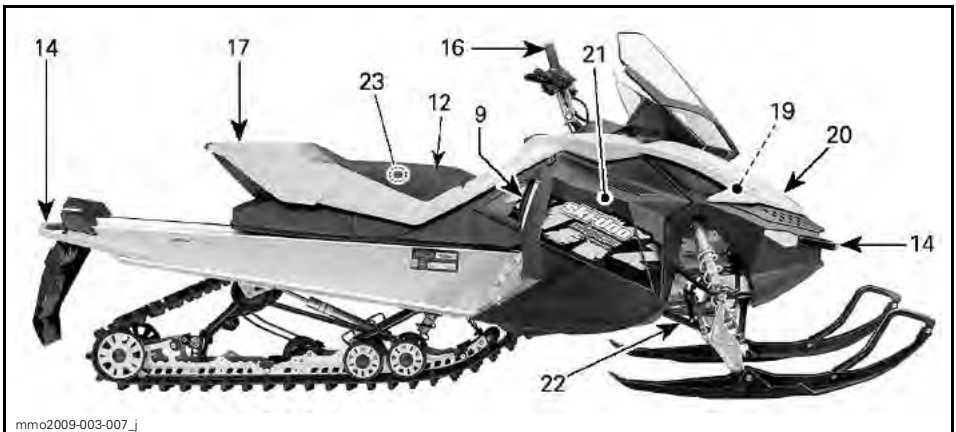
COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE: Certaines caractéristiques ne concernent peut-être pas votre modèle ou peuvent être en option.

REMARQUE: Certaines étiquettes de sécurité présentes sur le véhicule ne sont pas illustrées ci-dessous. Pour plus de renseignements sur ces étiquettes, voir la sous-section *ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ*.



TYPIQUE



TYPIQUE

1) Guidon

Le guidon sert à diriger la motoneige. Lorsqu'on tourne le guidon vers la droite ou la gauche pour diriger la motoneige, les skis tournent vers la droite ou vers la gauche.

⚠ AVERTISSEMENT

La stabilité et la maniabilité de la motoneige peuvent être réduites si on tourne rapidement en marche arrière.

2) Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur la droite du guidon.

On l'active avec le pouce. Quand on appuie sur l'accélérateur, le régime du moteur augmente. Le moteur revient au ralenti dès qu'on relâche la manette.



mmo2008-008-011_b

TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

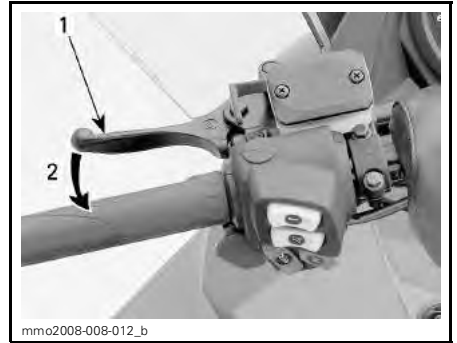
⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. Elle doit revenir à sa position initiale quand on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

3) Manette de frein

La manette de frein se trouve sur la gauche du guidon.

Lorsqu'on appuie sur la manette, le frein est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette et dépend du type de terrain et de la neige.



mmo2008-008-012_b

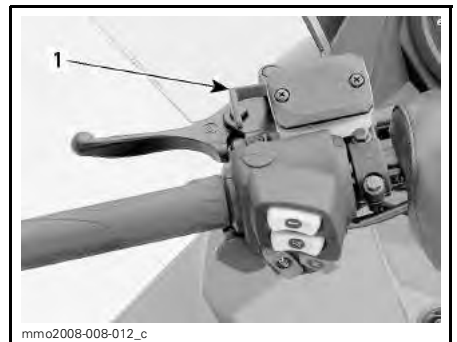
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour freiner

4) Manette du frein de stationnement

La manette du frein de stationnement se trouve sur la gauche du guidon.

Quand la motoneige est stationnée, serrer le frein de stationnement.



mmo2008-008-012_c

TYPIQUE

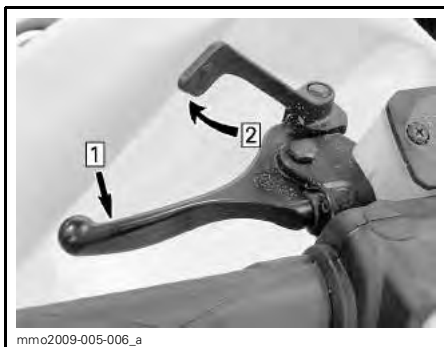
1. Manette de frein de stationnement

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est bien desserré avant d'utiliser la motoneige. Circuler alors que le frein est serré en raison d'une pression constante sur la manette (frottement des plaquettes) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins ou un feu.

Pour verrouiller le frein de stationnement

Comprimer la manette de frein, puis verrouiller le levier de verrouillage au moyen de la manette de frein de stationnement tel qu'illustré.

**TYPIQUE — POUR VERROUILLER LE MÉCANISME**

Étape 1: Comprimer et tenir la manette de frein
Étape 2: Verrouiller le levier de verrouillage au moyen de la manette de frein de stationnement

Pour déverrouiller le frein de stationnement

Presser la manette de frein. Le levier de verrouillage revient automatiquement à sa position initiale. Toujours déverrouiller la manette de frein avant d'utiliser le véhicule.

5) Interrupteur coupe-circuit du moteur

L'interrupteur coupe-circuit du moteur se trouve sur la gauche de la console.

Bien brancher le capuchon du cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur pour que le véhicule fonctionne.

Lorsqu'on débranche le cordon d'attache de l'interrupteur, cela coupe le moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours attacher l'oeillet du cordon d'attache à ses vêtements avant de démarrer le moteur.

6) Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur se trouve sur la droite du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à deux positions.

Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, mettre le bouton à la position ARRÊT (abaissé) et serrer simultanément le frein.

**POSITION ARRÊT**

Pour faire redémarrer le moteur, le bouton doit être en position MARCHÉ (élevé).



POSITION MARCHÉ

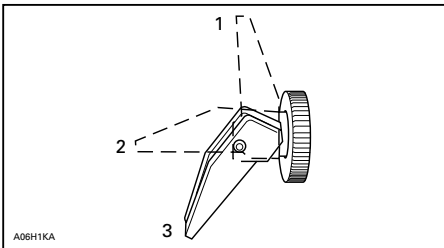
Dès leur première sortie, les conducteurs doivent se familiariser avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur en l'actionnant à quelques reprises pour arrêter le moteur, et ils devraient continuer à l'utiliser par la suite. Ils développeront ainsi un réflexe qui leur sera très utile en cas d'urgence.

⚠ AVERTISSEMENT

Si le dispositif a été actionné lors d'une situation d'urgence provoquée par une défaillance, repérer et corriger le problème avant de faire redémarrer le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

7) Bouton d'étrangleur

Ce levier a trois positions.

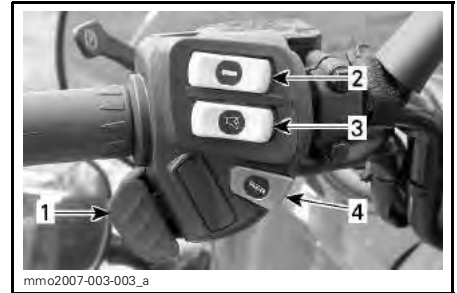


1. «OFF» (arrêt)
2. Position 2
3. Position 3

Consulter la section *PROCÉDURES DE BASE* pour savoir comment il fonctionne.

8) Interrupteur multifonctionnel

L'interrupteur multifonctionnel se trouve sur la gauche du guidon.



TYPIQUE

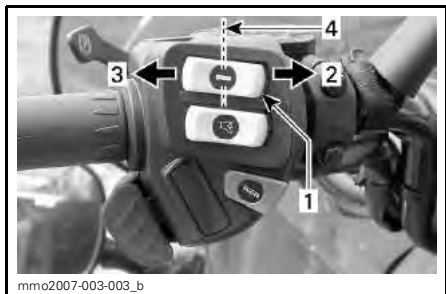
1. Commutateur de phare
2. Interrupteur de poignées chauffantes
3. Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante
4. Bouton de démarrage/marche arrière électronique

Commutateur de phare

Appuyer sur le commutateur permet de choisir entre le feu de route et le feu de croisement. Les feux sont toujours allumés lorsque le moteur tourne.

Interrupteur de poignées chauffantes

Placer l'interrupteur à l'intensité désirée pour garder les mains à une température confortable.



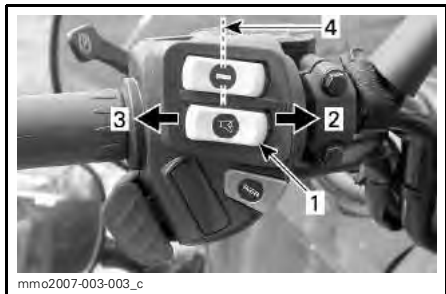
mmo2007-003-003_b

TYPIQUE

1. Interrupteur de poignées chauffantes
2. Chaud
3. Tiède
4. «OFF» (arrêt)

Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante

Placer l'interrupteur à l'intensité désirée pour garder le pouce à une température confortable.



mmo2007-003-003_c

TYPIQUE

1. Interrupteur de manette d'accélérateur chauffante
2. Chaud
3. Tiède
4. «OFF» (arrêt)

Bouton de démarrage/marche arrière électronique

Sur les modèles à démarreur électrique, appuyer sur le bouton pour démarrer le moteur. Consulter le passage *DÉMARRAGE DU MOTEUR* à la section *PROCÉDURES DE BASE*.

Une fois le moteur démarré, appuyer sur le bouton pour passer en marche arrière; consulter le passage *MARCHE*

ARRIÈRE (RER) à la section *PROCÉDURES DE BASE* pour savoir comment procéder.

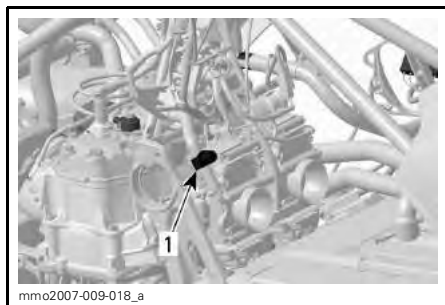
9) Poignée du démarreur à rappel

Dispositif à rebobinage automatique situé du côté droit de la motoneige. Pour faire démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce qu'on sente une résistance, puis tirer vigoureusement. Relâcher la poignée lentement.

10) Soupape de chauffage du carburateur

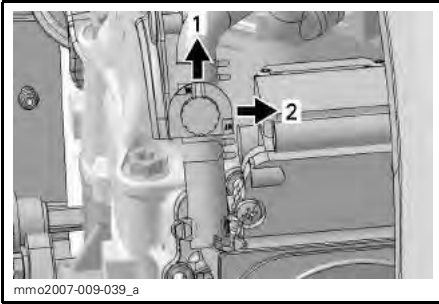
La soupape de chauffage du carburateur devrait être fermée, sauf dans les cas où:

- On utilise le véhicule entre -5°C et 5°C et où l'humidité relative est élevée.
- On utilise le véhicule en neige profonde.
- On suit une autre motoneige en neige profonde.



mmo2007-009-018_a

TYPIQUE — ENLEVER LE GARDE-COURROIE
1. Soupape de carburateur



1. Position MARCHÉ
2. Position ARRÊT

AVIS Mettre la soupape en position d'arrêt s'il fait plus de 5°C.

11) Rétroviseurs réglables

Chaque rétroviseur peut être réglé pour répondre aux besoins du conducteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Régler les rétroviseurs du véhicule à l'arrêt dans un endroit sécuritaire.

12) Sièges

On peut enlever le siège du conducteur pour accéder au guide du conducteur (situé dans la base du siège) ou pour faire un entretien.

Dépose du siège

Tirer l'avant du coussin de siège, pousser fermement le siège vers l'avant pour dégager le verrou puis tirer sur la languette pour déverrouiller le siège.

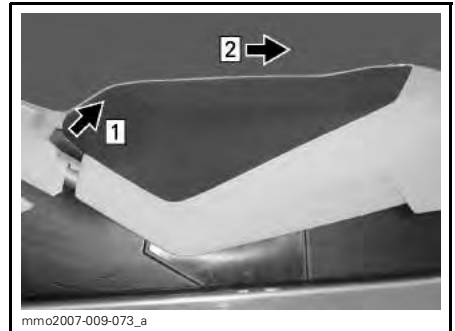


1. Verrou de siège



1. Verrou de siège

Tirer et tenir le verrou puis tirer le siège vers l'arrière.



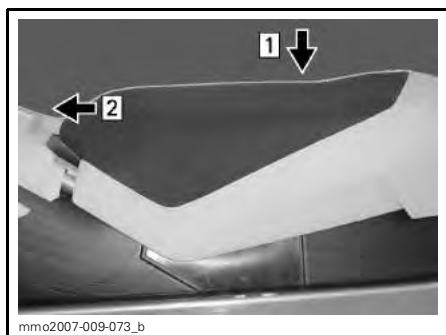
- Étape 1: Tirer et tenir le verrou
Étape 2: Tirer le siège vers l'arrière

Installation du siège

AVIS L'utilisation du véhicule lorsque des objets se trouvent entre le siège et le réservoir d'essence peut endommager le réservoir. **NE JAMAIS** placer d'objets entre le siège et le réservoir d'essence.

Mettre le siège à sa place.

Pousser le siège vers l'avant jusqu'à ce qu'il se verrouille.



Étape 1: Mettre le siège à sa place

Étape 2: Pousser le siège vers l'avant jusqu'à ce qu'il se verrouille

REMARQUE: Un déclic évident se fera sentir. Tirer sur le siège pour vérifier s'il est solidement verrouillé.



SIÈGE INSTALLÉ

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est solidement fixé avant de se mettre en route.

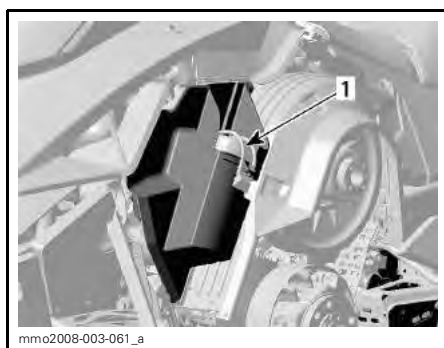
13) Nécessaire d'outils

Un nécessaire d'outils spécialement conçu pour l'entretien de base de la motoneige est fourni avec le véhicule.

Le support de nécessaire d'outils est situé dans le compartiment moteur, sur le garde-poulie.

AVIS S'assurer que le nécessaire est bien retenu pour éviter qu'il entre en contact avec la transmission CVC (à changement de vitesse continu).

Pour dégager le support de nécessaire d'outils du garde-poulie, déverrouiller la patte sous ce dernier et tirer le support de nécessaire vers l'avant.



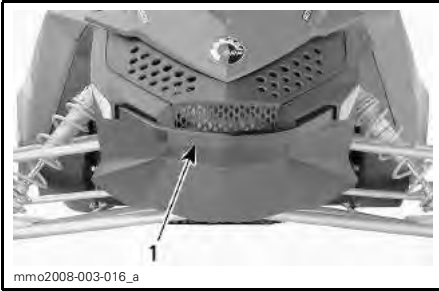
TYPIQUE

1. Nécessaire d'outils

14) Pare-chocs avant et arrière

Utiliser cette poignée pour soulever le véhicule manuellement.

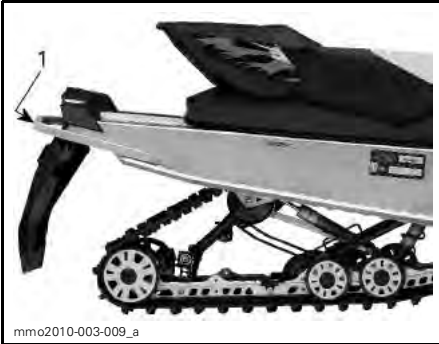
⚠ ATTENTION Pour éviter de se blesser, utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.



mmo2008-003-016_a

AVANT

1. Pare-chocs avant



mmo2010-003-009_a

ARRIÈRE

1. Pare-chocs arrière

AVIS Ne jamais tirer ni soulever le véhicule par les skis.

15) Indicateur analogique/numérique

⚠ AVERTISSEMENT

La lecture de l'indicateur à affichage numérique peut distraire le conducteur lorsqu'il utilise le véhicule, surtout s'il passe fréquemment d'une caractéristique à l'autre.

Description de l'indicateur



mmo2008-003-013_g

INDICATEUR ANALOGIQUE/NUMÉRIQUE (DE SÉRIE)

1. Indicateur de vitesse
2. Tachymètre
3. Affichage numérique
4. Voyants
5. Bouton de réglage (S)

REMARQUE: L'indicateur a été réglé en unités impériales à l'usine, mais on peut aussi le régler en unités métriques; consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

1) Indicateur de vitesse

Il indique la vitesse du véhicule en km/h ou en MPH selon le réglage.



mmo2008-003-014

PARTIE GAUCHE DE L'INDICATEUR

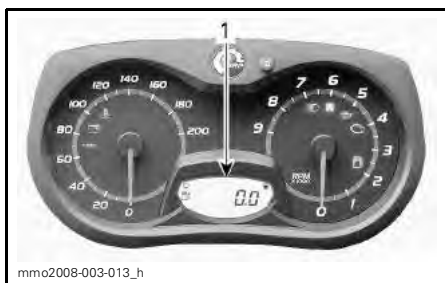
2) Tachymètre (tr/min)

Il mesure le régime du moteur (tr/min). Multiplier par 1000 pour obtenir le régime réel.



PARTIE DROITE DE L'INDICATEUR

3) Affichage numérique



1. Affichage numérique

L'affichage multifonctionnel sert à :

- Afficher le message de bienvenue lorsqu'on met le contact
- Afficher le message de reconnaissance de la clé
- Fournir diverses indications choisies par le conducteur
- Activer ou changer divers fonctions ou modes de fonctionnement
- Afficher des messages défilant d'activation de fonction ou de pannes de système
- Afficher les codes de panne.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas régler les fonctions de l'indicateur tout en conduisant.

4) Voyants et messages



TYPIQUE — VOYANTS

Voir le tableau plus bas pour obtenir plus de détails. Consulter la section *SYSTÈME DE CONTRÔLE* pour plus de renseignements concernant les voyants d'anomalie.

VOYANT(S) ALLUMÉ(S)	AVERTISSEUR	AFFICHAGE DE MESSAGES	DESCRIPTION
	4 bips courts toutes les 5 minutes	LOW OIL	Le niveau d'huile à injection est bas. Arrêter le véhicule dans un endroit sécuritaire, puis remplir le réservoir d'huile à injection.
	—	—	Le niveau d'essence est bas. Il n'y a plus qu'une barre sur l'indicateur de niveau d'essence. Faire le plein d'essence dès que possible.
	Bips longs et lents	REVERSE	La marche arrière est en fonction.
	3 bips courts	REV. FAIL	La marche arrière ne s'est pas activée, essayer de nouveau de la sélectionner.
	—	—	Le feu de route est sélectionné.

5) Bouton de réglage (S)

Bouton servant à naviguer dans l'affichage multifonctionnel ou à le régler.

Le moteur doit être en marche pour qu'un réglage soit sauvegardé.

REMARQUE: Le bouton de réglage (S) de l'interrupteur multifonctionnel présente les mêmes fonctions et peut également être utilisé.

Caractéristiques de l'indicateur

CARACTÉRISTIQUES DE L'INDICATEUR		
FONCTIONS	600	800R Power TEK
A) Odomètre	X	X
B) Totalisateur journalier A ou B	X	X
C) Compteur horaire	X	X
D) Niveau d'essence	X	X
E) Température du liquide de refroidissement ⁽¹⁾	Opt	Opt

X = Un X indique qu'il s'agit d'une caractéristique de série
 Opt = Caractéristique disponible en option

⁽¹⁾ La fonction de température du liquide de refroidissement est offerte en tant que module en option. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour plus d'information.

REMARQUE: L'indicateur a été réglé en unités impériales à l'usine, mais on peut aussi le régler en unités métriques; consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

A) Odomètre

Il enregistre la distance totale parcourue.

Appuyer sur le bouton de réglage (S) pour sélectionner le mode odomètre.



1. Mode odomètre

B) Totalisateur journalier A ou B

Les totalisateurs journaliers indiquent la distance parcourue depuis qu'ils ont été remis à zéro.

Appuyer sur le bouton de réglage (S) pour sélectionner le mode totalisateur journalier (TRIP A/TRIP B).



1. Mode totalisateur journalier (TRIP A/TRIP B)

Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir pour remettre le totalisateur à zéro.



mmo2008-003-013_d

C) Compteur horaire

Il enregistre la durée de fonctionnement du véhicule lorsque le système électrique est en marche, et ce depuis que le compteur a été remis à zéro.

Appuyer sur le bouton de réglage (S) pour sélectionner le mode compteur horaire (HrTRIP).



mmo2008-003-013_c

1. Mode compteur horaire (HrTRIP)

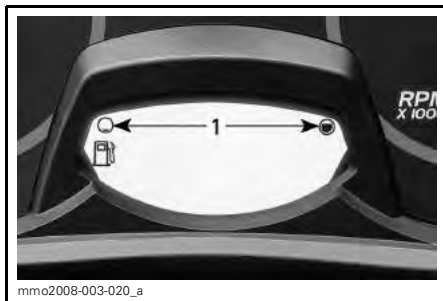
Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir pour remettre le compteur à zéro.



mmo2008-003-013_d

D) Niveau d'essence

Cet indicateur à barres indique continuellement la quantité d'essence qu'il reste dans le réservoir.



mmo2008-003-020_a

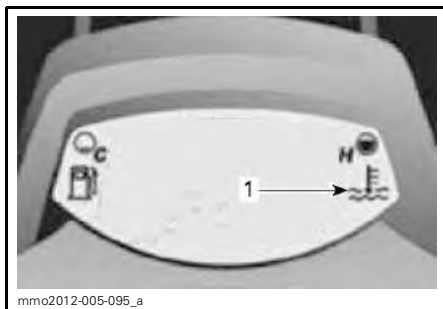
NIVEAU D'ESSENCE

1. Autonomie

E) Température de liquide de refroidissement (module en option)

Il s'agit d'un indicateur de surchauffe.

AVIS Si le moteur surchauffe, arrêter le véhicule dans un endroit sécuritaire. Consulter la section **DIAGNOSTIC DES PANNES**.



mmo2012-005-095_a

MODULE EN OPTION INSTALLÉ

1. Indicateur de surchauffe

16) Sangle de maintien (modèles Summit)

La sangle de maintien permet au conducteur de s'agripper lorsqu'il circule à flanc de colline.

⚠ AVERTISSEMENT

Cette sangle ne doit pas servir au remorquage, au levage ou à des fins autres qu'un maintien temporaire à très basse vitesse. Toujours avoir au moins une main sur le guidon.

17) Compartiment de rangement

⚠ AVERTISSEMENT

Tous les compartiments de rangement doivent être bien fermés et ne contenir aucun objet tranchant, lourd ou fragile.

AVIS Charge MAXIMALE de 1.8 kg répartie uniformément.

Tourner le loquet vers la droite, puis tirer vers le bas le côté droit du couvercle pour déverrouiller le compartiment.



1. Compartiment de rangement
2. Loquet

Pour le verrouiller, pousser d'abord le côté gauche du couvercle vers le haut, puis remonter le côté droit du couvercle, et tourner le loquet vers la droite.

18) Garde-courroie d'entraînement

Dépose du garde-courroie d'entraînement

⚠ AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS faire fonctionner le moteur:

- Sans que les protecteurs et le garde-courroie soient bien installés.
- Lorsque le capot et/ou les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

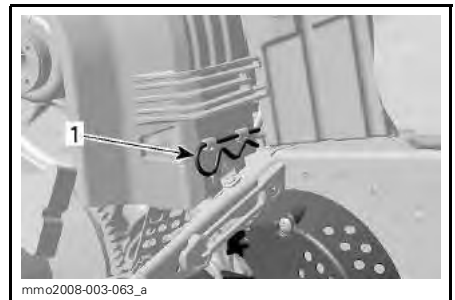
Ne JAMAIS tenter de régler des pièces mobiles lorsque le moteur tourne.

REMARQUE: Le garde-courroie est délibérément surdimensionné pour maintenir une tension sur les goupilles et dispositifs de fixation afin de réduire le bruit et la vibration. Il est important de conserver cette tension lors de la repose.

Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Ouvrir le panneau latéral gauche du compartiment moteur.

Retirer la goupille de sûreté.



MX Z/RENEGADE

1. Goupille de sûreté



SUMMIT

1. Goupille de sûreté

Soulever la partie arrière du garde-courroie puis relâcher les languettes avant en faisant pivoter le garde-courroie vers l'extérieur.

Installation du garde-courroie d'entraînement

Pour reposer le garde-courroie, placer la découpure vers l'avant de la moto-neige.

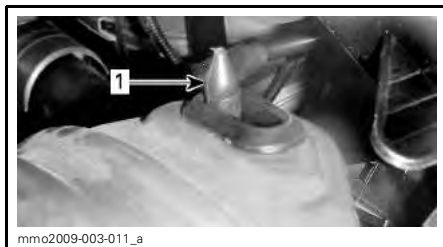
Insérer la languette dans la fente et la pousser en place.



TYPIQUE

1. Languette

Positionner l'ouverture sur la tige de retenue. Il peut être nécessaire de soulever légèrement la console pour avoir assez d'espace.



TYPIQUE

1. Goupille de sûreté

Positionner la partie arrière du garde-courroie sur le dispositif de retenue et la fixer au moyen de la goupille de sûreté.

REMARQUE: S'assurer que la partie arrière du garde-courroie est correctement positionnée sur le butoir.



1. Goupille de sûreté

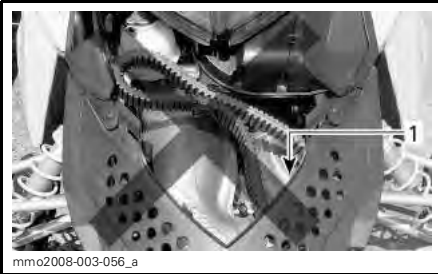
19) Support de courroie d'entraînement de recharge

On peut mettre une courroie d'entraînement de recharge dans le support.

REMARQUE: La courroie de recharge n'est pas fournie avec la moto-neige.

Bien placer la courroie d'entraînement de recharge dans le support et la retenir au moyen de la sangle velcro comme le montre la photo.

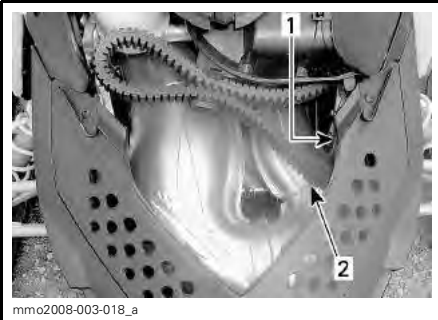
AVIS Lorsque la courroie est installée dans son support, s'assurer qu'elle n'entre pas en contact avec le tuyau d'échappement calibré pour éviter qu'elle soit endommagée.



mmo2008-003-056_a

INSTALLATION INADÉQUATE

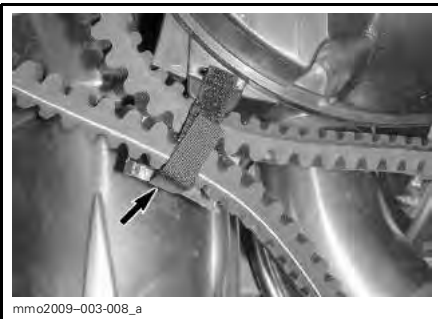
1. Courroie entrant en contact avec le tuyau d'échappement calibré



mmo2008-003-018_a

INSTALLATION ADÉQUATE

1. Courroie d'entraînement par-dessus le pare-chocs
2. S'assurer qu'elle n'entre pas en contact avec le tuyau d'échappement calibré



mmo2009-003-008_a

RETENIR AU MOYEN DE LA SANGLE VELCRO

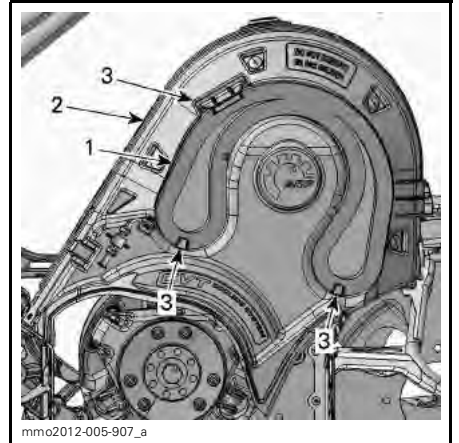
Modèles Summit

Une courroie de recharge peut être rangée dans le support situé sur le garde-courroie d'entraînement.

REMARQUE: La courroie de recharge n'est pas fournie avec la motoneige.

Positionner la courroie d'entraînement de recharge dans la fente du garde-courroie.

Retenir en glissant dans les languettes de fixation.

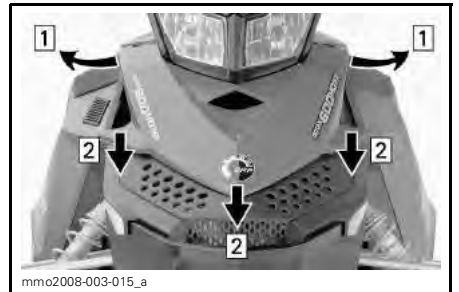


mmo2012-005-907_a

1. Courroie d'entraînement de recharge
2. Garde-courroie d'entraînement
3. Languettes de fixation

20) Capot

Pour ouvrir le capot, dégager les goupilles de retenue puis glisser le capot vers l'avant du véhicule.



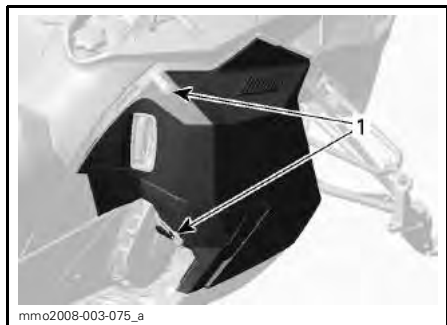
mmo2008-003-015_a

- Étape 1: Dégager les goupilles de retenue
- Étape 2: Glisser le capot vers l'avant

⚠ AVERTISSEMENT
Ne jamais faire fonctionner le moteur lorsque les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

21) Panneaux latéraux

Pour ouvrir un panneau latéral, étirer et décrocher les attaches.



TYPIQUE

1. Attaches

Pour enlever un panneau latéral, l'ouvrir et le soulever. Dégager la charnière inférieure de la fente puis libérer la charnière supérieure en abaissant le panneau.

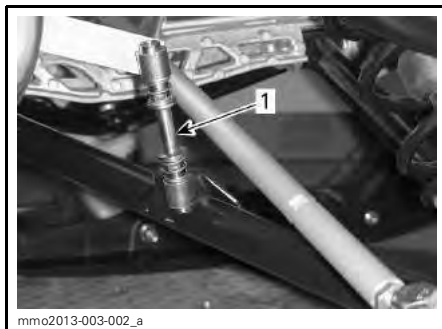
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais faire fonctionner le moteur lorsque les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

22) Raccord rapide de barre stabilisatrice

Le raccord rapide de barre stabilisatrice est situé du côté droit.

Retirer à la main le raccord rapide pour améliorer la maniabilité lors de la conduite à flanc de colline ou dans la neige poudreuse profonde.



TYPIQUE

1. Raccord rapide

⚠ AVERTISSEMENT

Si on conduit dans les sentiers sans que le raccord rapide soit branché à la barre stabilisatrice, il y a davantage de risques qu'on perde le contrôle de la motoneige. Toujours rebrancher ce raccord à la barre stabilisatrice avant de conduire dans les sentiers. Pour ce faire, stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

23) Guide du conducteur

Sous le siège. Voir la rubrique *SIÈGE* pour savoir comment y accéder.



TYPIQUE - SIÈGE

1. Emplacement du Guide du conducteur

Exigences en matière de carburant

AVIS Toujours utiliser de l'essence neuve. L'essence va s'oxyder; il en résultera une perte d'octane, des composés volatils ainsi qu'une production de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Les proportions des mélanges alcool/carburant varient selon les pays et les régions. Votre véhicule a été conçu pour fonctionner avec les carburants recommandés; cependant, tenez compte de ce qui suit:

- L'utilisation d'un carburant contenant un pourcentage d'alcool supérieur aux réglementations gouvernementales n'est pas recommandée, et il peut en résulter des problèmes au niveau des composants du système d'alimentation:
 - Difficultés au démarrage et problèmes de fonctionnement.
 - Détérioration des pièces en caoutchouc ou en plastique.
 - Corrosion des pièces métalliques.
 - Dommages aux pièces internes du moteur.
- Si on suspecte que la teneur en alcool de l'essence dépasse les réglementations gouvernementales actuelles, inspecter fréquemment le système d'alimentation pour détecter toute fuite de carburant ou autre anomalie.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui pourrait mener à une séparation de phases du carburant et se traduire par des problèmes de rendement ou des dommages au moteur.

Essence recommandée

Utiliser de l'essence sans plomb, contenant un MAXIMUM de 10% d'éthanol. L'essence doit présenter les exigences d'indice d'octane minimal suivantes.

TYPE DE CARBURANT	MOTEUR	INDICE D'OCTANE MINIMUM
Carburant SANS éthanol	600	87 AKI (RON+MON)/2 92 RON
	800R Power TEK	91 AKI (RON+MON)/2 95 RON
Carburant pouvant contenir jusqu'à 10% MAX d'éthanol	600 800R Power TEK	91 AKI (RON+MON)/2 95 RON

AVIS Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation d'un carburant inadéquat peut causer des dommages au moteur ou au système d'alimentation.

En Amérique du Nord

AVIS Ne PAS utiliser de carburant provenant d'une pompe étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite en vertu de la réglementation de l'EPA des États-Unis.

Antigel dans l'essence

Lorsqu'on utilise du carburant oxygéné, il est inutile d'ajouter un antigel de conduit d'essence ou des additifs absorbant l'eau, même qu'il ne faut pas les utiliser.

Lorsqu'on utilise du carburant non oxygéné, on peut utiliser de l'antigel de conduit d'essence à base d'alcool isopropylique dans une proportion de 150 ml d'antigel pour 40 L d'essence.

On évitera ainsi que les carburateurs ou d'autres composants du système d'alimentation gèlent, ce qui, dans certains cas, pourrait augmenter la consommation d'essence ou endommager gravement le moteur.

REMARQUE: Se servir d'antigel de conduit d'essence sans alcool méthylique seulement.

Pour faire le plein

⚠ AVERTISSEMENT

- Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions.
- Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles.
- Toujours travailler dans un endroit bien aéré.

1. Arrêter le moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

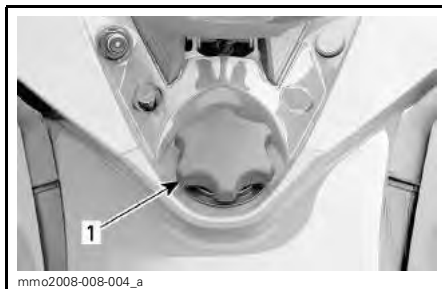
Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein.

2. Le conducteur et le passager doivent descendre du véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais permettre à quiconque de rester assis sur le véhicule lors du remplissage.

3. Enlever lentement le bouchon du réservoir d'essence en le desserrant dans le sens antihoraire.



mmo2008-008-004_a

TYPIQUE

1. Bouchon du réservoir d'essence

⚠ AVERTISSEMENT

Si on constate une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.

4. Insérer le bec dans le goulot de remplissage.
5. Verser l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Éviter de répandre de l'essence.
6. Cesser de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. Ne pas trop remplir.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder.

7. Bien serrer le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours essuyer toute essence répandue sur le véhicule.

REMARQUE: Ne pas s'asseoir ni s'appuyer sur le siège si le bouchon du réservoir d'essence n'est pas bien posé.

HUILE À INJECTION

Huile à injection recommandée

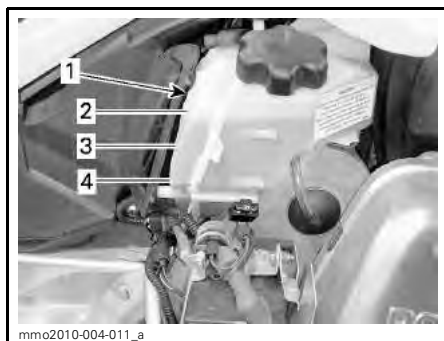
HUILE À INJECTION RECOMMANDÉE	
MOTEURS	HUILE SYNTHÉTIQUE 2-TEMPS XPS (N/P 293 600 132)
600	✓
800R Power TEK	✓

AVIS Le moteur de cette motoneige a été développé et validé avec l'huile XPS^{MC} de BRP recommandée. BRP recommande l'utilisation de son huile XPS recommandée ou d'un équivalent. Les dommages causés par une huile ne convenant pas à ce moteur 2-temps à injection d'huile pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

Vérification du niveau d'huile à injection

Le réservoir d'huile à injection se trouve derrière le panneau latéral droit. Consulter la rubrique *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT* pour savoir comment y accéder.

Toujours maintenir le niveau approprié d'huile à injection recommandée dans le réservoir.



TYPIQUE

1. Réservoir d'huile à injection
2. Marque de niveau (3/4)
3. Marque de niveau (1/2)
4. Marque de niveau (1/4)

AVIS Vérifier le niveau et le rectifier à chaque plein d'essence.

Pour ajouter de l'huile à injection

Enlever le capuchon du réservoir d'huile à injection.

Ajouter de l'huile à injection.

REMARQUE: Ne pas trop remplir. Ne pas dépasser la marque de MAXIMUM du goulot de remplissage du réservoir.

Remettre le capuchon et bien le serrer.

AVIS Ne pas interchanger les capuchons de réservoir d'huile à injection et de réservoir d'essence.

⚠ AVERTISSEMENT

Essuyer toute huile répandue. L'huile est très inflammable lorsqu'elle est chauffée.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il faut assurer une période de rodage de 10 heures ou 500 km avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Pour une lubrification supplémentaire du moteur, ajouter 500 ml d'huile à injection dans le premier réservoir de carburant.

Une fois la période de rodage terminée, faites vérifier votre véhicule par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Voir la section *ENTRETIEN*.

Moteur

Au cours de la période de rodage, éviter:

- De faire fonctionner le moteur à plein régime.
- Les accélérations soutenues.
- Les vitesses de croisière prolongées sans variations de régime.
- De faire surchauffer le moteur.

Toutefois, de brèves accélérations et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Durant les premières heures de la période de rodage, le système de gestion du moteur commande les paramètres du moteur, ce qui réduit légèrement la performance du moteur.

Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve requiert un rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage, éviter de:

- Faire des accélérations ou des décélé-rations vigoureuses.
- Tirer une charge.
- Circuler à haute vitesse.

PROCÉDURES DE BASE

Démarrage du moteur

Procédure

1. Actionner le frein de stationnement.
2. Revérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.
3. Mettre son casque.
4. S'assurer que le capuchon du cordon d'attache est branché à l'interrupteur coupe-circuit du moteur et que le cordon est attaché aux vêtements du conducteur.
5. S'assurer que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position MARCHE.
6. Activer l'étrangleur selon la température. Voir le passage *UTILISATION DE L'ÉTRANGLEUR* plus loin.
7. Démarrer le moteur de la manière décrite plus bas.



AVERTISSEMENT

Ne jamais actionner l'accélérateur pendant le démarrage du moteur.

8. Relâcher le frein de stationnement.

REMARQUE: Ne pas relâcher le frein de stationnement pour un démarrage à froid. Effectuer le *RÉCHAUFFEMENT DU VÉHICULE* décrit plus bas.

Démarrage manuel

Prendre la poignée du démarreur à rappel, tirer lentement jusqu'à sentir une résistance, tenir fermement la poignée et tirer vigoureusement pour lancer le moteur.

Démarrage électrique

Appuyer sur le bouton «START/RER» pour engager le démarreur électrique et faire démarrer le moteur. Relâcher le bouton dès que le moteur démarre.

REMARQUE: Si le moteur ne démarre pas avec le démarreur électrique, faire démarrer le moteur manuellement à l'aide du démarreur à rappel.

AVIS Ne pas actionner le démarreur électrique pendant plus de 10 secondes. Attendre quelques secondes pour le laisser refroidir avant de l'actionner de nouveau.

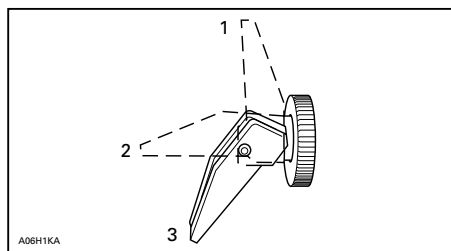
Utilisation de l'étrangleur

Démarrage initial à froid lorsque la température est inférieure à -10°C

REMARQUE: Ne pas actionner l'accélérateur lorsque le levier d'étrangleur est en fonction.

Placer le levier d'étrangleur à la position 3.

REMARQUE: Une fois le moteur en marche, le laisser se réchauffer au ralenti rapide jusqu'à ce que son régime diminue. Ensuite, fermer l'étrangleur pour obtenir un mélange air-essence adéquat.



1. «OFF» (arrêt)
2. Position 2
3. Position 3

Démarrage initial à froid lorsque la température est supérieure à -10°C

Placer le levier d'étrangleur à la position 2.

REMARQUE: Une fois le moteur en marche, fermer l'étrangleur pour obtenir un mélange air/essence adéquat.

Démarrage à chaud

Faire démarrer le moteur sans utiliser l'étrangleur. S'il ne démarre pas après qu'on a tiré 2 fois sur le démarreur à rappel ou après qu'on a essayé 2 fois le démarreur électrique pendant 5 secondes, placer le levier d'étrangleur à la position 2. Faire démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur. Dès que le moteur démarre, placer le levier à la position «OFF».

Démarrage d'urgence

On peut faire démarrer le moteur avec le câble de démarrage d'urgence du nécessaire d'outils.

Enlever le garde-courroie.

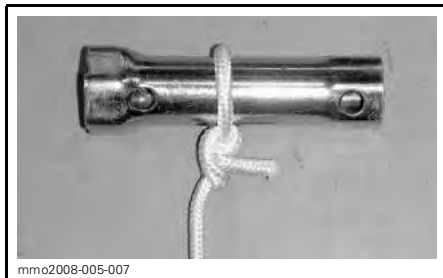
⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas enrouler le câble autour de la main. Tenir le câble à la main seulement. Ne pas faire démarrer la motoneige à l'aide de la poulie motrice à moins qu'il s'agisse vraiment d'une situation d'urgence. Faire réparer la motoneige dans les plus brefs délais.



Fixer une extrémité du câble d'urgence à la poignée du démarreur à rappel.

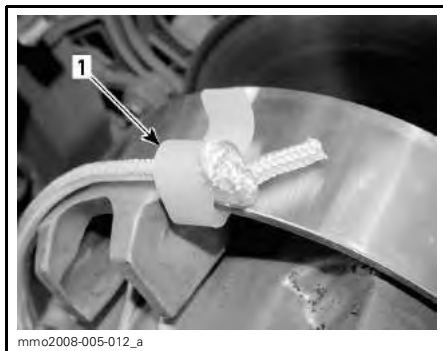
REMARQUE: La douille de bougie peut être utilisée comme poignée d'urgence.



Attacher l'autre extrémité du câble d'urgence à l'agrafe de démarrage fournie dans le nécessaire d'outils.



Fixer l'agrafe à la poulie motrice.



1. Emplacement de l'agrafe

Enrouler solidement le câble autour de la poulie motrice. Lorsqu'on tire sur le câble, la poulie motrice doit tourner dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



Tirer vigoureusement sur le câble, de sorte qu'il se libère de la poulie motrice.

Faire démarrer le moteur manuellement de la façon habituelle.

⚠ AVERTISSEMENT

Quand une situation d'urgence oblige à faire démarrer la motoneige au moyen de la poulie motrice, ne pas reposer le garde-courroie et ramener le véhicule lentement pour le faire réparer.

Réchauffement du véhicule

Avant de partir en randonnée, on doit laisser le véhicule se réchauffer.

1. Démarrer le moteur de la manière décrite sous le passage *DÉMARRAGE DU MOTEUR* plus haut.
2. Laisser le moteur se réchauffer une à deux minutes au ralenti.

REMARQUE: Le moteur s'éteindra après environ 12 minutes de fonctionnement au ralenti.

3. Desserrer le frein de stationnement.
4. Accélérer jusqu'à ce que la poulie motrice s'engage. Circuler à basse vitesse les deux à trois premières minutes.

AVIS Si le véhicule ne bouge pas lorsqu'on appuie sur la manette d'accélérateur, arrêter le moteur, enlever le capuchon du cordon d'attache, puis faire ce qui suit.

- Vérifier si les skis sont gelés au sol. Soulever un ski à la fois au moyen de la poignée, puis le remettre au sol.
- Vérifier si la chenille est gelée au sol. Soulever l'arrière de la motoneige juste assez pour que la chenille ne soit plus en contact avec le sol puis relâcher l'arrière du véhicule.
- Vérifier si de la neige ou de la glace s'est accumulée au niveau de la suspension arrière car cela l'immobiliserait. Nettoyer cette partie.

⚠ ATTENTION Pour éviter de se blesser, utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le capuchon du cordon d'attache n'est pas installé sur sa borne avant de se tenir devant le véhicule ou de s'approcher de la chenille ou de composants de la suspension arrière.

Embrayage de la marche arrière (RER)

Quand le moteur tourne, le fait d'appuyer sur le bouton RER va réduire le régime du moteur presque jusqu'à l'arrêt et va avancer le calage de l'allumage pour que le vilebrequin change de direction.

- Le moteur passe automatiquement en marche avant lors d'un démarrage suivant un arrêt ou un calage.
- On peut changer de vitesse seulement quand le moteur tourne.

- Si le moteur tourne à plus de 4300 tr/min, le mode de marche arrière du bouton RER est désactivé.
- On recommande de laisser le moteur atteindre sa température de fonctionnement avant de changer de vitesse.

Passage en marche arrière

Procéder comme suit pour passer en marche arrière:

1. Immobiliser le véhicule.
2. Actionner et maintenir le frein. Rester assis, se référer à la rubrique *POSITION DE CONDUITE (MARCHE ARRIÈRE)* pour obtenir de l'information concernant la posture.
3. Le moteur tournant au ralenti, appuyer sur le bouton RER et le relâcher.
4. Attendre que l'avertisseur de marche arrière retentisse, puis accélérer doucement.

AVERTISSEMENT

Pour passer en marche arrière, appuyer sur le bouton RER tandis que le moteur tourne. Attendre qu'un signal retentisse et que le voyant RER s'allume sur l'indicateur analogique/numérique avant d'actionner l'accélérateur pour reculer. La vitesse en marche arrière n'est pas restreinte. Toujours reculer prudemment puisqu'à vitesse élevée, le véhicule peut perdre de sa stabilité. S'immobiliser, puis appuyer sur le bouton RER. Toujours demeurer assis et serrer le frein avant de changer de vitesse. S'assurer que la voie est libre avant de reculer.

Passage en marche avant

1. Immobiliser la motoneige.
2. Actionner le frein et le maintenir.
3. Appuyer sur le bouton RER et le relâcher.

4. Le voyant de la RER s'éteint.
5. Accélérer progressivement et régulièrement. Laisser la poulie motrice s'engager, puis accélérer prudemment.

Arrêt du moteur

Relâcher l'accélérateur et attendre que le moteur tourne au ralenti.

Arrêter le moteur à l'aide de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur ou en débranchant le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur quand le véhicule est arrêté pour éviter que le moteur démarre accidentellement, qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

CONDITIONS D'UTILISATION ET VOTRE MOTONEIGE

Altitude

En usine, la motoneige est calibrée pour une utilisation à une plage d'altitude donnée (au-dessus du niveau de la mer). Pour connaître le calibrage du véhicule, consulter le tableau suivant.

MODÈLES	CALIBRAGE EN USINE
MX Z Renegade	Niveau de la mer jusqu'à 600 m
SUMMIT	Entre 600 m - 2 400 m

Il faut modifier la motoneige si on l'utilise à une altitude hors de la plage recommandée. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

AVIS Il faut bien régler la motoneige en fonction de l'altitude, sinon le moteur peut être sérieusement endommagé.

Température

Moteur 600

Le moteur est réglé pour une température de -20°C. Il peut être utilisé à des températures hivernales plus élevées sans risque de problème.

AVIS À des températures inférieures à -20°C, il faut recalibrer le ou les carburateurs pour éviter d'endommager le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

800R Power TEK

La gestion moteur de ces moteurs fournit le ratio air/essence optimum pour toutes les températures.

Neige durcie

Modèles munis d'une chenille à profil minimum de 1.75 po

BRP ne recommande pas de circuler à haute vitesse dans les sentiers, sur de la neige compactée ou sur la glace, et ce, pendant une période prolongée, si la motoneige est munie d'une chenille dotée d'ergots de traction à profil élevé.

Si on doit circuler sur ces surfaces, il faut **ralentir** et réduire au minimum la distance à parcourir.

AVIS Ne pas circuler à haute vitesse dans les sentiers, sur de la neige compactée ou sur la glace, si la motoneige est munie d'une telle chenille, puisque cela exerce une grande contrainte sur les ergots, qui finiront pas chauffer. Pour éviter des dommages potentiels à la chenille, ralentir et réduire au minimum la distance à parcourir sur ces surfaces.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Remorquage d'un accessoire

Toujours utiliser une barre rigide pour remorquer un accessoire. Tout accessoire remorqué doit être muni de réflecteurs de chaque côté et à l'arrière. Vérifier si des règlements locaux exigent l'emploi de feux d'arrêt.

AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer un accessoire avec une corde. Utiliser plutôt une barre rigide. L'utilisation d'une corde pourrait mener à une collision entre l'accessoire et la motoneige, et peut-être à un capotage à la suite d'une décélération rapide ou dans une pente.

AVIS Pour ne pas endommager la direction, ne jamais attacher la corde de remorquage aux poignées des skis.

AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer une motoneige en panne à haute vitesse. Conduire lentement et avec prudence.

Remorquage d'une autre motoneige

Si une motoneige est en panne et qu'on doit la remorquer, installer une barre rigide. Se référer à *COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* sous *PROCÉDURES D'ENTRETIEN* et retirer la courroie d'entraînement de la motoneige en panne. Remorquer à une vitesse modérée.

AVIS Toujours enlever la courroie d'entraînement de la motoneige à remorquer afin de ne pas endommager la courroie et le système d'entraînement.

Si on n'a pas de barre rigide et en cas d'urgence seulement, on peut utiliser une corde pourvu qu'on procède avec une grande prudence (il peut être illégal de procéder ainsi. Veuillez vérifier auprès des autorités provinciales ou locales).

Enlever la courroie d'entraînement, fixer la corde aux jambes de ski, demander à quelqu'un de s'asseoir sur la motoneige remorquée pour serrer le frein, puis remorquer le véhicule à basse vitesse.

PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

La maniabilité et le confort d'une motoneige sont directement liés au réglage de la suspension.

AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension a un effet sur la maniabilité du véhicule. Lorsqu'on modifie le réglage de la suspension, se familiariser avec le comportement du véhicule. Régler les composants de suspension droits et gauches à la même position.

La suspension peut être réglée en fonction de la charge transportée, du poids du conducteur, de la préférence personnelle, de la vitesse de conduite et de l'état du terrain.

REMARQUE: Certaines motoneiges ne comportent pas tous les points de réglages suivants.

AVERTISSEMENT

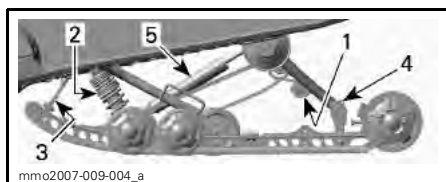
Avant de faire tout réglage de la suspension, s'assurer:

- De garer le véhicule dans un endroit sécuritaire.
- De débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- De se servir d'un outil de levage approprié ou de demander de l'aide. Si on ne sert pas d'un outil de levage, utiliser des techniques de levage éprouvées; se servir de la force de ses jambes par exemple.
- De ne pas tenter de soulever l'avant ou l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses limites.
- De se servir d'un outil de levage approprié pour soutenir l'avant du véhicule avant de régler la suspension des skis.
- De soutenir l'arrière du véhicule avec un support à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Que le dispositif de soutien est stable et sécuritaire.

Le meilleur moyen de régler la suspension consiste à modifier individuellement chacun des réglages. Plusieurs réglages sont interreliés. On devra peut-être régler de nouveau le ressort du centre après avoir réglé le ressort avant. Essayer la motoneige en respectant les mêmes conditions (sentier, vitesse, neige, position de conduite, etc.). Procéder de façon méthodique jusqu'à obtenir le réglage voulu.

Voici la manière de procéder pour régler la suspension avec précision. Utiliser l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils.

Réglage de la suspension arrière (SC-5)



COMPOSANTS RÉGLABLES DE LA SUSPENSION SC-5

1. Ressorts arrière
2. Ressort central
3. Courroie d'arrêt
4. Blocs de d'accouplement
5. Amortisseur arrière

AVIS Chaque fois qu'on règle la suspension arrière, vérifier la tension de la chenille et la régler au besoin.

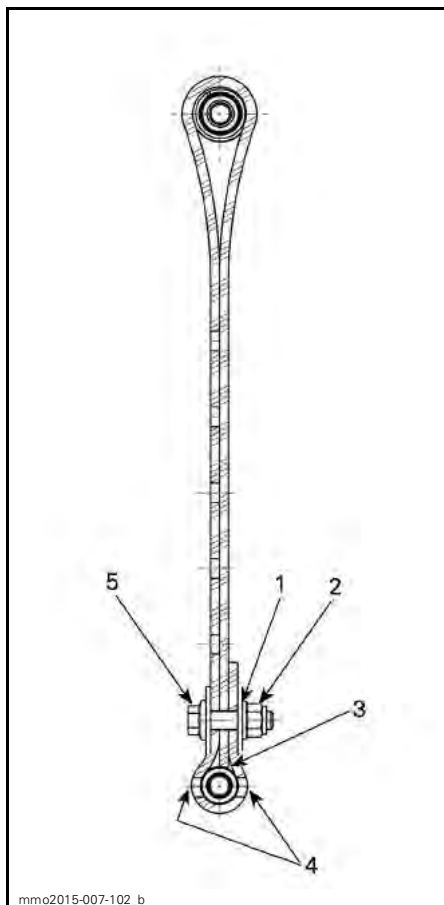
Courroie d'arrêt

La longueur de la courroie d'arrêt a un effet sur le poids soutenu par le ressort central particulièrement lors d'accélération et, par conséquent, sur le soulèvement de l'avant.

La longueur de la courroie d'arrêt a également un effet sur la course du ressort central.

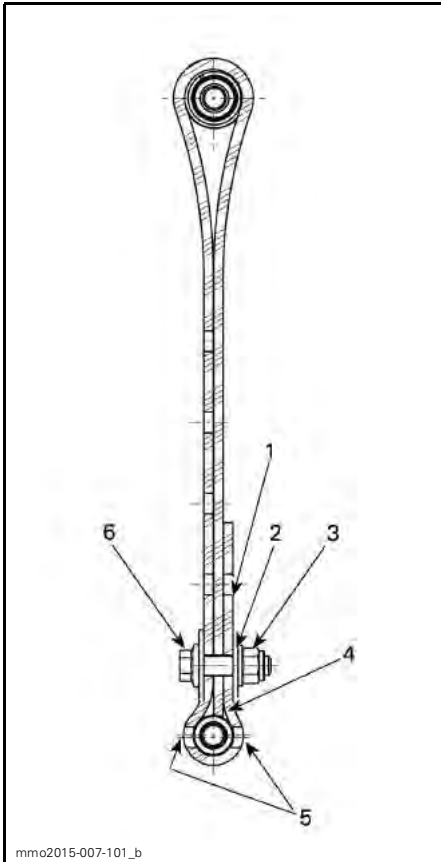
ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la longueur de la courroie d'arrêt	Pression des skis réduite à l'accélération
	Course accrue du ressort central
	Capacité d'absorption des bosses accrue
Réduire la longueur de la courroie d'arrêt	Pression des skis accrue à l'accélération
	Course réduite du ressort central
	Capacité d'absorption des bosses réduite

REMARQUE: La courroie d'arrêt peut être réglée en position 1, 2, 3, 4 et 5. Ci-dessous se trouvent des illustrations pour les positions 1, 2 et 3. Plus le chiffre est bas, plus la courroie est longue.



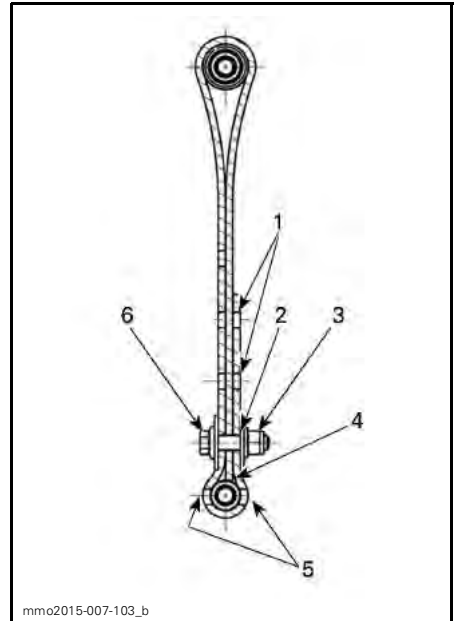
POSITION 1 DE LA COURROIE D'ARRÊT (1^{ER} ORIFICE, COURROIE LA PLUS LONGUE)

1. 1^{er} orifice à partir de l'extrémité
2. Vers l'arrière
3. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
4. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
5. Vers l'avant



POSITION 2 DE LA COURROIE D'ARRÊT (2^E ORIFICE)

1. Orifice libre
2. 2^e orifice à partir de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
5. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant



POSITION 3 DE LA COURROIE D'ARRÊT (3^E ORIFICE)

1. Orifices libres
2. 3^e orifice à partir de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
5. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant

REMARQUE: Le fait de raccourcir la courroie peut réduire le confort. Si le transfert de poids ressenti est trop important, tenter de résoudre la situation en réglant d'abord les blocs d'accouplement. Installer le boulon de la courroie d'arrêt le plus près possible de l'arbre inférieur.

En neige profonde, il peut être nécessaire de changer la longueur de la courroie d'arrêt ou d'adapter sa position de conduite pour modifier l'angle d'attaque de la chenille. Grâce à sa familiarisation avec les divers réglages et conditions de la neige, le conducteur sera à même de déterminer les réglages les plus efficaces.

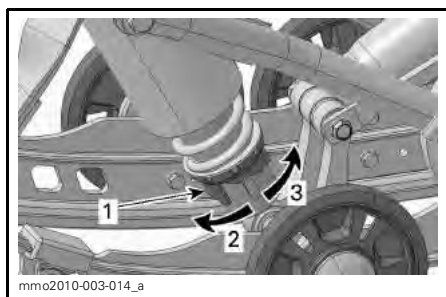
En général, lorsque la courroie est réglée de façon qu'elle soit longue, la performance est bonne en neige profonde sur une surface plane.

Ressort central

La précharge du ressort central a un effet sur la facilité à tourner, la maniabilité et l'absorption des bosses.

De plus, comme le réglage de la précharge augmente ou réduit la pression sur l'avant de la chenille, il a un effet sur la performance en neige profonde.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Direction plus légère
	Capacité d'absorption des bosses accrue
	Meilleurs départs en neige profonde
	Meilleures performance et maniabilité en neige profonde
Réduire la précharge	Direction plus lourde
	Capacité réduite d'absorption des bosses
	Maniabilité accrue dans les sentiers



TYPE À CAME - AMORTISSEUR À CONTRÔLE DU DÉPLACEMENT

1. Came de réglage de la précharge du ressort
2. Augmentation de la précharge
3. Réduction de la précharge

REMARQUE: Dans le cas d'un dispositif de réglage à came ou à bague, se servir de l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils.

Ressorts arrière

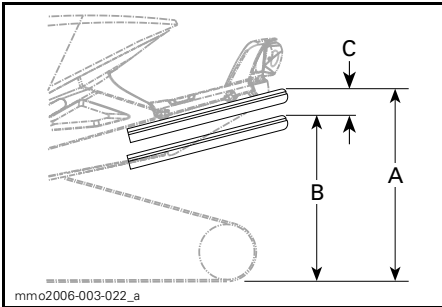
La précharge du ressort arrière a un effet sur le confort, la hauteur et la compensation de la charge.

De plus, en réglant la précharge du ressort arrière, on augmente ou on réduit le poids sur l'avant de la motoneige. Par conséquent, il y aura plus ou moins de poids sur les skis, ce qui aura un effet sur la performance en neige profonde, la facilité à tourner et la maniabilité.

S'il ne se produit qu'un faible cognement en fin de course quand la motoneige est exposée aux pires conditions d'utilisation, c'est que le choix de la précharge est approprié.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Suspension arrière plus ferme
	Arrière de la motoneige plus élevé
	Capacité d'absorption des bosses accrue
Réduire la précharge	Direction plus lourde
	Suspension arrière plus souple (confort accru)
	Arrière de la motoneige plus bas
	Capacité d'absorption des bosses réduite
	Direction plus légère
	Performance et maniabilité améliorées en neige profonde

Se référer à l'illustration suivante pour déterminer si la précharge est adéquate.

**TYPIQUE - RÉGLAGE ADÉQUAT**

- A. Suspension complètement étirée
 B. La suspension s'est comprimée sous le poids du conducteur, du passager et des charges ajoutées
 C. Distance entre les dimensions A et B, voir le tableau ci-dessous

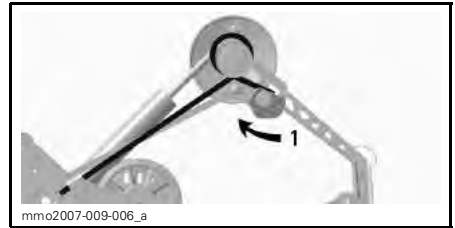
C	QUE FAIRE
50 mm à 75 mm	Aucun réglage requis
Supérieure à 75 mm	Réglage trop mou. Augmenter la précharge
Inférieure à 50 mm	Réglage trop dur. Réduire la précharge

REMARQUE: Si on n'arrive pas à faire les réglages spécifiés avec les ressorts originaux, consulter un concessionnaire autorisé Ski-Doo pour savoir quels autres ressorts sont disponibles.

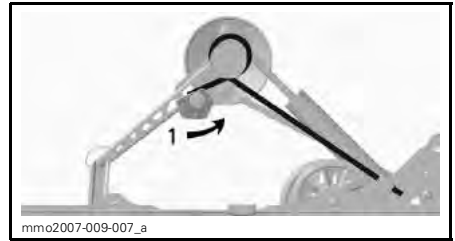
Pour augmenter la précharge du ressort, tourner, au moyen de l'outil, la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens antihoraire.

⚠ ATTENTION Ne jamais régler la précharge des cames en passant directement de 5 à 1 ou de 1 à 5.

Les cames de réglage ont 5 positions différentes, la position 1 étant la plus souple.



TYPIQUE - SC-5 - CÔTÉ GAUCHE
 1. Régler la précharge du ressort



TYPIQUE - SC-5 - CÔTÉ DROIT
 1. Régler la précharge du ressort

Blocs d'accouplement

Les blocs d'accouplement influencent la maniabilité lorsqu'on accélère.

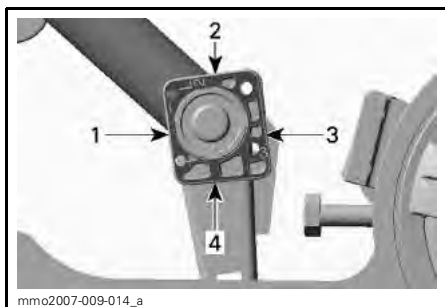
REMARQUE: Une position élevée du bloc d'accouplement réduit le confort et le transfert lors d'accélération.

Pour procéder au réglage, utiliser l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils.

Le côté du bloc correspondant à la position voulue doit faire face à la butée de caoutchouc.

⚠ AVERTISSEMENT

Les deux blocs doivent être réglés à la même position. Sinon, le comportement du véhicule peut être imprévisible et la suspension peut être endommagée.



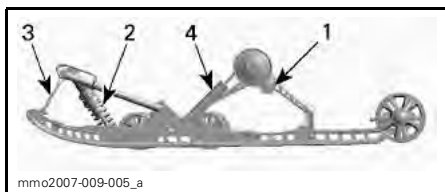
BLOC D'ACCOUPEMENT - VUE DU CÔTÉ GAUCHE «L» (GAUCHE) - ESTAMPILLÉ SUR LE BLOC

1. Position 1 (minimum)
2. Position 2
3. Position 3
4. Position 4 (maximum)

Réglage des blocs d'accouplement

POSITION	APPLICATION
1	Soulèvement accru des skis à l'accélération
2	Réglage intermédiaire
3	Réglage intermédiaire
4	Soulèvement réduit des skis à l'accélération

Réglage de la suspension arrière (SC-5M)



TYPIQUE - COMPOSANTS RÉGLABLES DE LA SUSPENSION SC-5M

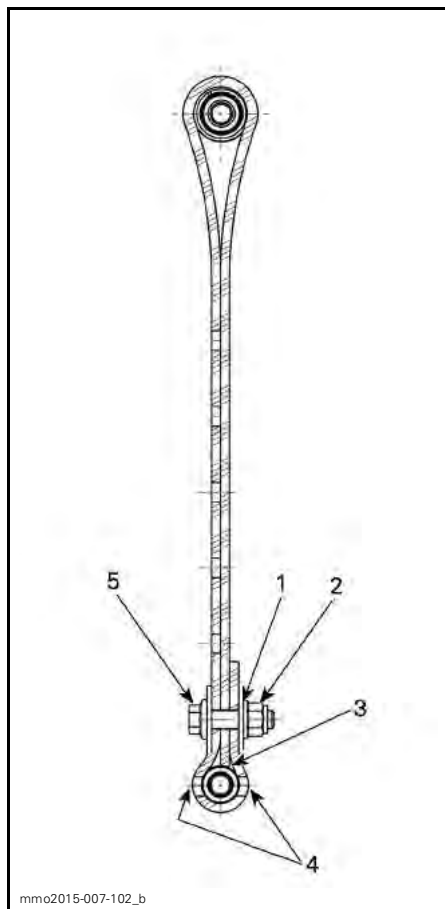
1. Ressorts arrière
2. Ressort central et amortissement de l'amortisseur (s'il y a lieu)
3. Courroie d'arrêt
4. Amortisseur arrière (s'il y a lieu)

AVIS Chaque fois qu'on règle la suspension arrière, vérifier la tension de la chenille et la régler au besoin.

Courroie d'arrêt

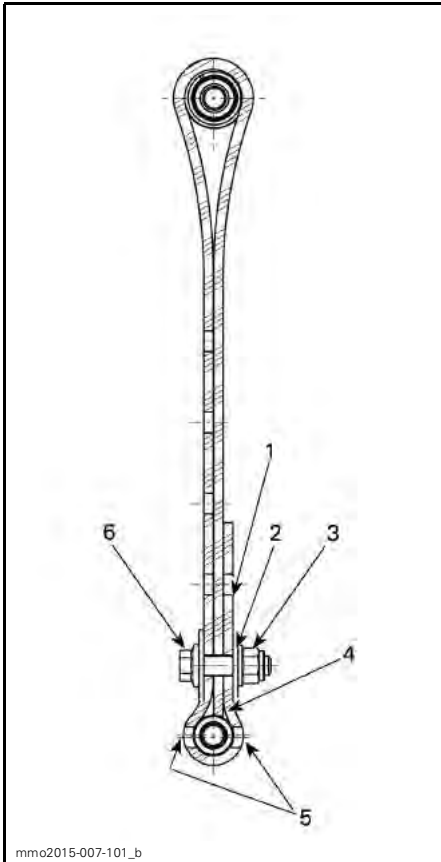
La longueur de la courroie d'arrêt a un effet sur le poids soutenu par le ressort central particulièrement lors d'accélération et, par conséquent, sur le soulèvement de l'avant.

La longueur de la courroie d'arrêt a également un effet sur la course du ressort central.



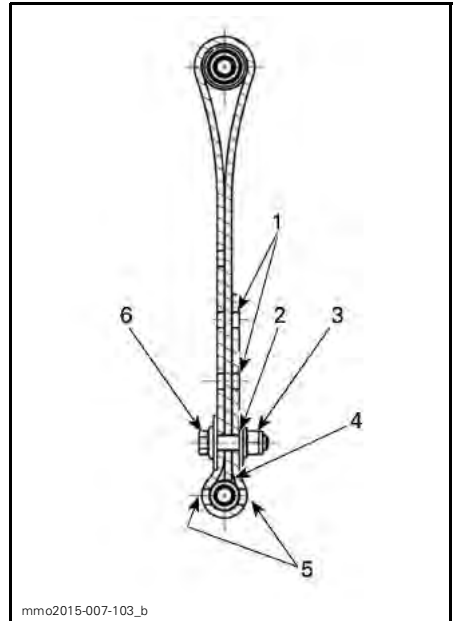
POSITION DE LA COURROIE D'ARRÊT (LA PLUS LONGUE)

1. 1er orifice à partir de l'extrémité
2. Vers l'arrière
3. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
4. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
5. Vers l'avant



POSITION DE LA COURROIE D'ARRÊT (MOYENNE)

1. Orifice libre
2. 2e orifice à partir de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
5. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant



POSITION DE LA COURROIE D'ARRÊT (COURTE)

1. Orifices libres
2. 3e orifice à partir de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
5. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant

REMARQUE: La position 5 n'est pas illustrée. Installer le boulon de la courroie d'arrêt le plus près possible de l'arbre inférieur.

En neige profonde, il peut être nécessaire de changer la longueur de la courroie d'arrêt ou d'adapter sa position de conduite pour modifier l'angle d'attaque de la chenille. Grâce à sa familiarisation avec les divers réglages et conditions de la neige, le conducteur sera à même de déterminer les réglages les plus efficaces.

En général, lorsque la courroie est réglée de façon qu'elle soit longue, la performance est bonne en neige profonde sur une surface plane. Alors que si elle est réglée de façon qu'elle soit courte, la maniabilité sera bonne en montagne.

POSITIONS DE RÉGLAGE DE LA COURROIE D'ARRÊT	
POSITION	UTILISATION
1	Inutilisée
2	Terrain plat: <ul style="list-style-type: none"> – Maniabilité accrue sur terrain plat – Meilleure absorption des bosses – Meilleures départs en neige profonde (marches avant et arrière)
3	Réglage en usine: meilleur réglage global (usage général)
4	En montagne: <ul style="list-style-type: none"> – Meilleur angle d'attaque de la chenille pour monter une pente
5	En montagne abrupte: <ul style="list-style-type: none"> – Meilleur angle d'attaque de la chenille pour monter une pente – Moins de transfert – Hauteur de conduite réduite

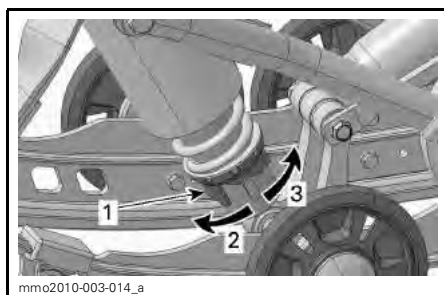
REMARQUE: Les petits nombres correspondent à un réglage plus long de la courroie.

Ressort central

La précharge du ressort central a un effet sur la facilité à tourner, la maniabilité et l'absorption des bosses.

De plus, comme le réglage de la précharge augmente ou réduit la pression sur l'avant de la chenille, il a un effet sur la performance en neige profonde.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Direction plus facile
	Capacité d'absorption des bosses accrue
	Meilleurs départs en neige profonde
Réduire la précharge	Meilleures maniabilité et performance en neige profonde
	Direction plus difficile
	Capacité d'absorption des bosses réduite
	Maniabilité améliorée sur sentier



TYPE À CAME - AMORTISSEUR À CONTRÔLE DU DÉPLACEMENT

1. Came de réglage de la précharge du ressort
2. Augmentation de la précharge
3. Réduction de la précharge

REMARQUE: Dans le cas d'un dispositif de réglage à came ou à bague, se servir de l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils.

Ressort arrière

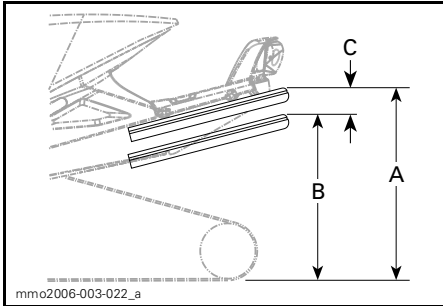
La précharge du ressort arrière a un effet sur le confort, la hauteur et la compensation de la charge.

De plus, en réglant la précharge du ressort arrière, on augmente ou on réduit le poids sur l'avant de la motoneige. Par conséquent, il y aura plus ou moins de poids sur les skis, ce qui aura un effet sur la performance en neige profonde, la facilité à tourner et la maniabilité.

S'il ne se produit qu'un faible cognement en fin de course quand la motoneige est exposée aux pires conditions d'utilisation, c'est que le choix de la précharge est approprié.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Suspension arrière plus ferme
	Arrière de la motoneige plus élevé
	Capacité d'absorption des bosses accrue
	Direction plus lourde
Réduire la précharge	Suspension arrière plus souple (confort accru)
	Arrière de la motoneige plus bas
	Capacité d'absorption des bosses réduite
	Direction plus légère
	Performance et maniabilité améliorées en neige profonde

Se référer à l'illustration suivante pour déterminer si la précharge est adéquate.



TYPIQUE - RÉGLAGE ADÉQUAT

- Suspension complètement étirée
- La suspension s'est comprimée sous le poids du conducteur, du passager et des charges ajoutées
- Distance entre les dimensions A et B, voir le tableau ci-dessous

SC-5M 137	
C	QUE FAIRE
50 mm à 75 mm	Aucun réglage requis.
Supérieure à 75 mm	Réglage trop mou. Augmenter la précharge.
Inférieure à 50 mm	Réglage trop dur. Réduire la précharge.

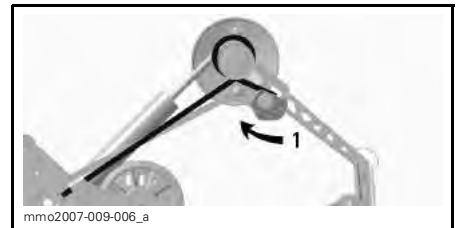
SC-5M 146/154/163	
C	QUE FAIRE
65 mm à 100 mm	Aucun réglage requis.
Supérieure à 100 mm	Réglage trop mou. Augmenter la précharge.
Inférieure à 65 mm	Réglage trop dur. Réduire la précharge.

REMARQUE: Si on n'arrive pas à faire les réglages spécifiés avec les ressorts originaux, consulter un concessionnaire autorisé Ski-Doo pour savoir quels autres ressorts sont disponibles.

Pour augmenter la précharge du ressort, tourner, au moyen de l'outil, la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens antihoraire.

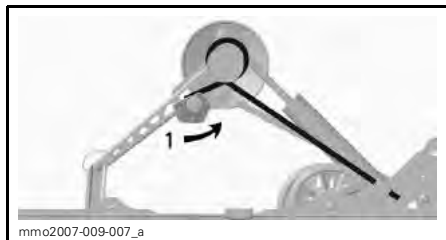
ATTENTION Ne jamais régler la précharge des comes en passant directement de 5 à 1 ou de 1 à 5.

Les comes de réglage ont 5 positions différentes, la position 1 étant la plus souple.



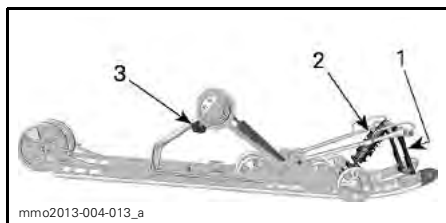
TYPIQUE - SC-5M - CÔTÉ GAUCHE

- Régler la précharge du ressort



TIPIQUE - SC-5M - CÔTÉ DROIT
1. Régler la précharge du ressort

Réglage de la suspension arrière (tMotion)



SUMMIT SPORT tMOTION - COMPOSANTS RÉGLABLES

1. Courroie d'arrêt
2. Ressort central
3. Ressort arrière

AVIS Chaque fois qu'on règle la suspension arrière, vérifier la tension de la chenille et la régler au besoin.

Courroie d'arrêt

La longueur de la courroie d'arrêt a un effet sur le poids soutenu par le ressort central particulièrement lors d'accélération et, par conséquent, sur le soulèvement de l'avant.

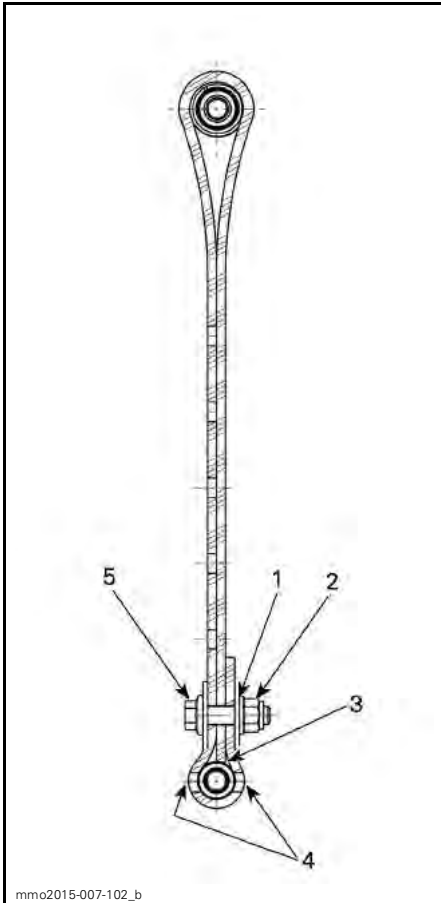
La longueur de la courroie d'arrêt a également un effet sur la course du ressort central.

En neige profonde, il peut être nécessaire de changer la longueur de la courroie d'arrêt ou d'adapter sa position de conduite pour modifier l'angle d'attaque de la chenille. Grâce à sa familiarisation avec les divers réglages et

conditions de la neige, le conducteur sera à même de déterminer les réglages les plus efficaces.

En général, lorsque la courroie est réglée de façon qu'elle soit longue, la performance est bonne en neige profonde sur une surface plane. Alors que si elle est réglée de façon qu'elle soit courte, la maniabilité sera bonne en montagne.

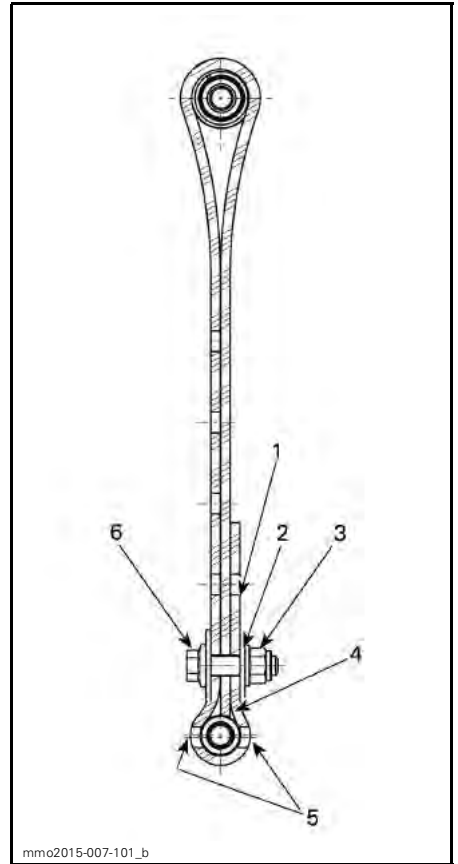
POSITIONS DE RÉGLAGE DE LA COURROIE D'ARRÊT	
POSITION	UTILISATION
1	Inutilisée
2	Terrain plat: <ul style="list-style-type: none"> – Maniabilité accrue sur terrain plat – Meilleure absorption des bosses – Meilleures départs en neige profonde (marches avant et arrière)
3	Réglage en usine: meilleur réglage global (usage général)
4	En montagne: <ul style="list-style-type: none"> – Meilleur angle d'attaque de la chenille pour monter une pente
5	En montagne abrupte: <ul style="list-style-type: none"> – Meilleur angle d'attaque de la chenille pour monter une pente – Moins de transfert – Hauteur de conduite réduite



mmo2015-007-102_b

POSITION DE LA COURROIE D'ARRÊT (LA PLUS LONGUE)

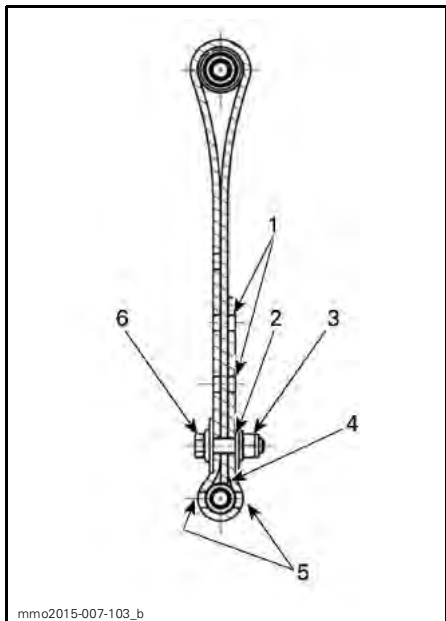
1. 1er orifice à partir de l'extrémité
2. Vers l'arrière
3. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
4. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
5. Vers l'avant



mmo2015-007-101_b

POSITION DE LA COURROIE D'ARRÊT (MOYENNE)

1. Orifice libre
2. 2e orifice à partir de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
5. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant



mmo2015-007-103_b

POSITION DE LA COURROIE D'ARRÊT (COURTE)

1. Orifices libres
2. 3e orifice à partir de l'extrémité
3. Vers l'arrière
4. Extrémité de la courroie en contact avec l'axe de la courroie
5. Deux orifices sont laissés libres entre la tête de vis et l'écrou
6. Vers l'avant

REMARQUE: Les petits nombres correspondent à un réglage plus long de la courroie.

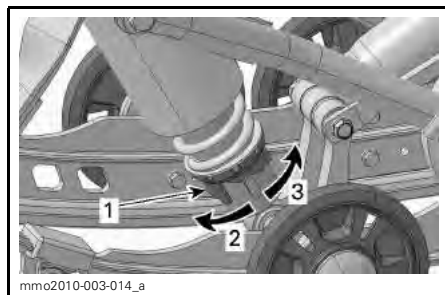
REMARQUE: Régler les deux courroies à la même position. Le fait de raccourcir la courroie peut réduire le confort. Installer le boulon de la courroie d'arrêt le plus près possible de l'arbre inférieur.

Ressort central

La précharge du ressort central a un effet sur la facilité à tourner, la maniabilité et l'absorption des bosses.

De plus, comme le réglage de la précharge augmente ou réduit la pression sur l'avant de la chenille, il a un effet sur la performance en neige profonde.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Direction plus facile
	Capacité d'absorption des bosses accrue
	Meilleurs départs en neige profonde
	Meilleures maniabilité et performance en neige profonde
Réduire la précharge	Direction plus difficile
	Capacité d'absorption des bosses réduite
	Maniabilité améliorée sur sentier



mmo2010-003-014_a

TYPE À CAME - AMORTISSEUR À CONTRÔLE DU DÉPLACEMENT

1. Came de réglage de la précharge du ressort
2. Augmentation de la précharge
3. Réduction de la précharge

REMARQUE: Dans le cas d'un dispositif de réglage à came ou à bague, se servir de l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils.

Ressort arrière

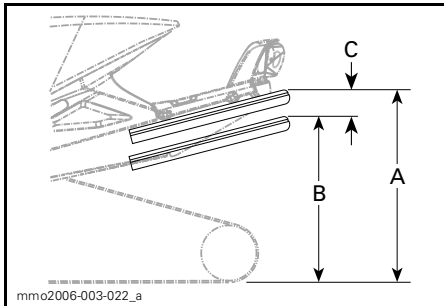
La précharge du ressort arrière a un effet sur le confort, la hauteur et la compensation de la charge.

De plus, en réglant la précharge du ressort arrière, on augmente ou on réduit le poids sur l'avant de la motoneige. Par conséquent, il y aura plus ou moins de poids sur les skis, ce qui aura un effet sur la performance en neige profonde, la facilité à tourner et la maniabilité.

S'il ne se produit qu'un faible cognement en fin de course quand la motoneige est exposée aux pires conditions d'utilisation, c'est que le choix de la précharge est approprié.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Suspension arrière plus ferme
	Arrière de la motoneige plus élevé
	Capacité d'absorption des bosses accrue
	Direction plus lourde
Réduire la précharge	Suspension arrière plus souple (confort accru)
	Arrière de la motoneige plus bas
	Capacité d'absorption des bosses réduite
	Direction plus légère
	Performance et maniabilité améliorées en neige profonde

Se référer à l'illustration suivante pour déterminer si la précharge est adéquate.



TYPIQUE - RÉGLAGE ADÉQUAT

- A. Suspension complètement étirée
- B. La suspension s'est comprimée sous le poids du conducteur, du passager et des charges ajoutées
- C. Distance entre les dimensions A et B, voir le tableau ci-dessous

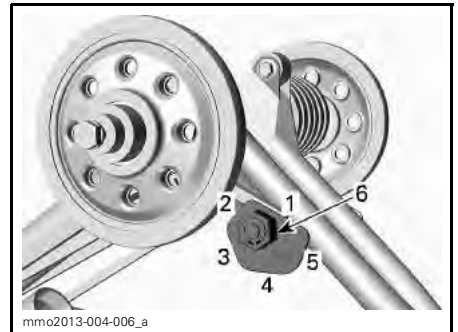
C	QUE FAIRE
65 mm à 100 mm	Aucun réglage requis.
Supérieure à 100 mm	Réglage trop mou. Augmenter la précharge.
Inférieure à 65 mm	Réglage trop dur. Réduire la précharge.

REMARQUE: Si on n'arrive pas à faire les réglages spécifiés avec les ressorts originaux, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour savoir quels autres ressorts sont disponibles.

Pour augmenter la précharge du ressort, tourner, au moyen de l'outil, la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens antihoraire.

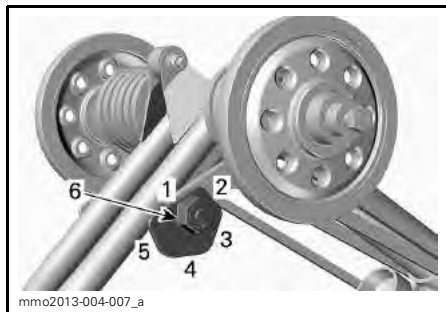
⚠ ATTENTION Ne jamais régler la précharge des comes en passant directement de 5 à 1 ou de 1 à 5.

Les comes de réglage ont 5 positions différentes, la position 1 étant la plus souple.



1MOTION - CÔTÉ GAUCHE

1. Position 1
2. Position 2
3. Position 3
4. Position 4
5. Position 5
6. Écrou de réglage

**MOTION — CÔTÉ DROIT**

1. Position 1
2. Position 2
3. Position 3
4. Position 4
5. Position 5
6. Écrou de réglage

Réglage de la suspension avant

Skis (Summit seulement)

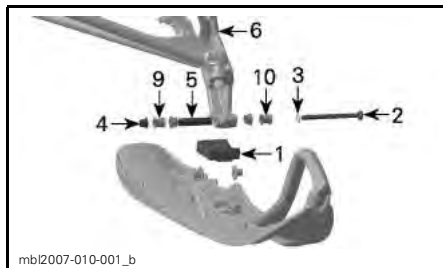
Sur ces modèles, il y a deux positions de réglage possibles de l'écartement des skis.

Lorsque l'entretoise est installée à l'intérieur de la jambe de ski, l'écartement des skis est plus étroit.

Lorsque l'entretoise est à l'extérieur de la jambe de ski, l'écartement de skis est plus large.

Procéder comme suit des deux côtés pour modifier l'écartement des skis:

1. Soulever l'avant du véhicule.
2. Enlever le boulon de ski.
3. Placer l'entretoise en fonction de l'écartement voulue. Voir l'illustration.



DISPOSITION DES PIÈCES - VUE DU CÔTÉ GAUCHE

1. Butée de ski
2. Boulon de ski
3. Rondelle
4. Écrou
5. Coussinet de jambe de ski (dans l'orifice de la jambe de ski)
6. Jambe de ski
9. Entretoise à l'intérieur - écartement étroit
10. Entretoise à l'extérieur - écartement large

4. Installer les autres pièces enlevées et serrer l'écrou au couple recommandé.

COUPLE DE SERRAGE DU BOULON DE SKI

48 N•m ± 6 N•m

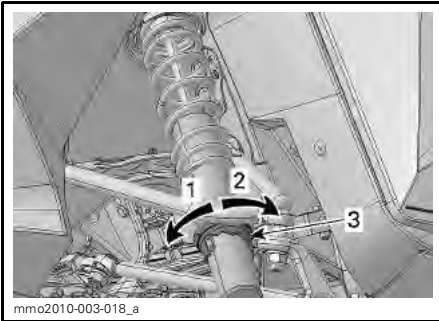
REMARQUE: S'assurer que la largeur du véhicule n'excède pas la largeur maximale permise dans les sentiers. Se renseigner sur les règlements en vigueur dans sa région.

Ressort avant

La précharge du ressort avant a un effet sur la fermeté de la suspension avant.

La précharge du ressort avant a également un effet sur la maniabilité.

ACTION	RÉSULTAT
Augmenter la précharge	Suspension avant plus ferme
	Avant de la motoneige plus élevé
	Maniabilité plus directe
	Capacité d'absorption des bosses accrue
Réduire la précharge	Suspension avant plus souple
	Avant de la motoneige plus basse
	Direction plus facile
	Capacité d'absorption des bosses réduite



**TYPE À CAME - AMORTISSEUR À
CONTRÔLE DU DÉPLACEMENT**

1. Augmentation de la précharge
2. Réduction de la précharge
3. Came de réglage de la précharge du ressort

Conseils de réglage selon le comportement du véhicule

PROBLÈME	MESURES CORRECTIVES
La suspension avant zigzague	Vérifier l'alignement des skis. <ul style="list-style-type: none"> – Réduire la précharge du ressort de suspension avant. – Augmenter la précharge du ressort central. – Réduire la précharge des ressorts arrière.
La direction semble lourde à vitesse constante	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire la précharge du ressort de suspension avant. – Augmenter la précharge du ressort central.
La direction semble lourde à l'accélération	<ul style="list-style-type: none"> – Régler les blocs d'accouplement à la position la plus basse. – Réduire la précharge du ressort arrière. – Allonger la courroie d'arrêt.
Soulèvement excessif des skis dans les virages ou à l'accélération	<ul style="list-style-type: none"> – Régler les blocs d'accouplement à la position la plus élevée. – Raccourcir la courroie d'arrêt. – Augmenter la précharge du ressort arrière.
La suspension arrière semble trop rigide	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire la précharge des ressorts arrière. – Réduire la force de compression s'il y a lieu.
La suspension arrière semble trop souple	Augmenter la précharge des ressorts arrière.
La suspension arrière cogne souvent	<ul style="list-style-type: none"> – Augmenter la précharge du ressort arrière. – Augmenter la précharge du ressort central. – Allonger la courroie d'arrêt. – Accroître la force de compression s'il y a lieu.
La motoneige semble pivoter autour de son centre	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire la précharge du ressort central. – Augmenter la précharge du ressort arrière. – Augmenter la précharge du ressort de suspension avant. – Raccourcir la courroie d'arrêt.
La chenille patine trop au départ	<ul style="list-style-type: none"> – Régler les blocs d'accouplement à la position la plus basse. – Allonger la courroie d'arrêt.

TRANSPORT DU VÉHICULE

S'assurer que les bouchons des réservoirs d'huile et d'essence sont bien posés.

Il est facile d'installer un treuil sur votre remorque à benne basculante pour assurer une plus grande sécurité lors du chargement. Même si cela semble facile à faire, ne conduisez jamais la motoneige pour la monter sur une remorque ou dans un autre véhicule. Cette pratique a déjà causé de graves accidents. Assurez-vous que la motoneige est bien fixée à l'avant et à l'arrière, même pour de courts trajets. Assurez-vous également que toutes les pièces d'équipement sont fixées solidement. Couvrez la motoneige pour ne pas qu'elle soit endommagée lors du transport.

S'assurer que sa remorque est conforme aux lois de l'État ou de la province. S'assurer que l'attelage et les chaînes de sécurité sont bien fixés, et que les freins, les clignotants et les feux de gabarit fonctionnent.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

ENTRETIEN

INSPECTION INITIALE

Nous suggérons qu'après 10 heures ou 500 km d'utilisation, selon la première éventualité, votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. L'inspection initiale est essentielle; il ne faut pas la négliger.

REMARQUE: L'inspection initiale est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date d'inspection initiale

Signature du concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, de l'atelier de réparation ou de la personne

Nom du concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, de l'atelier de réparation ou de la personne

INSPECTION INITIALE

Régler la pompe à injection d'huile
Inspecter les bougies
Inspecter le système d'échappement et vérifier s'il présente des fuites
Vérifier le niveau de liquide de refroidissement
Vérifier les conduits de carburant et les branchements
Vérifier le câble d'accélérateur
Vérifier la courroie d'entraînement
Inspecter visuellement la poulie motrice
Serrer la vis de fixation de la poulie motrice au couple spécifié
Vérifier la poulie menée
Ajuster et aligner la chenille
Vidanger l'huile pour carter de chaîne
Ajuster la chaîne d'entraînement
Vérifier le niveau de liquide de frein
Vérifier le boyau de liquide de frein, les plaquettes de frein et les disques de frein
Vérifier le mécanisme de direction
Vérifier les skis et les lisses
Vérifier la suspension avant
Vérifier la suspension arrière (y compris la courroie d'arrêt et les glissières)

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut procéder à l'entretien, au remplacement ou à la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Bien qu'un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo possède les connaissances techniques approfondies et les outils nécessaires à l'entretien des motoneiges Ski-Doo, la garantie liée aux émissions n'est pas conditionnelle au recours à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo ou à tout autre établissement avec lequel BRP a une relation commerciale. Pour les réclamations de garantie liées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces liées aux émissions aux concessionnaires autorisés de motoneiges Ski-Doo. Pour en savoir plus, consulter la section *GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin. L'entretien adéquat de la motoneige est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation de garantie peut être refusée si, entre autres, le propriétaire ou le conducteur a causé le problème en raison d'un entretien ou d'une utilisation inadéquats. Il faut suivre les instructions sur les exigences en matière de carburant à la section *ESSENCE*. Même si une essence contenant plus de 10% d'éthanol est disponible, l'EPA des É.-U. interdit l'utilisation d'essence contenant plus de 10% d'éthanol pour ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% d'éthanol dans ce moteur peut endommager le système de contrôle des émissions. Faire l'entretien du véhicule conformément au programme d'entretien.

Effectuer les opérations du programme d'entretien ne dispense pas de faire la vérification de préutilisation.

AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

TOUS LES 1 500 KM

Ajuster la chaîne d'entraînement

Vérifier le niveau d'huile pour carters de chaîne

TOUS LES 3 000 KM OU CHAQUE ANNÉE (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)

Vérifier les tampons de caoutchouc du moteur

Inspecter le système d'échappement et vérifier s'il présente des fuites

Ajuster la butée du moteur

Inspecter visuellement et nettoyer la poulie motrice

Serrer la vis de fixation de la poulie motrice au couple spécifié

Nettoyer la poulie menée

Ajuster et aligner la chenille

Vérifier le boyau de liquide de frein, les plaquettes et le disque de frein

TOUS LES 3 000 KM OU CHAQUE ANNÉE (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)

Vérifier le mécanisme de direction

Vérifier la suspension avant

Vérifier la suspension arrière (y compris la courroie d'arrêt et les glissières)

Lubrifier la suspension arrière (lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempées (pluie, flaques d'eau))

TOUS LES 6 000 KM OU TOUS LES 2 ANS (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)

Remplacer le liquide de frein

Vérifier le câble d'accélérateur

Nettoyer et lubrifier le démarreur à rappel

Remplacer les pièces d'usure suivantes de la poulie motrice: les glissières, les joints toriques et le coussinet de demi-poulie coulissante (**800R Power-TEK**)

TOUS LES 10 000 KM OU TOUS LES 3 ANS (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)

Remplacer le filtre d'huile à injection

Remplacer les pièces d'usure suivantes de la poulie motrice: le coussinet du couvercle de ressort et les rampes (**800R Power-TEK**)

TOUS LES 5 ANS

Remplacer le liquide de refroidissement du moteur

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêter le moteur, débrancher le capuchon du cordon d'attache et effectuer l'entretien périodique suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, on s'expose aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.

⚠ AVERTISSEMENT

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autofreinées, etc.) lors du démontage/de l'assemblage, toujours le remplacer par un neuf.

Filtre à air à admission d'air simple (sauf Summit)

Vérification du filtre à air

S'assurer que le filtre à air est bien installé, propre et en bon état.



1. Filtre à air

Consulter un concessionnaires autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour faire nettoyer ou remplacer le filtre.

Filtre à air à admission d'air simple (Summit)

Vérification du filtre à air

Vérifier si le filtre à air est bien installé, propre et en bon état.



1. Filtre à air

Dépose du filtre à air

1. Se référer à *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*, retirer le capot et ouvrir le panneau latéral gauche.
2. Extraire le filtre à air du silencieux d'admission d'air.

Nettoyage du filtre à air

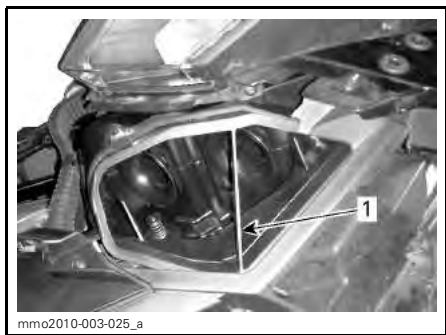
1. Dégager le préfiltre du filtre en mousse.
2. Injecter de l'air comprimé dans le filtre en mousse dans le sens opposé du débit d'air du moteur.
3. Rincer le préfiltre à l'eau propre. Bien laisser sécher avant d'installer.
4. Installer le préfiltre sur le filtre en mousse.

Installation du filtre à air

1. Aligner la fente du filtre en mousse et l'ouverture du silencieux d'admission d'air.



1. Fente



1. Guide

2. Pousser le filtre dans l'ouverture du silencieux d'admission d'air de sorte que la fente soit contre le guide et que les rebords soient complètement insérés.
3. Fermer le panneau latéral et installer le capot.

Liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais enlever le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

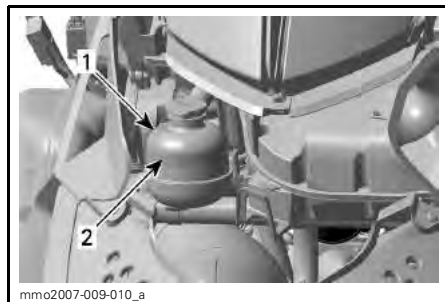
Vérification du niveau de liquide de refroidissement

Le bouchon étant enlevé, vérifier le niveau du liquide de refroidissement à température ambiante. Le liquide doit

être à la ligne de niveau à froid (moteur froid) du réservoir de liquide de refroidissement.

REMARQUE: À basse température, le niveau peut être légèrement sous la marque.

Pour rajouter du liquide de refroidissement ou si le circuit entier doit être rempli, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix.



TYPIQUE

1. Réservoir de liquide de refroidissement
2. Ligne NIVEAU FROID

Liquide de refroidissement recommandé

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec de l'ANTIGEL LONGUE DURÉE (N/P 219 702 685) ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

Système d'échappement

Vérification du système d'échappement

Le tuyau arrière du silencieux doit être centré dans l'orifice de sortie de la coque. L'échappement ne doit présenter ni rouille ni fuite. S'assurer que toutes les pièces sont bien en place.

Vérifier l'état des ressorts de retenue et les remplacer au besoin.

L'échappement est conçu pour réduire le bruit et améliorer la performance globale du moteur. Le modifier pourrait constituer une infraction aux réglementations locales en vigueur.

AVIS Si on enlève, modifie ou endommage un composant de l'échappement, le moteur pourrait être gravement endommagé.

Bougies

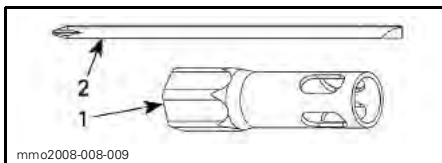
Rangement des bougies de rechange

Un endroit a été prévu dans le nécessaire d'outils pour conserver les bougies de rechange au sec et pour empêcher que les secousses les dérèglent ou les brisent.

REMARQUE: Les bougies de rechange ne sont pas fournies avec la motoneige.

Dépose des bougies

1. Ouvrir le panneau gauche, consulter le passage *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
2. Retirer le garde-courroie; consulter le passage *DÉPOSE DU GARDE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT*.
3. Débrancher avec soin le capuchon de câble de bougie en le tortillant et en le tirant.
4. Au moyen d'une douille appropriée ou de la douille et de la tige de tournevis du nécessaire d'outils, desserrer la bougie de quelques tours mais ne pas l'enlever.



1. Douille de 19 mm
2. Lame de tournevis

5. Nettoyer les bougies et les culasses.

AVIS Le moteur peut subir de graves dommages si de la saleté pénètre dans la chambre à combustion.

6. Enlever la bougie.

Installation des bougies

1. Vérifier l'écartement des électrodes.

REMARQUE: L'écart n'est pas réglable. Remplacer les bougies si l'écartement des électrodes n'est pas conforme aux données.

AVIS Ne pas tenter de régler l'écartement des électrodes de bougie.

ÉCARTEMENT DES ÉLECTRODES DE BOUGIE (NON RÉGLABLE)
0.7 mm à 0.8 mm

2. Enduire les filets de bougie de LOC-TITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIP-PAGE) (N/P 293 800 070).
3. Visser les bougies à fond dans les culasses.
4. Faire le serrage final au moyen des outils appropriés du nécessaire d'outils ou d'une clé dynamométrique et d'une douille appropriée. Serrer au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Avec une clé dynamométrique	27 N•m ± 2 N•m
Avec la douille du nécessaire d'outils	1/2 tour pour une bougie neuve et 1/10 de tour pour une bougie usée

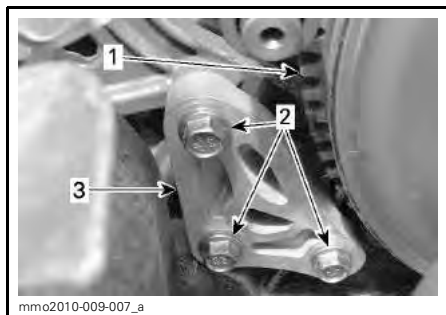
5. Brancher les fils de bougie.

Butée de moteur

Réglage de la butée de moteur

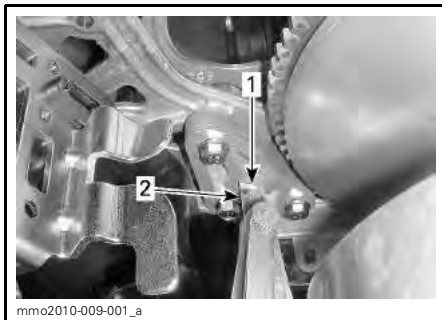
La butée de moteur est située sur le support de moteur avant gauche devant la poulie motrice.

1. Enlever le panneau gauche; consulter *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
2. Enlever le garde-courroie; consulter le passage *DÉPOSE DU GARDE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* sous *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
3. Desserrer les trois vis qui retiennent la butée au support de moteur juste assez pour obtenir un jeu vertical (1/2 à 1 tour).



1. Poulie motrice
2. Vis de butée de moteur
3. Butée de moteur

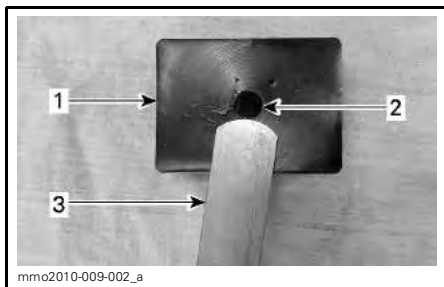
4. Insérer une jauge d'épaisseur de 0.5 mm dans l'ouverture de la butée de moteur (voir l'illustration).



1. Ouverture
2. Jauge d'épaisseur

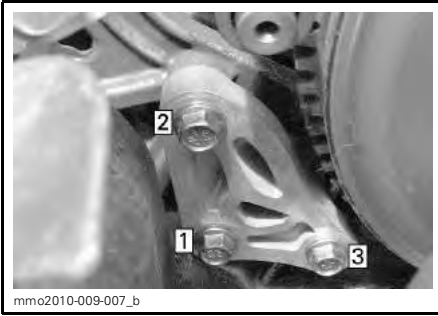
5. Mettre la jauge d'épaisseur entre la butée de moteur et le bloc d'arrêt en caoutchouc (sur le moteur).

REMARQUE: Ne pas insérer la jauge d'épaisseur trop profondément, puisqu'elle passera par-dessus la bosse sur la surface du bloc d'arrêt en caoutchouc et modifiera le réglage. Voir l'illustration.



1. Bloc d'arrêt en caoutchouc
2. Bosse
3. Jauge d'épaisseur

6. Serrer les vis à $10\text{N}\cdot\text{m} \pm 2\text{N}\cdot\text{m}$ dans l'ordre suivant en prenant soin de ne pas coincer la jauge d'épaisseur.



ORDRE DE SERRAGE

AVIS La poulie risque d'être gravement endommagée si la butée et les vis ne sont pas installées correctement.

Liquide de frein

Liquide recommandé

N'utiliser qu'un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4 provenant d'un contenant scellé. Le liquide de frein d'un contenant ouvert peut être contaminé ou avoir absorbé de l'humidité.

⚠ AVERTISSEMENT

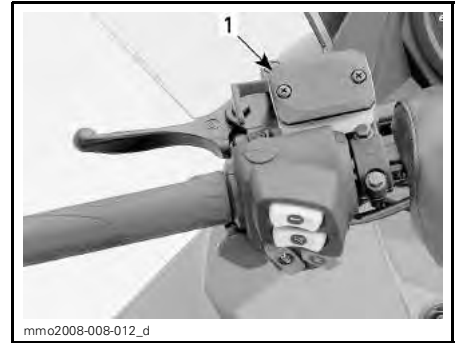
N'utiliser qu'un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4 provenant d'un contenant scellé. Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour remplir.

AVIS Le liquide de frein peut endommager les pièces peintes ou en plastique. Le manipuler avec soin. Bien rincer si on en répand.

Vérification du niveau du liquide de frein

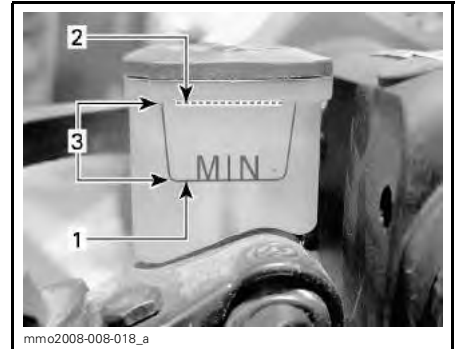
AVIS Placer le véhicule sur une surface horizontale pour vérifier le niveau des liquides.

Vérifier dans le réservoir si le niveau du liquide de frein (DOT 4) est adéquat. Ajouter du liquide (DOT 4) au besoin.



TYPIQUE

1. Réservoir de liquide de frein



1. Minimum
2. Maximum
3. Plage de fonctionnement

⚠ **ATTENTION** Le liquide de frein ne doit pas entrer en contact avec les yeux ou la peau – cela pourrait causer de graves brûlures. S'il y a contact avec la peau, lavez à grande eau. S'il y a contact avec les yeux, rincez immédiatement à grande eau pendant au moins 10 minutes et consultez un médecin sans tarder.

Huile du carter de chaîne

Huile de carter de chaîne recommandée

HUILE DE CARTER DE CHAÎNE
RECOMMANDÉE

HUILE SYNTH. DE CARTER DE CHAÎNE
XPS (N/P 413 803 300)

AVIS Le carter de chaîne a été développé et validé avec l'huile synthétique de carter de chaîne XPSMC. BRP recommande fortement l'utilisation de son huile synthétique de carter de chaîne XPS en tout temps. Les dommages causés par une huile ne convenant pas au carter de chaîne pourraient ne pas être couverts par la garantie limitée de BRP.

Accès au carter de chaîne

Ouvrir le panneau latéral droit. Consulter *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.

Vérification du niveau d'huile de carter de chaîne

Le véhicule sur une surface de niveau, vérifier le niveau d'huile en retirant le bouchon de vérification magnétique du côté gauche du carter de chaîne.

Le niveau d'huile doit atteindre le rebord inférieur.



1. Bouchon de vérification magnétique

REMARQUE: Il est normal qu'il y ait des particules métalliques sur le bouchon de vérification magnétique. S'il y a de plus gros morceaux de métal, retirer le couvercle de carter de chaîne et vérifier les pièces du carter de chaîne.

Retirer les particules magnétiques du bouchon de vérification magnétique.

Procédure de remplissage du carter de chaîne

Enlever le bouchon de vérification magnétique.

Enlever le bouchon de remplissage du couvercle de carter de chaîne.



1. Bouchon de remplissage

Verser de l'huile recommandée dans le carter de chaîne par l'orifice de remplissage jusqu'à ce que de l'huile coule par le trou de bouchon de vérification magnétique.

Remettre le bouchon de vérification magnétique et le serrer au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE DU BOUCHON
DE VÉRIFICATION

$6 \text{ N} \cdot \text{m} \pm 1 \text{ N} \cdot \text{m}$

Réinstaller le bouchon de remplissage.

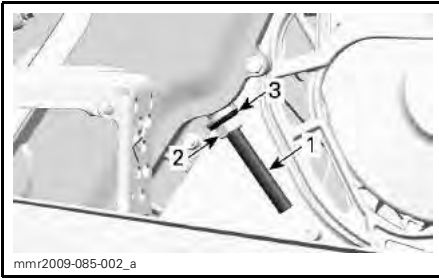
Chaîne d'entraînement

Accès à la chaîne d'entraînement

Ouvrir le panneau latéral droit. Consulter *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.

Ajustement de la chaîne d'entraînement

1. Retirer le silencieux. Consulter *SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT* dans cette sous-section.
2. Desserrer de plusieurs tours l'écrou de blocage du tendeur de chaîne.



1. Vis de réglage du tendeur de chaîne
2. Écrou de blocage
3. Rondelle d'étanchéité

3. Desserrer la vis de réglage du tendeur de chaîne de quelques tours.
4. Repousser la rondelle d'étanchéité.
5. Nettoyer les filets de la vis de réglage au besoin.

AVIS Les filets de la vis de réglage doivent être propres pour que le réglage soit approprié.

6. Serrer à la main la vis de réglage du tendeur de chaîne.

REMARQUE: Serrer la vis de réglage jusqu'à ce qu'on ne puisse plus la tourner à la main.

7. Tout en tenant la vis de réglage du tendeur, serrer l'écrou de blocage au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE DE L'ÉCROU
DE BLOCAGE

36 N•m ± 3 N•m

8. Installer le silencieux.

Courroie d'entraînement

Inspection de la courroie d'entraînement

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilochée ou usée de façon anormale (usure inégale, usure d'un seul côté, crampons manquants, matériau fendillé). L'usure anormale de la courroie peut provenir d'un mauvais alignement des poulies, d'un régime excessif lorsque la chenille est gelée, de démarrages rapides sans réchauffement préalable, d'une poulie couverte de bavures ou de rouille, d'huile sur la courroie ou d'une courroie de rechange déformée. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

Remplacement de la courroie d'entraînement

Dépose de la courroie d'entraînement

1. Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Retirer le garde-courroie d'entraînement; consulter *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
3. Insérer le mandrin de poulie menée (fourni dans le nécessaire d'outils) dans le trou fileté de l'anneau de réglage.



MANDRIN DE POULIE MENÉE INSTALLÉ SUR L'ANNEAU DE RÉGLAGE

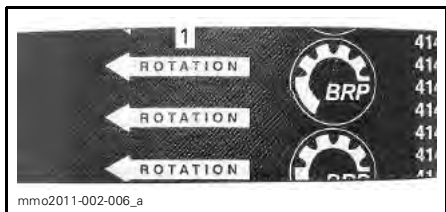
4. Visser l'outil pour ouvrir la poulie menée.
5. Pour retirer la courroie d'entraînement, la faire glisser par-dessus la poulie menée, puis par-dessus la poulie motrice.

Installation de la courroie d'entraînement

1. Au besoin, ouvrir la poulie menée. Voir *DÉPOSE DE LA COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* plus haut.
2. Faire glisser la courroie par-dessus la poulie motrice, puis par-dessus la poulie menée.

AVIS Ne pas forcer la courroie pour l'installer ni utiliser d'outils, sinon les fibres de la courroie pourraient se couper ou se briser.

REMARQUE: Pour que la courroie d'entraînement dure le plus longtemps possible, orienter les flèches dans le sens de rotation.



1. Orienter dans le sens de rotation

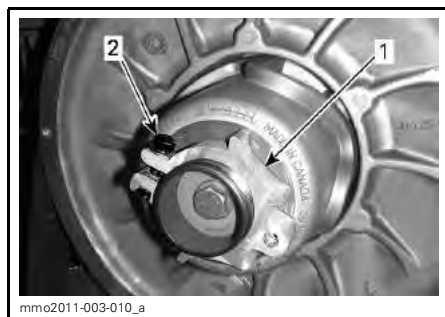
3. Dévisser et enlever le mandrin de la poulie menée.
4. Faire tourner la poulie menée quelques fois pour bien installer la courroie entre les demi-poulies.
5. Si on installe une courroie neuve, régler la hauteur de la courroie. Voir *RÉGLAGE DE LA HAUTEUR DE LA COURROIE* plus bas.
6. Installer le garde-courroie; voir *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
7. Fermer le panneau latéral; voir *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.

Réglage de la hauteur de la courroie d'entraînement

Régler la hauteur de la courroie d'entraînement chaque fois qu'on installe une courroie neuve.

Pour régler la hauteur de la courroie d'entraînement, procéder comme suit:

1. Débrancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Retirer le garde-courroie d'entraînement.
3. Desserrer le boulon de serrage.



1. Anneau de réglage
2. Boulon de serrage

4. Au moyen de l'outil de réglage de la suspension dans le nécessaire d'outils, tourner la bague de 1/4 tour

à la fois puis faire tourner la poulie menée afin de bien positionner la courroie entre les demi-poulies.

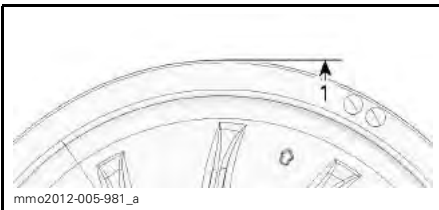


1. Outil de réglage de la suspension

REMARQUE: La bague de réglage comporte des filets à gauche.

Modèles 600

Refaire l'étape 4 jusqu'à ce que la courroie soit égale avec le rebord de la poulie menée.



RÉGLAGE PRÉLIMINAIRE

1. Courroie d'entraînement égale avec le rebord de la poulie menée

Modèles 800R Power TEK

Refaire l'étape 4 jusqu'à ce que la partie la plus basse des dents sur la surface externe de la courroie d'entraînement soit égale avec le rebord de la poulie menée.



TYPIQUE - RÉGLAGE PRÉLIMINAIRE

1. Partie la plus basse des dents égale avec la surface externe de la poulie motrice

Tous les modèles

REMARQUE: Pour abaisser la courroie dans la poulie, tourner les vis de pression dans le sens horaire. Pour élever la courroie, tourner les vis de pression dans le sens antihoraire.

5. Bien serrer le boulon de serrage. Si possible, serrer au couple spécifié avec une clé dynamométrique.

COUPLE DE SERRAGE	
Boulon de serrage	5.5 N•m ± 0.5 N•m



TYPIQUE

1. Boulon de serrage

6. Installer le garde-courroie.

7. Fermer le panneau latéral.

REMARQUE: Pour la plupart des modèles et des types de courroie, ce réglage constitue un réglage préliminaire adéquat. Dans certains cas, lorsqu'on démarre le moteur, le véhicule pourrait avancer au ralenti, ce qui indique que la courroie est trop serrée.

Si le véhicule avance, abaisser la courroie d'entraînement à partir du réglage préliminaire. Procéder ainsi jusqu'à ce que le véhicule cesse d'avancer.

Activation de la marche arrière

REMARQUE: La marche arrière peut ne pas s'activer si la courroie est trop élevée dans la poulie menée. Si l'activation de la marche arrière ne se fait pas bien, s'assurer que la courroie d'entraînement est bien réglée. Au besoin, abaisser la courroie d'entraînement dans la poulie menée.

Poulie motrice

Réglage de la poulie motrice

⚠ AVERTISSEMENT

Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire un réglage. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

La poulie motrice est calibrée en usine pour transmettre le maximum de puissance du moteur à un régime défini. Des facteurs comme la température ambiante, l'altitude ou l'état de la neige peuvent modifier ce régime critique, ce qui influence l'efficacité de la moto-neige.

Cette poulie motrice réglable permet de régler le régime moteur maximal pour maintenir une puissance maximale.

Des vis de calibrage doivent être réglées de sorte que le régime maximal réel concorde avec le régime de puissance maximale.

MOTEUR	RÉGIME DE PUISSANCE MAXIMALE
600	8100 tr/min (± 100)
800R Power TEK	8150 tr/min (± 100)

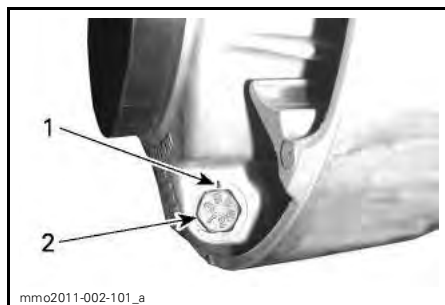
REMARQUE: Utiliser un tachymètre numérique de précision pour régler le régime du moteur.

REMARQUE: Le réglage n'a un impact qu'aux régimes élevés.

Il y a 6 positions numérotées de 1 à 6.

Les vis de calibrage comportent 6 réglages identifiés par des chiffres sur leur tête.

Le chiffre du réglage sélectionné est aligné avec la marque sur la poulie.



RÉGLAGE
 1. Marque
 2. Chiffre

Chaque position modifie le régime moteur maximal d'environ 200 tr/min.

Les numéros de position inférieurs diminuent le régime par incréments de 200 tr/min et les numéros de position supérieurs l'augmentent par incréments de 200 tr/min.

Exemple:

La vis de calibrage est tournée de la position 4 à la position 6. Le régime maximal augmente alors de 400 tr/min.

Réglage

Desserrer l'écrou de blocage juste assez pour sortir la tête de la vis de calibrage de la poulie et régler à la position désirée. Ne pas retirer complètement l'écrou de blocage.

Régler les 3 vis de calibrage à la même position.

Serrer les écrous de blocage à 10 N•m ± 2 N•m.

AVIS Ne pas complètement retirer la vis de calibrage pour ne pas faire tomber les rondelles internes. Toujours régler les 3 vis de calibrage et vérifier qu'elles sont toutes à la même position.



mme2015-007-303_a

TYPIQUE

1. Desserrer juste assez pour pouvoir tourner la vis de calibrage

AVERTISSEMENT

NE JAMAIS démonter ou modifier la poulie motrice.

Un remontage ou une modification inapproprié pourrait faire exploser violemment la poulie sous la contrainte générée par la grande vitesse de rotation.

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour effectuer l'entretien ou la réparation de la poulie motrice. Un entretien ou une réparation inapproprié peut affecter la performance et réduire la durée de vie de la courroie. Toujours respecter les intervalles d'entretien.

AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS faire fonctionner le moteur:

- Sans que les protecteurs et le garde-courroie soient bien posés.
- Lorsque le capot et/ou les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

Ne JAMAIS tenter de régler des pièces mobiles lorsque le moteur tourne.

Chenille

État de la chenille

AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière. Le moteur arrêté, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et que ces derniers ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

Motoneiges munies de produits de traction

Si votre motoneige est munie d'une chenille à crampons approuvée par BRP, INSPECTEZ-LA VISUELLEMENT AVANT CHAQUE UTILISATION.

Vérifier s'il y a des anomalies, comme:

- Perforation de la chenille
- Déchirement de la chenille (surtout autour des orifices de traction d'une chenille cramponnée)
- Ergots de traction brisés ou arrachés laissant apparaître une partie des tiges
- Délamination du caoutchouc
- Tiges de renfort brisées
- Crampons brisés (chenille cramponnée)
- Crampons tordus (chenille cramponnée)
- Crampons manquants
- Crampons arrachés
- Segments-guides manquants
- De plus, s'assurer que l'écrou des goujons est serré au couple de serrage recommandé.

Remplacer immédiatement les crampons brisés ou endommagés sur toute chenille à crampons approuvée. Si la chenille présente des signes de détérioration, la remplacer immédiatement. Dans le doute, consulter son concessionnaire.

AVERTISSEMENT

Conduire avec une chenille ou des crampons endommagés peut mener à une perte de contrôle.

Pour plus de renseignements sur les produits de traction, lire la rubrique *PRODUITS DE TRACTION* de la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* au début de ce Guide du conducteur.

Alignement et tension de la chenille

REMARQUE: La tension et l'alignement de la chenille sont interreliés. Ne effectuer un réglage sans l'autre.

AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les blessures graves aux personnes à proximité de la motoneige:


- **NE JAMAIS** se tenir à l'arrière ou à proximité d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière s'il est nécessaire de faire tourner la chenille.
- Lorsqu'on soulève la chenille au-dessus du sol, la faire tourner le plus lentement possible.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures graves.

Vérification de la tension de la chenille

REMARQUE: Conduire la motoneige dans la neige pendant 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

1. Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

 ATTENTION Utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. **Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités.**

3. Laisser la suspension s'étirer complètement.
4. Utiliser le TENSIONNOMÈTRE (N/P 414 348 200).

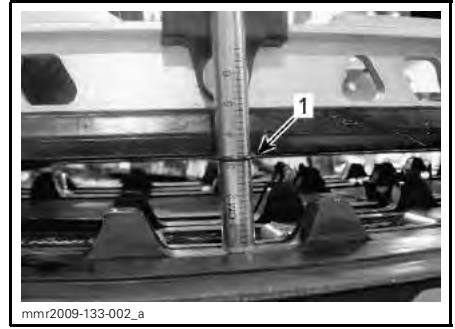


- Régler la flèche entre 30 mm et 35 mm au moyen du joint torique inférieur.



RÉGLAGE DE LA FLÈCHE

- Joint torique inférieur réglé selon les paramètres
- Placer le joint torique supérieur à 0 kgf.
- Positionner le tensiomètre sur la chenille, à mi-chemin entre les roues de support avant et arrière.
- Pousser le tensiomètre vers le bas jusqu'à ce que le joint torique inférieur (flèche réglée précédemment) soit aligné avec la partie inférieure de la glissière.



- Joint torique de la flèche alignée avec la glissière
- Lire la charge affichée par le joint torique supérieur sur le tensiomètre.



LECTURE DE LA CHARGE

- Joint torique supérieur
- La lecture de la charge doit être conforme aux données du tableau suivant.

PARAMÈTRES DE RÉGLAGE DE LA TENSION	
Réglage de la flèche de la chenille	30 mm - 35 mm
Lecture de la charge de la chenille	7.3 kg

- Si la lecture de la charge diffère des paramètres, régler la tension de la chenille. Consulter le passage **RÉGLAGE DE LA TENSION DE LA CHENILLE**.

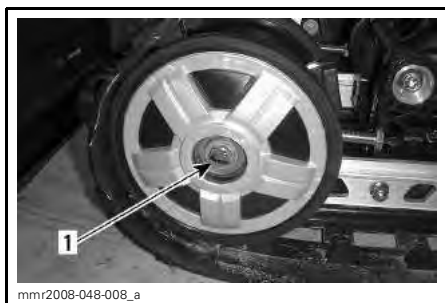
Réglage de la tension de la chenille

- Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Enlever les enjoliveurs de roue arrière (s'il y a lieu).



1. Enjoliveur de roue arrière droite

3. Desserrer les vis de fixation de roue de support arrière



1. Vis de fixation de roue de support arrière droite

4. Serrer ou desserrer les deux vis de réglage pour augmenter ou diminuer la tension de la chenille.



1. Vis de réglage droite

5. S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.
6. Resserrer les vis de fixation au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE

Vis de fixation

48 N•m ± 6 N•m

7. Vérifier l'alignement de la chenille de la façon décrite ci-dessous.

Alignement de la chenille

⚠ AVERTISSEMENT

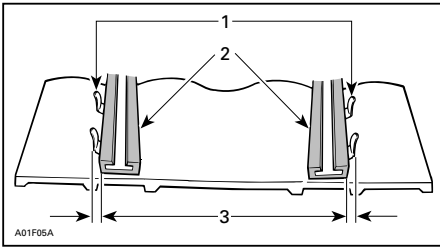
Avant d'en vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. Toujours soulever la motoneige avec un support à socle large muni d'un panneau déflecteur arrière. S'assurer que personne ne se trouve près de la motoneige, surtout à l'arrière de la chenille. Ne jamais faire tourner la chenille à haute vitesse.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel.

1. Soulever l'arrière du véhicule et le soutenir dans cette position.

⚠ ATTENTION Utiliser les techniques de levage appropriées, en se servant notamment de ses jambes. Ne pas tenter de soulever l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses capacités.

2. Faire démarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille. Le tout doit se faire en peu de temps (environ 15 à 20 secondes).
3. Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le bord des guides de chenille et les glissières).



1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

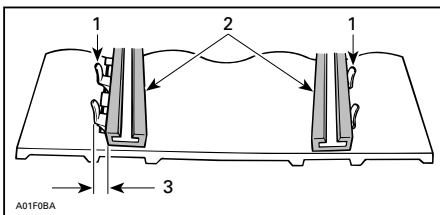
4. Pour corriger l'alignement de la chenille:

- 4.1 Arrêter le moteur.
- 4.2 Débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, débrancher le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur) avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

- 4.3 Desserrer les vis de fixation des roues de support arrière.
- 4.4 Serrer les vis de réglage sur le côté, à l'endroit où la glissière est la plus éloignée des guides d'insertion de la chenille.

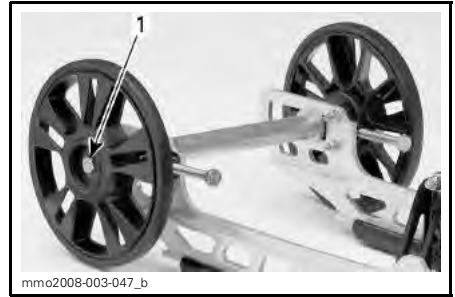


1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

5. Resserrer les vis de fixation.

⚠ AVERTISSEMENT

Bien serrer les vis de fixation des roues sinon une roue pourrait tomber, ce qui ferait bloquer la chenille.



mme2008-003-047_b

TYPIQUE

1. Resserrer à $48\text{ N}\cdot\text{m} \pm 6\text{ N}\cdot\text{m}$

6. Faire redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de vérifier de nouveau l'alignement.
7. Remettre le véhicule au sol.
8. Remettre les enjoliveurs de roues s'il y a lieu.

Suspension

État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

REMARQUE: En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. Si on circule de façon prolongée sur la glace ou sur de la neige parsemée de sable, les glissières chauffent et s'usent prématurément.

État de la courroie d'arrêt de la suspension

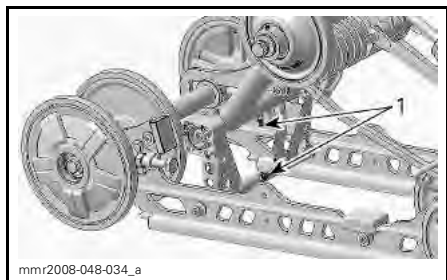
Inspecter la courroie d'arrêt pour déceler l'usure et les fissures, ainsi que les boulons et les écrous desserrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous de

la courroie sont déformés. La remplacer au besoin. Serrer l'écrou au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Écrou	10 N•m ± 1 N•m

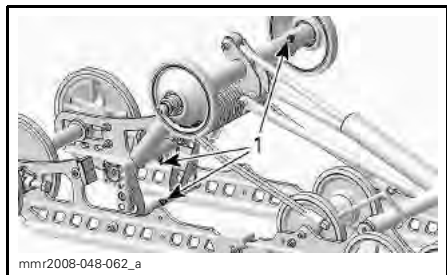
Lubrification de la suspension

Lubrifier les raccords de graissage des pivots de suspension suivants avec de la GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033). Consulter le *TABLEAU D'ENTRETIEN* pour connaître la fréquence de lubrification.



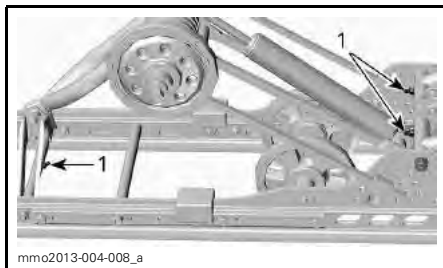
SC-5

1. Raccords de graissage



SC-5M

1. Raccords de graissage



tMOTION

1. Raccords de graissage

État de la direction et de la suspension avant

Vérifier visuellement si les composants de la direction et de la suspension avant sont bien serrés (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de skis, jambes de skis, etc.). Au besoin, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

Skis

Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis et des lisses au carbure. S'ils sont usés, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

⚠ AVERTISSEMENT

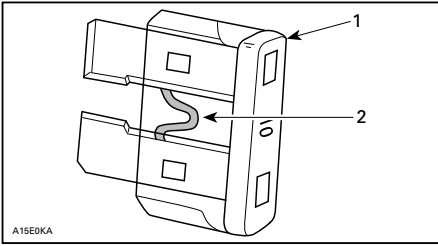
Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront grandement à la conduite de la motoneige.

Fusibles

Inspection des fusibles

Vérifier l'état des fusibles et les remplacer au besoin.

Tirer sur le fusible pour l'extraire du porte-fusibles. Vérifier si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser un fusible de calibre plus élevé.

⚠ AVERTISSEMENT

Si un fusible est grillé, on doit déterminer la source du problème et réparer avant de faire redémarrer le véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour la réparation.

Emplacement des fusibles

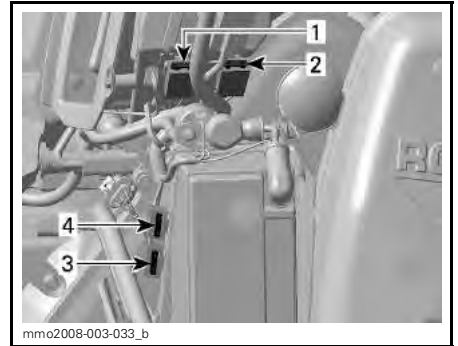
Modèles à démarrage manuel



DROITE DU COMPARTIMENT MOTEUR

1. Fusible de phare 15 A (fil ROUGE/ORANGE)
2. Fusible des accessoires 20 A (fil ROUGE/JAUNE)

Modèles à démarrage électrique

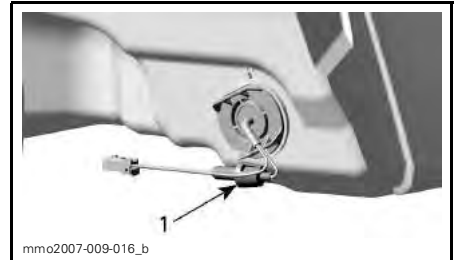


DROITE DU COMPARTIMENT MOTEUR

1. Fusible de phare 15 A (fil ROUGE/ORANGE)
2. Fusible d'accessoires 20 A (fil ROUGE/JAUNE)
3. Fusible du système de charge 30 A
4. ECM (module de commande du moteur) 5 A

Tous les modèles

Le fusible de la sonde de niveau d'essence électrique se trouve derrière le silencieux d'admission d'air.



DERRIÈRE LE SILENCIEUX D'ADMISSION D'AIR

1. Emplacement des fusibles

Feux

Vérifier le fonctionnement du feu après en avoir remplacé l'ampoule.

Remplacement des ampoules de phare

AVIS Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule halogène avec les doigts, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

1. À l'aide d'un petit tournevis, dégager les pattes de verrouillage de l'indicateur.

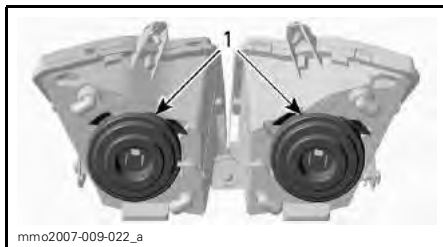


1. Patte de verrouillage

2. Tirer doucement sur l'indicateur et le mettre de côté.



3. Débrancher le connecteur de l'ampoule grillée. Enlever le soufflet de caoutchouc.



1. Soufflets de caoutchouc

4. Appuyer sur les deux côtés de la pince de retenue tout en tirant pour la dégager du support d'ampoule.



Étape 1: Appuyer des deux côtés

Étape 2: Tirer pour dégager

1. Pince de retenue

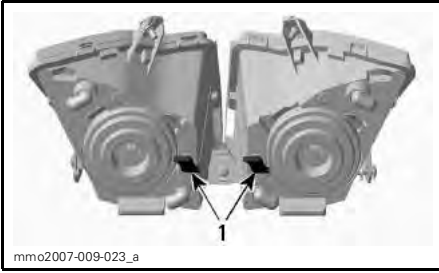
5. Tirer sur l'ampoule et la remplacer. Bien remettre les pièces en place.



TIRER SUR L'AMPOULE ET LA REMPLACER

Réglage du faisceau des phares

Retirer l'indicateur; voir la rubrique **REPLACEMENT DES AMPOULES DE PHARE**. Tourner le bouton pour régler la hauteur du faisceau.



TYPIQUE

1. Boutons

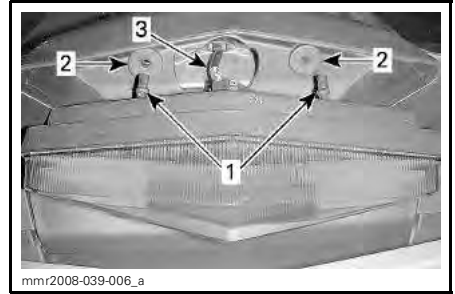
Remplacement de l'ampoule du feu arrière

1. Avec précaution, tirer sur le logement du feu arrière aux deux extrémités pour l'enlever.



TYPIQUE - TIRER LA LENTILLE AVEC PRÉCAUTION AUX DEUX EXTRÉMITÉS

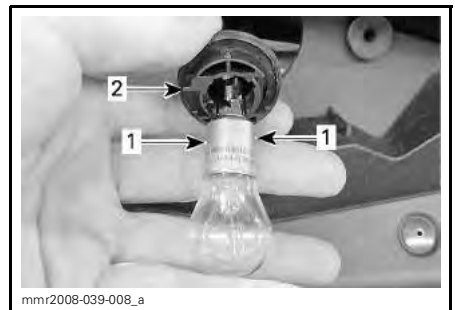
AVIS Le logement du feu arrière est retenue par deux tiges de plastique insérées dans des rondelles de caoutchouc. Si on tire le logement du feu arrière trop loin sur les côtés, les tiges pourraient se briser et il faudrait remplacer le logement. Ne pas tirer le logement trop loin pour éviter d'endommager les fils.



1. Tiges de retenue du logement du feu arrière
 2. Rondelles de retenue
 3. Faisceau de fils du feu arrière

2. Tourner la douille de l'ampoule dans le sens antihoraire pour le retirer du logement.
3. Enfoncer l'ampoule tout en la tournant dans le sens antihoraire pour la retirer de sa douille.
4. Pour installer la nouvelle ampoule, l'enfoncer dans la douille et la tourner dans le sens horaire.

REMARQUE: Prendre note de l'emplacement des tiges de verrouillage à la base de l'ampoule, ainsi que du repère d'alignement sur la douille de l'ampoule pour l'installation du logement.



1. Tiges de verrouillage de l'ampoule
 2. Repère d'alignement du dispositif de retenue

SOINS DU VÉHICULE

Entretien après utilisation

Retirer la neige et la glace accumulées sur la suspension arrière, la chenille, la suspension avant, le mécanisme de direction et les skis.



AVERTISSEMENT

S'assurer que le capuchon du cordon d'attache n'est pas installé sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de se tenir devant le véhicule ou de s'approcher de la chenille ou de composants de la suspension arrière.

Toujours recouvrir la motoneige lorsqu'elle est remise à l'extérieur pour la nuit ou qu'elle n'est pas utilisée pendant une longue période. Cette précaution permet de la protéger du gel/de la neige et de conserver son apparence.

Nettoyage et protection du véhicule

Laver la motoneige avec de l'eau et un détergent doux. N'utiliser que des tissus en microfibres ou l'équivalent.

AVIS Utiliser des tissus en microfibres ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot pour éviter d'endommager les surfaces à nettoyer.

Pour enlever la graisse, l'huile et la saleté, utiliser le NETTOYEUR DE SERVICE INTENSE BRP (N/P 293 110 001).

AVIS Ne pas mettre de nettoyant ultra-puissant sur les autocollants et le vinyle.

Pour enlever la saleté tenace des pièces de plastique et de vinyle, utiliser le NETTOYANT TOUT USAGE XPS (N/P 219 701 709).

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ENS. ÉLIMINATEUR D'ÉGRATIGNURES (N/P 861 774 800).

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Cirer les parties peintes du véhicule pour une meilleure protection.

REMARQUE: Appliquer de la cire sur le fini lustré uniquement.

REMISAGE

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus de trois mois qu'il devient important de bien la remiser.

REMISAGE
Nettoyer le véhicule
Ajouter du stabilisateur de carburant à l'essence selon les recommandations du fabricant du produit. Faire tourner le moteur après avoir ajouté le produit à l'essence
Lubrifier le moteur
Lubrifier le pivot de la manette de frein
Lubrifier la suspension arrière
Charger la batterie mensuellement pour qu'elle reste chargée durant le remisage (sur les modèles à démarreur électrique)
Bloquer la sortie du silencieux avec des chiffons
Soulever l'arrière du véhicule jusqu'à ce que la chenille ne touche plus au sol. La chenille doit rester tendue

⚠ ATTENTION Se servir d'un outil de levage approprié ou demander de l'aide. Si on ne sert pas d'un outil de levage, utiliser des techniques de levage éprouvées; se servir de la force de ses jambes par exemple. Ne pas tenter de soulever l'avant ou l'arrière du véhicule si c'est au-delà de ses limites.

AVIS Le véhicule doit être remisé dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque ventilée, sinon les finis tels que le plastique et la peinture peuvent pâlir au soleil ou à cause de la saleté.

AVIS Ajouter un stabilisateur d'essence avant d'effectuer la lubrification du moteur afin de protéger le carburateur des dépôts de vernis.

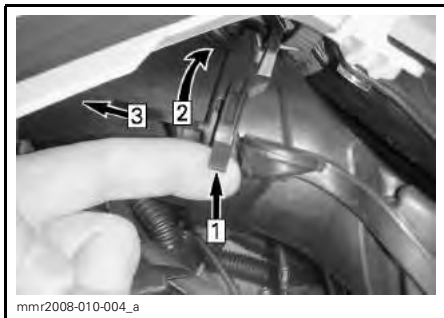
Lubrification du moteur

Lubrification du moteur

Les pièces internes du moteur doivent être lubrifiées lors du remisage afin de prévenir la formation de corrosion pendant le remisage.

Procéder comme suit:

1. Placer le véhicule dans un endroit bien aéré.
2. Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement.
3. Arrêter le moteur.
4. Enlever le silencieux d'admission d'air principal comme suit:
 - 4.1 Enlever le panneau latéral gauche. Voir la section *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
 - 4.2 Enlever le garde-courroie d'entraînement. Voir la section *COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT*.
 - 4.3 Soulever la patte sur la partie arrière du tube de connecteur.
 - 4.4 Tourner l'adaptateur de tube dans le sens antihoraire et le dégager légèrement du silencieux d'admission d'air principal.



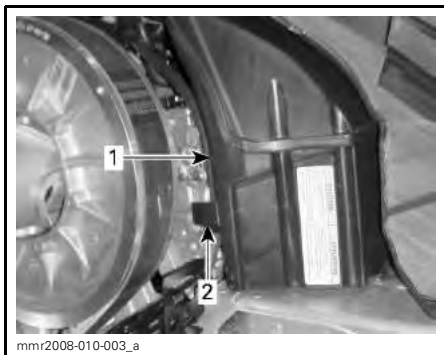
TYPIQUE

- Étape 1: Soulever la patte
- Étape 2: Tourner l'adaptateur
- Étape 3: Dégager

PRODUIT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ	
Ailleurs qu'aux États-Unis	HUILE DE REMISAGE XPS (EXCEPTÉ É.-U.) (N/P 413 711 600)
Aux États-Unis	HUILE DE REMISAGE XPS (POUR LES É.-U.) (N/P 413 711 900)

8. Lancer lentement le moteur pour le faire tourner 2 ou 3 tours afin de lubrifier les cylindres.
9. Réinstaller les bougies et le silencieux d'admission d'air principal.

- 4.5 Appuyer sur la patte de verrouillage retenant le silencieux d'admission d'air principal et extraire le silencieux de la plaque d'adaptateur.



- 1. Silencieux d'admission d'air principal
- 2. Patte de verrouillage du silencieux d'admission d'air principal

5. Redémarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti.
6. Injecter de l'huile de remisage dans chaque carburateur/carter de papillon jusqu'à ce que le moteur cale, ou jusqu'à ce que suffisamment d'huile ait pénétré dans le moteur (environ la moitié du contenant).
7. Le moteur étant arrêté, enlever les bougies et vaporiser de l'huile de remisage recommandée dans chaque cylindre.

PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE
Vérifier les tampons de caoutchouc du moteur
Inspecter le système d'échappement et vérifier s'il y a des fuites
Serrer les vis ou les écrous du collecteur d'échappement au couple recommandé
Vérifier le capuchon, les boyaux et les attaches du système de refroidissement
Vérifier la densité du liquide de refroidissement
Vérifier le joint PDM de vilebrequin
Vérifier les conduits de carburant et les branchements
Nettoyer, inspecter et régler les carburateurs
Régler la pompe à injection d'huile
Vérifier le câble d'accélérateur
Remplacer les bougies après avoir démarré le moteur avec les anciennes bougies afin de brûler le surplus d'huile de remisage
Vérifier la courroie d'entraînement (ajuster à chaque remplacement de courroie d'entraînement)
Nettoyer et inspecter visuellement la poulie motrice
Nettoyer et vérifier la poulie menée
Vérifier, ajuster et aligner la chenille
Ajuster la chaîne d'entraînement
Vidanger l'huile pour carter de chaîne
Vérifier le niveau de liquide de frein
Vérifier le boyau de liquide de frein, les plaquettes et le disque de frein
Vérifier le mécanisme de direction
Vérifier les skis et les lisses
Vérifier la suspension avant
Vérifier la suspension arrière (y compris la courroie d'arrêt et les glissières)
Charger la batterie (sur les modèles à démarreur électrique)
Ajuster le faisceau des phares

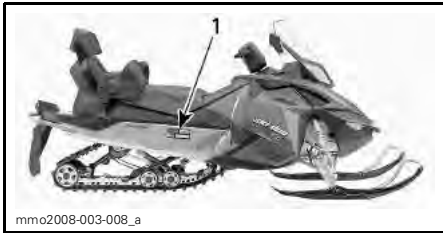
***Cette page est
blanche intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DE VOTRE MOTONEIGE

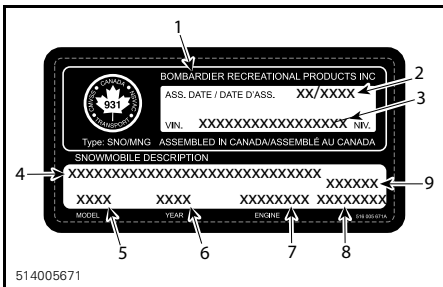
Autocollant de description du véhicule

L'autocollant de description du véhicule est situé du côté droit du tunnel.



TYPIQUE

1. Autocollant de description du véhicule



AUTOCOLLANT DE DESCRIPTION DU VÉHICULE

1. Fabricant
2. Date de fabrication
3. Numéro d'identification du véhicule (NIV)
4. Modèle et ensemble
5. Numéro de modèle
6. Année modèle
7. Type de moteur
8. Poids du véhicule (modèles européens)
9. Puissance du moteur (modèles européens)

Numéros d'identification

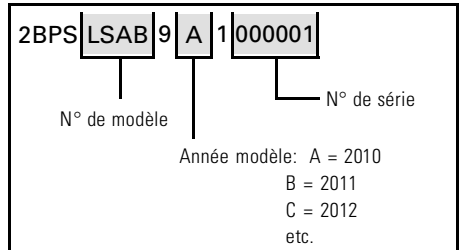
Les principaux composants de votre motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros d'identification. Il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, ces numéros de série. C'est le cas lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numé-

ros d'identification de votre motoneige et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

Le NIV est inscrit sur l'autocollant de description du véhicule. Voir plus haut. Il est aussi estampé sur le tunnel, près de l'autocollant de description.

Le numéro de modèle fait partie du numéro d'identification du véhicule (NIV).



Emplacement du numéro d'identification du moteur

Se référer aux illustrations suivantes pour trouver le numéro d'identification du moteur concerné.



TYPIQUE - MOTEURS 600

1. Numéro d'identification du moteur



MOTEURS 800R POWER TEK

1. Numéro d'identification du moteur

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA

Information sur les émissions d'échappement

Responsabilité du fabricant

Les fabricants de motoneiges doivent déterminer les niveaux d'émission de chaque famille de puissance des moteurs construits à partir de l'année modèle 2007 et les certifier auprès de la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis d'Amérique. Au moment de la fabrication, on doit apposer sur chaque véhicule une étiquette d'information qui indique les niveaux d'émission et les caractéristiques des moteurs.

Responsabilité du concessionnaire

Lors de l'entretien de toutes les motoneiges Ski-Doo certifiées qui portent une étiquette d'information sur les dispositifs antipollution, les réglages doivent être conformes aux caractéristiques écrites du fabricant.

Le remplacement ou la réparation de tout composant relié aux émissions doit être exécuté de manière à maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier les moteurs de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

Font exception à ces mesures les changements prescrits par les fabricants, comme les réglages relatifs aux hautes altitudes.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/conducteur doit voir à l'entretien de son moteur afin de maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Le propriétaire/conducteur ne doit pas modifier le moteur de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

Réglementation de l'EPA sur les émissions

Toutes les nouvelles motoneiges Ski-Doo fabriquées par BRP à partir de l'année ont reçu la certification de l'EPA de conformité aux exigences de la réglementation pour le contrôle de la pollution de l'air par les moteurs des nouvelles motoneiges. Cette certification est conditionnelle à la conformité de certains réglages aux normes de fabrication. Pour cette raison, il faut, lors de l'entretien du produit, se conformer aux instructions du fabricant et, si possible, revenir à l'intention première de la conception.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général; il ne s'agit pas de la liste complète des lois et règlements relatifs aux exigences de l'EPA sur les émissions d'échappement des motoneiges. Pour plus de renseignements, contacter les ressources suivantes:

PAR LA POSTE:

U.S. Environmental Protection Agency
Office of Transportation and Air Quality
1200 Pennsylvania Ave. NW
Mail Code 6403J
Washington D.C. 20460

SITE WEB:

www.epa.gov/otaq/

FICHES TECHNIQUES

Modèles 600

MODÈLE		600
MOTEUR		
Moteur	Rotax® 600, refroidi par liquide, soupape à clapet, RAVE	
Cylindres	2	
Cylindrée	597 cm ³	
Alésage	76 mm	
Course	65.8 mm	
Régime de puissance maximale	8100 tr/min	
Carburateur	2 x TM-40	
Système d'échappement	Tuyau d'échappement calibré simple, silencieux à chicane	
Huile à moteur	Huile synthétique 2-temps XPS (N/P 293 600 132) ⁽¹⁾ ou l'équivalent	
Contenance du réservoir d'huile	3.7 L	
Liquide de refroidissement	Éthylène glycol et eau (50% liquide de refroidissement, 50% eau distillée). Utiliser l'antigel longue durée (N/P 219 702 685) ou un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium	
Carburant recommandé	Ordinaire sans plomb (carburant contenant un MAXIMUM de 10% d'éthanol)	
Indice d'octane minimum; voir les <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>	87 AKI affiché sur la pompe (RON+MON)/2 (carburant SANS éthanol)	
	92 RON (carburant SANS éthanol)	
	91 AKI affiché sur la pompe (RON+MON)/2 (carburant pouvant contenir jusqu'à 10% MAX d'éthanol)	
	95 RON (carburant pouvant contenir jusqu'à 10% MAX d'éthanol)	
Contenance du réservoir d'essence	40 L	
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		
Poulie motrice	TRA III	
Poulie menée	QRS (Quick Response System)	
Engagement	MX Z Sport Renegade Sport	3800 tr/min
	Summit Sport	3400 tr/min
Huile de carter de chaîne	Huile synthétique de carter de chaîne XPS (N/P 413 803 300)	

MODÈLE		600
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)		
Nombre de dents, petit barbotin	MX Z Sport	25
	Renegade Sport	23
	Summit Sport	19
Nombre de dents, grand barbotin	MX Z Sport Renegade Sport	45
	Summit Sport	49
Nombre de dents, barbotin d'entraînement		8
Largeur nominale de la chenille	MX Z Sport Renegade Sport	38 cm
	Summit Sport	40.6 cm
Longueur nominale de la chenille	MX Z Sport	305 cm
	Renegade Sport	348.6 cm
	Summit Sport	370.5 cm
Hauteur du profil de chenille	MX Z Sport Renegade Sport	31.8 mm
	Summit Sport	57.2 mm
Tension de la chenille	Flèche	30 mm à 35 mm
	Force ⁽²⁾	7.3 kg
Alignement de la chenille		Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières
SYSTÈME DE FREINAGE		
Système de freinage		Hydraulique, de type REV-XP
Liquide de frein		DOT 4
SUSPENSION		
Suspension avant		Bras triangulaires doubles
Amortisseur avant		Contrôle du déplacement
Débattement maximal de la suspension avant	MX Z Sport Renegade Sport	229 mm
	Summit Sport	200 mm
Suspension arrière	MX Z Sport	SC-5
	Renegade Sport	SC-5 M
	Summit Sport	tMotion
Amortisseur central		Contrôle du déplacement

MODÈLE		600
SUSPENSION (suite)		
Amortisseur arrière	MX Z Sport	Contrôle du déplacement
	Renegade Sport Summit Sport	HPG
Débattement maximal de la suspension arrière	MX Z Sport	38.1 cm
	Renegade Sport	34 cm
	Summit Sport	35.6 cm
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Sortie du circuit d'éclairage		360 watts @ 6000 tr/min
Ampoule de phare route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		5/21
Bougie	Type	NGK BR10ECS ⁽³⁾ ou l'équivalent
	Écartement	0.75 mm ± 0.05 mm (non réglable)
Fusible		Voir la section <i>FUSIBLES</i> sous <i>ENTRETIEN</i>
DIMENSIONS ET POIDS		
Longueur hors tout du véhicule	MX Z Sport	290.5 cm
	Renegade Sport	311 cm
	Summit Sport	322.6 cm
Largeur hors tout du véhicule	MX Z Sport Renegade Sport	121.7 cm
	Summit Sport	108.1 cm à 112.6 cm
Masse à vide	MX Z Sport	191 kg
	Renegade Sport	204 kg
	Summit Sport	196 kg
Écartement des skis	MX Z Sport Renegade Sport	107.7 cm
	Summit Sport	90.7 cm à 95 cm
Largeur des skis	MX Z Sport Renegade Sport	145 mm
	Summit Sport	165 mm

(1) Consulter le passage *HUILE À INJECTION* pour plus de détails.

(2) Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas sur celle-ci.

(3) **AVIS** Ne pas tenter de régler l'écartement des électrodes de la bougie.

Modèles 800R Power TEK

MODÈLE	800R POWER TEK
MOTEUR	
Moteur	Rotax 800R, Power TEK, refroidi par liquide, 3D RAVE
Cylindres	2
Cylindrée	799.5 cm ³
Alésage	82 mm
Course	75.7 mm
Régime de puissance maximale	8150 tr/min
Carburation	2 x TM-40
Système d'échappement	Tuyau d'échappement calibré simple, silencieux à chicane
Huile à moteur	Huile synthétique 2-temps XPS (N/P 293 600 132) ⁽¹⁾ ou l'équivalent
Contenance du réservoir d'huile	3.7 L
Liquide de refroidissement	Éthylène glycol et eau (50% liquide de refroidissement, 50% eau distillée). Utiliser l'antigel longue durée (N/P 219 702 685) ou un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium
Carburant recommandé	Super sans plomb (carburant pouvant contenir jusqu'à 10% MAX d'éthanol)
Indice d'octane minimum; voir les <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>	91 AKI affiché sur la pompe (RON+MON)/2
	95 RON
Contenance du réservoir d'essence	40 L
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT	
Poulie motrice	TRA VII
Poulie menée	QRS (Quick Response System)
Engagement	3800 tr/min
Huile de carter de chaîne	Huile synthétique de carter de chaîne XPS (N/P 413 803 300)
Nombre de dents, petit barbotin	19
Nombre de dents, grand barbotin	49
Nombre de dents, barbotin d'entraînement	8
Largeur nominale de la chenille	40.6 cm
Longueur nominale de la chenille	392 cm
Hauteur du profil de chenille	57.2 mm

MODÈLE		800R POWER TEK
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)		
Tension de la chenille	Flèche	30 mm à 35 mm
	Force ⁽²⁾	7.3 kg
Alignement de la chenille		Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières
SYSTÈME DE FREINAGE		
Système de freinage		Hydraulique, de type REV-XP
Liquide de frein		DOT 4
SUSPENSION		
Suspension avant		Bras triangulaires doubles
Amortisseur avant		Contrôle du déplacement
Débattement maximal de la suspension avant		200 mm
Suspension arrière		tMotion
Amortisseur central		Contrôle du déplacement
Amortisseur arrière		HPG
Débattement maximal de la suspension arrière		38 cm
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Sortie du circuit d'éclairage		360 watts @ 6000 tr/min
Ampoule de phare route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule de feu arrière		5/21
Bougie	Type	NGK BR9ECS ⁽³⁾ ou l'équivalent
	Écartement	0.75 mm ± 0.05 mm (non réglable)
Fusible		Voir la section <i>FUSIBLES</i> sous <i>ENTRETIEN</i>
DIMENSIONS ET POIDS		
Longueur hors tout du véhicule		333.5 cm
Largeur hors tout du véhicule		108.1 cm à 112.6 cm
Masse à vide		206 kg
Écartement des skis		90.7 cm à 95 cm
Largeur des skis		16.5 cm

(1) Consulter le passage *HUILE À INJECTION* pour plus de détails.

(2) Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas sur celle-ci.

(3) **AVIS** Ne pas tenter de régler l'écartement des électrodes de la bougie.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

DIAGNOSTIC DES PANNES

DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC

LE DÉMARREUR ÉLECTRIQUE NE FONCTIONNE PAS

1. Un des interrupteurs n'est pas placé de sorte qu'on puisse démarrer le moteur.
 - Placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à «MARCHE» et brancher le capuchon du cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS

1. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur à froid.
 - Vérifier le niveau du réservoir d'essence et la procédure de démarrage, surtout les passages sur l'étrangleur.
2. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).
 - Ne pas utiliser l'étrangleur. Enlever la bougie humide, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position ARRÊT et faire tourner le moteur. Poser une bougie sèche et propre.
 - Faire démarrer le moteur de la façon habituelle. Si le moteur continue à se noyer, s'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
3. L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).
 - Vérifier le niveau du réservoir d'essence. Vérifier la qualité de l'essence ainsi que les conduits d'impulsion et leurs raccords. Il y a eu un bris de la pompe à essence ou du carburateur. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
4. Bougie/circuit d'allumage (aucune étincelle).
 - Installer des bougies neuves et faire tourner le moteur. Si le moteur ne démarre pas, s'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.
5. Compression du moteur.
 - Quand on tire sur le démarreur à rappel, on doit sentir des cycles de résistance chaque fois que le piston franchit le point mort haut (chaque piston sur les moteurs multicylindres).
 - Si aucune résistance répétitive ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE

1. Bougies encrassées ou défectueuses.

- Voir la cause n° 4 de la section **LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.**

2. L'essence ne parvient pas au moteur.

- Voir la cause n° 4 de la section **LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.**

3. Réglages du carburateur.

- S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section **GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS** plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

4. Réglage inadéquat de la poulie motrice.

- Régler la poulie motrice, se référer à **PROCÉDURES D'ENTRETIEN.**

5. La poulie motrice et la poulie menée doivent être révisées.

- Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo.

6. Surchauffe du moteur.

- Vérifier le niveau de liquide de refroidissement, consulter les **PROCÉDURES D'ENTRETIEN.**
- Vérifier si les échangeurs de chaleur sont propres. Les nettoyer au besoin.

7. Courroie d'entraînement trop usée.

- Si la courroie d'entraînement a perdu plus de 3 mm de sa largeur originale, la motoneige offrira une moins bonne performance.
- Remplacer la courroie.

8. Réglage inapproprié de la chenille.

- Voir **ENTRETIEN** et/ou un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo pour les réglages de l'alignement et de la tension appropriés.

RETOURS DE FLAMME

1. Bougies défectueuses (accumulation de calamine).

- Voir la cause n° 4 de la section **LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.**

2. Le moteur tourne en surchauffant.

- Voir la cause n° 6 de la section **LE MOTEUR MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE.**

3. Mauvais réglage de l'avance à l'allumage ou panne du circuit d'allumage.

- S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section **GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS** plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

RATÉS D'ALLUMAGE

1. Bougies encrassées, défectueuses ou usées.

- Nettoyer/vérifier l'écartement et le numéro d'identification. La remplacer au besoin.

2. Trop d'huile fournie au moteur.

- Mauvais réglage de la pompe à huile; s'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

3. Présence d'eau dans l'essence.

- Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.

4. Défaillance des soupapes RAVE.

- Faire inspecter les soupapes RAVE. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Voir la section GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS plus loin pour en savoir plus sur les réclamations de garantie.

POIGNÉES CHAUFFANTES OU MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR CHAUFFANTE NE FONCTIONNANT PAS

1. Le régime du moteur est trop bas.

- S'assurer que le moteur tourne à plus de 2000 tr/min.

LE MOTEUR S'EST ÉTEINT.

1. Le moteur s'éteint s'il tourne au ralenti pendant un certain temps.

- Ne pas laisser tourner le moteur au ralenti pendant longtemps. Se référer au passage RÉCHAUFFEMENT DU VÉHICULE sous PROCÉDURES DE BASE.

SYSTÈME DE CONTRÔLE

Voyants et codes de panne

Le ou les voyants du cadran signalent la présence d'une anomalie ou d'une condition particulière.



TYPIQUE — VOYANTS





Un voyant peut clignoter seul ou avec d'autres voyants.

Des messages s'afficheront sans compter qu'un code sonore retentira et un ou des voyants s'allumeront.

Les codes de l'avertisseur retentiront pour attirer l'attention du conducteur.

Voir le tableau plus bas pour obtenir plus de détails.

REMARQUE: Certaines motoneiges ne comportent pas ces voyants.

VOYANT(S) ALLUMÉ(S)	AVERTISSEUR	DESCRIPTION
	4 bips courts toutes les 30 secondes	Le moteur surchauffe. Réduire la vitesse de la motoneige et la conduire dans la neige folle, ou arrêter immédiatement le moteur et le laisser refroidir. Vérifier le niveau de liquide de refroidissement; consulter <i>ENTRETIEN</i> . Si le niveau est adéquat mais que le moteur surchauffe toujours, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Ne pas faire fonctionner le moteur si la situation persiste.
		Réduire la vitesse de la motoneige ou arrêter immédiatement le moteur et le laisser refroidir. Si le moteur surchauffe toujours, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Ne pas faire fonctionner le moteur si la situation persiste.
	Bips courts et rapides	Surchauffe critique. Arrêter immédiatement le moteur et le laisser refroidir. Vérifier le niveau de liquide de refroidissement; consulter <i>ENTRETIEN</i> . Si le niveau est adéquat mais que le moteur surchauffe toujours, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Ne pas faire fonctionner le moteur si la situation persiste.
		Surchauffe critique. Arrêter immédiatement le moteur et le laisser refroidir. Si le moteur surchauffe toujours, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo. Ne pas faire fonctionner le moteur si la situation persiste.
	4 bips courts toutes les 5 minutes	Indique que la tension de la batterie est faible ou élevée. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo le plus tôt possible.
	4 bips courts	Anomalie de moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix le plus tôt possible.
—	4 bips courts toutes les 5 minutes	Détonation du moteur (le régime est restreint lorsque cela se produit). <ul style="list-style-type: none"> – S'assurer qu'on utilise l'essence recommandée. – Vérifier la qualité de l'essence; remplacer au besoin. – Si la panne est toujours présente, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.
—	4 bips courts toutes les 5 minutes	Le régime est restreint afin de protéger le moteur lorsque certaines défaillances se produisent.
—	Bips courts rapides	Le fonctionnement du moteur a été interrompu en raison d'une surchauffe ou d'une défaillance de la pompe à essence. Débrancher le capuchon du cordon d'attache et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges Ski-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2016

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2016 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis d'Amérique («É.-U.») ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si: (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Sauf si autrement précisé, toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2016 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;

- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Les dommages résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

En ce qui concerne les composants reliés aux émissions, veuillez également vous référer à la section *GARANTIE DE L'ÉPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS* plus loin.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si chacune des conditions suivantes est remplie:

- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;

- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP autorisé, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licences, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Au Canada

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle
75, rue J.-A.-Bombardier
Sherbrooke (QC) J1L 1W3
Tél.: 1-888-272-9222

Aux É.-U.

BRP US INC.

Customer Assistance Center
7575 Bombardier Court
Wausau WI 54401
Tél.: 1-888-272-9222

* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2015 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marques de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE DE L'EPA DES É.-U. RELIÉE AUX ÉMISSIONS

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, remplit deux conditions:

1. Il est conçu, fabriqué et équipé de façon qu'il soit conforme au moment de la vente au dernier acheteur aux exigences des règlements 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Il est exempt de tout vice de fabrication et de main-d'oeuvre qui pourrait l'empêcher de satisfaire les exigences des règlements 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou tout composant présentant un vice de fabrication ou de main-d'oeuvre qui ferait augmenter l'émission par le moteur de tout polluant réglementé durant la période de garantie indiquée, et ce, sans frais pour le propriétaire, y compris les coûts reliés au diagnostic et à la réparation ou au remplacement de pièces reliées aux émissions. Toute pièce défectueuse remplacée en vertu de cette garantie devient la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie reliée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés de motoneiges Ski-Doo, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant certificateur, BRP ne refusera pas de réclamation de garantie reliée aux émissions se fondant sur n'importe quel des éléments suivants:

1. Un entretien ou un autre service effectué par BRP ou par des installations autorisées par BRP.
2. Toute réparation au moteur/à l'équipement qu'un conducteur effectue pour remédier à une condition dangereuse et urgente attribuable à BRP, pour autant que le conducteur essaie de remettre le moteur/l'équipement dans sa configuration adéquate le plus tôt possible.
3. Toute action ou inaction du conducteur n'étant pas reliée à la réclamation de garantie.
4. Un entretien effectué plus souvent que ce qui est spécifié par BRP.
5. Tout ce qui pourrait être la faute ou la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant habituellement disponible là où l'équipement est utilisé, à moins que les instructions d'entretien écrites de BRP stipulent que ce carburant pourrait endommager le système de contrôle des émissions de l'équipement, et que le conducteur peut rapidement trouver le carburant approprié. Consulter les sections Information sur l'entretien et Exigences en matière de carburant (sous Carburant).

Période de garantie reliée aux émissions

La garantie reliée aux émissions est valide pour la période suivante, selon la première éventualité:

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants reliés aux émissions d'échappement	200	30	4000
Composants reliés aux émissions par évaporation	S.O.	24	S.O.

Composants couverts

La garantie reliée aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance ferait augmenter l'émission par le moteur de tout polluant réglementé, y compris les composants indiqués ci-après:

1. En ce qui concerne les émissions d'échappement, les composants reliés aux émissions comprennent toute pièce du moteur apparentée aux systèmes suivants:
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont également considérées comme des composants reliés aux émissions d'échappement:
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Sondes et capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants reliés aux émissions par évaporation:
 - Réservoir de carburant
 - Bouchon du réservoir de carburant
 - Conduit de carburant
 - Raccords de conduit de carburant
 - Colliers de serrage*
 - Soupapes de détente*
 - Soupapes de commande*
 - Solénoïdes de commande*
 - Commandes électroniques*
 - Diaphragmes de commande du vide*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Soupapes de purge

- Conduits de vapeurs
 - Séparateur vapeur-liquide
 - Absorbeur de vapeurs d'essence
 - Supports de fixation de l'absorbeur de vapeurs d'essence
 - Connecteur du port de purge du carburateur
4. Les composants reliés aux émissions englobent également toute autre pièce dont la seule fonction est de réduire les émissions, ou dont la défaillance ferait augmenter les émissions sans que le rendement du moteur/de l'équipement ne soit réduit de façon significative.

Application limitée

En tant que fabricant certificateur, BRP peut rejeter des réclamations de garantie reliées aux émissions qui concernent des défaillances ayant été causées par un entretien ou une utilisation inappropriés de la part du propriétaire ou du conducteur, par des accidents pour lesquels le fabricant n'a aucune responsabilité, ou par des cas de force majeure. Par exemple, une réclamation de garantie reliée aux émissions ne sera pas honorée si elle concerne des défaillances ayant été causées directement par l'abus du moteur/de l'équipement par le conducteur, ou par l'utilisation du moteur/de l'équipement par le conducteur d'une façon pour laquelle il n'a pas été conçu, et qui ne peuvent pas être attribuées au fabricant d'aucune façon.

*En lien avec le système de contrôle des émissions par évaporation

*Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2016

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2016 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des produits Ski-Doo («Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) («EEE»), des pays membres de la Communauté des états indépendants («CEI») (y compris l'Ukraine et le Turkménistan), et de la Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2016 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

La présente garantie limitée s'annule si: (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES. PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN AUSTRALIE, VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni le Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie limitée:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de son avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations; et
- Les dommages résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Aucune disposition des présents termes et conditions de garantie ne permet d'exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite selon le «Competition and Consumer Act 2010 (Cth)», y compris la loi du consommateur de l'Australie («Australian Consumer Law») ou toute autre loi où cela enfreindrait la loi, ou entraînerait quelconque partie de ces termes et conditions à être tenue pour nulle. Les avantages qui vous sont accordés sous cette garantie limitée s'ajoutent à tous autres droits et recours que vous avez en vertu de la loi australienne.

Nos marchandises sont accompagnées de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi du consommateur de l'Australie. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement pour une défaillance majeure et à une compensation pour tout autre dommage ou perte raisonnablement prévisibles. Vous avez également droit à la réparation ou au remplacement des marchandises si celles-ci n'étaient pas de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si chacune des conditions suivantes est remplie :

- La motoneige Ski-Doo 20165 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être enregistrée en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et de la main-d'œuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licences, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du Distributeur/Concessionnaire qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à BRP par écrit à l'adresse ci-dessous:

Pour le Moyen-Orient et l'Afrique, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgique
Tél.: +32 9 218 26 00

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre Distributeur/Concessionnaire local (visitez le www.brp.com pour obtenir les coordonnées) ou contactez notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle
75, rue J.-A.-Bombardier
Sherbrooke (QC) J1L 1W3
Canada
Tél.: +1 819 566-3366

* Pour le territoire couvert par la présente garantie limitée, les produits sont distribués et le service est offert par Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées.

© 2015 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2016

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2016 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des produits Ski-Doo («Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo») dans un des pays membres de l'Espace économique européen («EEE») (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) («EEE»), dans les pays membres de la Communauté des états indépendants («CEI») (y compris l'Ukraine et le Turkménistan), et la Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2016 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

La présente garantie limitée s'annule si: (1) la motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES. PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie limitée:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui de son avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition ou l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations; et
- Les dommages résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année applicable. Une motoneige est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour

générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi durant la période de garantie. Une motoneige est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si chacune des conditions suivantes est remplie:

- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2016 doit être achetée dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans la CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et de la main-d'œuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo, et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors de l'EEE, de la CEI ou de la Turquie, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licences, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo à BRP.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du Distributeur/Concessionnaire qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à BRP à l'adresse ci-dessous:

Pour les pays de l'EEE, de la CEI ou la Turquie, excepté la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe d'assistance à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgique
Tél.: +32 9 218 26 00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Isoaavantie 7
FIN-96320 Rovaniemi
Finlande
Tél.: +358 163 208 111

Vous trouverez les coordonnées de votre Distributeur/Concessionnaire Ski-Doo local sur www.brp.com.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2015 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

***Cette page est
blanche intentionnellement***

INFORMATION SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP.

Par courriel: privacyofficer@brp.com

Par la poste: BRP
Conseiller juridique principal
726, rue St-Joseph
Valcourt (Québec)
Canada
J0E 2L0

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- En postant l'une des cartes ci-après à l'une des adresses suivantes.
- En composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 1-888-272-9222.
- En prenant contact avec un concessionnaire ou distributeur autorisé de motoneiges Ski-Doo.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire/distributeur autorisé de motoneiges Ski-Doo. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Amérique du Nord

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A.-Bombardier
Sherbrooke (QC) J1L 1W3
Canada

Pays scandinaves

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Isoaavantie 7
FIN-96320 Rovaniemi

Autres pays

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Suisse

***Cette page est
blanche intentionnellement***

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle

N° d'identification du véhicule (V.I.N.)

ANCIENNE ADRESSE
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU
NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

IV00A2F

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro de modèle

N° d'identification du véhicule (V.I.N.)

ANCIENNE ADRESSE
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE OU
NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE COURRIEL

IV00A2F

***Cette page est
blanche intentionnellement***



520 001 568

GUIDE DU CONDUCTEUR, REV-XP (2-TEMPS L/C) / FRANÇAIS
OPERATOR'S GUIDE, REV-XP (2-STROKE L/C) / FRENCH

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.